



MAI 2015

LUTTE DE LA CONFÉDÉRATION CONTRE LA CRIMINALITÉ

SITUATION, MESURES ET MOYENS

Lutte contre les
départs à motivation
djihadiste



Coopération
internationale
contre la
cybercriminalité



Lutte de la Confédération contre la criminalité

SITUATION, MESURES ET MOYENS

2014

RAPPORT ANNUEL

Office fédéral de la police fedpol

Sommaire

	• Editorial/Introduction	4/7	
PARTIE 1	SITUATION		
	1	• Crime organisé	12
		• Groupes criminels d'Italie	12
		• Groupes criminels provenant de la CEI et de Géorgie	14
		• Groupes criminels d'Europe du Sud-est	15
		• Groupes criminels d'Afrique de l'Ouest	16
		• Groupes criminels mobiles	17
		• Criminalité du Maghreb	18
		• Groupes criminels d'autres provenances	19
	2	• Terrorisme et autres formes criminalité portant atteinte à l'Etat	22
		• Terrorisme et extrémisme violent islamistes	22
	• Terrorisme et extrémisme violent ethno-nationalistes	26	
	• Infractions contre le droit pénal international	27	
3	• Criminalité économique et blanchiment d'argent	28	
	• Personnes politiquement exposées	28	
	• Abus possibles de devises virtuelles	30	
	• Irrégularités dans les achats réalisés par la Confédération	32	
4	• Trafic de stupéfiants	33	
5	• Traite d'êtres humains	36	
6	• Trafic de migrants	39	
7	• Fausse monnaie	41	
8	• Trafic de biens culturels	43	
9	• Cybercriminalité	45	
	• Cybercriminalité au sens strict du terme – détérioration et vol de données	45	
	• Cybercriminalité au sens large – infractions économiques	47	
	• Cybercriminalité au sens large – recours abusif à des services d'anonymisation	48	
10	• Violence lors de manifestations sportives	50	
11	• Sécurité des personnes, des bâtiments et du trafic aérien	52	
PARTIE 2	MESURES ET MOYENS		
	1	• Police judiciaire	58
		• Affaires opérationnelles	58
		• Prestations	58
		• Crime organisé et criminalité économique	59
		• Protection de l'Etat	61
		• Terrorisme	62
		• Enquêtes TI	64
		• Traite d'êtres humains et trafic de migrants	64
		• Pédocriminalité et pornographie illégale	66
		• Cybercriminalité	67
		• Stupéfiants	69
		• Fausse monnaie	71
	• Criminalité générale et infractions financières	72	
	• Recherches ciblées et groupe d'engagement	74	

	• Observations	75
	• Protection des témoins	75
	• Analyse	76
2	• Police de sécurité	77
	• Sécurité des personnes	77
	• Sécurité des bâtiments	78
	• Conduite et analyse	80
3	• Coopération policière internationale	81
	• Stratégie de coopération policière internationale	81
	• Accords bilatéraux	81
	• Attachés de police	83
	• Centres de coopération policière et douanière (CCPD)	84
	• Projets policiers	85
	• Union européenne/Schengen	86
	• Europol	88
	• INTERPOL	89
	• Coopération multilatérale	90
	• Formation et perfectionnement	92
4	• Police administrative, soutien policier et recherches	93
	• Traite d'êtres humains et trafic de migrants	93
	• Blanchiment d'argent	94
	• Explosifs et pyrotechnie	95
	• Armes	96
	• Interdictions d'entrée et expulsions	98
	• Propagande incitant à la violence	98
	• Violence lors de manifestations sportives	98
	• Centrale d'engagement de fedpol	100
	• Identifications internationales	102
	• Système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant	102
	• Gestion internationale des crises et identification de victimes de catastrophes (DVI)	103
	• Enlèvements de Suisses à l'étranger	103
	• Recherches RIPOL	106
	• Identification biométrique des personnes	106
	• Recherches de personnes disparues	107
	• Documents d'identité	108
	• Documents d'identité et de légitimation	110
	• Législation et protection des données	111
	• Ressources	113
PARTIE 3	ANNEXES	
	• Summary	120
	• Glossaire	126
	• Index thématique	128
	• Impressum	129

Editorial



Entre illusion et réalité: les défis de la criminalité virtuelle

Un homme encagoulé arrache le sac à main d'une femme en pleine rue. Le butin: 5000 francs, que la victime venait de retirer à un bancomat. Celle-ci s'est fait attaquer dans un moment d'inattention, après avoir été observée par le malfaiteur.

Changement de décor. Un cybercriminel, qui se fait passer pour un institut financier bien connu, envoie un e-mail à 500 000 destinataires, les invitant à mettre à jour leurs données d'accès. La plupart d'entre eux reconnaissent d'emblée qu'il s'agit d'un pourriel ou n'y répondent pas. Certains toutefois saisissent leurs données d'accès, permettant ainsi au malfaiteur de débiter sur le champ de modestes sommes du compte.

Ces deux exemples fictifs illustrent deux modi operandi criminels semblables, qui se déroulent pourtant dans deux univers complètement distincts: le premier, c'est notre environnement quotidien, où nous interagissons avec de vraies personnes; le second, c'est le monde d'Internet, où nous effectuons des transactions et entretenons des contacts virtuels. Certes, ces deux univers sont le théâtre d'infractions causant des dommages financiers, psychiques et mêmes corporels, mais la façon dont nous les percevons et dont nous nous y comportons n'est pas la même.

Ainsi, nous ne donnerions pas notre adresse à un étranger dans la rue, et encore moins les clefs de notre maison. Alors que dans le monde virtuel... Toutes nos informations personnelles, comme nos données de carte de crédit, y sont plus rapidement dévoilées.

Les escrocs ne sont toutefois pas les seuls à exploiter cette mine d'or qu'est le web. Des extrémistes religieux y trouvent aussi de nombreuses occasions de recruter et d'endoctriner des partisans. Partager une vidéo de propagande sur un réseau social peut constituer un premier pas vers la radicalisation. Sur les sites voués à sa cause, le djihad est romancé et présenté comme une solution toute faite à ceux qui cherchent à donner un sens à leur vie. C'est exactement ce qui se passait il y a près d'un siècle, quand de jeunes gens partaient pour le front pleins d'enthousiasme, embrigadés par la propagande nationaliste. Les mirages réduits à néant par deux guerres mondiales n'ont finalement laissé derrière eux qu'un traumatisme collectif dans les mémoires de trois générations marquées par la misère et la mort. Et voilà qu'aujourd'hui, des jeunes en Europe rêvent de nouveau de guerre héroïque. Mais les mirages diffusés par les médias électroniques éclatent eux aussi comme des bulles de savon dans la tempête dès qu'ils sont confrontés à la face hideuse et haineuse de la réalité de la guerre. Comme pour les victimes de la cybercriminalité, ces jeunes sont en fin de compte rattrapés dans le monde réel par le préjudice et la honte de leur propre aveuglement.

Même si de nombreux consommateurs de propagande radicale sur Internet ne partent pas au combat ni ne commettent d'attentat dans leur pays d'origine, la question est la suivante: n'incitent-ils pas d'autres à se radicaliser, parmi lesquels certains pourraient un jour franchir le pas vers l'infraction?

Le simple fait d'imaginer commettre un acte de violence n'est pas répréhensible. L'Etat de droit protège ses citoyens de toute atteinte à leurs opinions. Seul le passage à l'acte ou sa préparation sont punissables par la loi. L'autorité qui agit dans l'optique d'une protection préventive de l'Etat ou dans le cadre d'enquêtes préliminaires au sein du milieu concerné doit sans cesse chercher à déterminer avec soin le moment où le pas est franchi vers la préparation de l'acte. S'il ne s'agit que de fantasmes, l'Etat doit rester en retrait. Mais si des préparatifs à leur réalisation sont effectués, il lui reste peu de temps pour les mettre au jour et éviter un possible désastre.

La collaboration entre les autorités représente un outil essentiel à cet égard. Toutes les informations pertinentes doivent être transmises au plus vite à l'autorité compétente – non seulement au niveau national, mais aussi international. L'une des principales tâches de fedpol est de garantir cet échange d'informations via les canaux de police et de l'améliorer.

Dans le combat contre le terrorisme, nous avons encore amélioré et intensifié la déjà bonne collaboration entre les autorités concernées. La mise sur pied d'une task-force de lutte contre le terrorisme à motivation djihadiste en témoigne. Pour ce qui est de la cybercriminalité également, la coopération avec les autorités étrangères revêt une importance particulière. Ici aussi, fedpol participe à plusieurs groupes de travail internationaux. C'est grâce à cet engagement intense et conjoint que des criminels peuvent être identifiés et traduits en justice plus rapidement.

Rien ne garantit toutefois qu'un attentat terroriste ne soit pas commis sur le sol suisse. Les mesures visant à renforcer la sécurité restreignent le plus souvent la liberté des citoyens respectueux de la loi. La décision quant à savoir à quelle part de liberté il faut renoncer pour accroître la sécurité revient en dernier ressort à la société et à la politique qu'elle se sera choisie.



Nicoletta della Valle
Directrice de l'Office fédéral de la police

Introduction

Le rapport annuel de l'Office fédéral de la police (fedpol) analyse la situation de la criminalité en Suisse et présente les mesures prises et les moyens utilisés. Il est composé de la partie «Situation» et de la partie «Mesures et moyens».

La première partie décrit la situation de la criminalité et fournit une vue d'ensemble et une évaluation des phénomènes criminels traités par fedpol dans le cadre de son mandat légal. Cette partie ne livre pas un tableau complet de la criminalité en Suisse mais sert de complément aux données et commentaires contenus dans la Statistique policière de la criminalité et le rapport du Service de renseignement de la Confédération.

La deuxième partie décrit les mesures prises par fedpol durant l'année 2014 et les moyens engagés (personnel, finances, infrastructures). Cette partie comprend également des parties du rapport annuel du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) et de celui du Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI).

Le rapport annuel s'adresse aux autorités supérieures, aux mandants et aux organes de surveillance politiques, aux autorités partenaires suisses et étrangères, de même qu'aux médias et au public.



Lutte de la Confédération contre la criminalité

PARTIE 1

SITUATION

1	Crime organisé	12
2	Terrorisme et autres formes de criminalité portant atteinte à l'Etat	22
3	Criminalité économique et blanchiment d'argent	28
4	Trafic de stupéfiants	33
5	Traite d'êtres humains	36
6	Trafic de migrants	39
7	Fausse monnaie	41
8	Trafic de biens culturels	43
9	Cybercriminalité	45
10	Violence lors de manifestations sportives	50
11	Sécurité des personnes, des bâtiments et du trafic aérien	52

1 Crime organisé

En matière de crime organisé, la Confédération est investie de compétences d'investigation. Office central de police criminelle pour la lutte contre le crime organisé, fedpol veille à l'échange national et international d'informations, procède à des analyses stratégiques et opérationnelles, coordonne et soutient les enquêtes correspondantes des autorités cantonales et étrangères, et dirige ses propres enquêtes préliminaires et enquêtes sous l'égide du Ministère public de la Confédération (MPC).

Le rapport de situation offre un aperçu des principales formes du crime organisé en Suisse. De plus, il aborde des sujets d'actualité policière, à savoir la délinquance itinérante et les répercussions du Printemps arabe sur l'évolution de la criminalité en Suisse.

Groupes criminels d'Italie

SITUATION

CONNEXIONS ENTRE L'ITALIE DU NORD ET LE TESSIN. Toutes les grandes organisations mafieuses d'Italie ont des liens avec la Suisse, particulièrement forts en ce qui concerne la 'Ndrangheta. Les enquêtes menées ces dernières années par la police italienne ont montré à quel point l'ancrage de la mafia calabraise était profond en Italie du Nord et révélé de nouveaux liens avec la Suisse. En 2010, la seule opération «Infinito» dirigée par la Direzione Investigativa Antimafia (DIA) à Milan a permis d'arrêter plus de 150 personnes. La procédure judiciaire subséquente a abouti en juin 2014 à 92 condamnations. Le tribunal a par ailleurs confirmé l'existence de quinze cellules de la 'Ndrangheta, appelées «locali», en Lombardie. Au cours de l'année sous revue, trois autres opérations italiennes – «Tibet», «Insubria» et «Rinnovamento» – ont permis d'étayer les enseignements tirés de l'opération «Infinito» tout en apportant de nouveaux éléments. L'opération Tibet a ainsi révélé la possibilité dont dispose la 'Ndrangheta de reconstituer des cellules qui s'étaient déjà trouvées

par la passé dans le collimateur des autorités de poursuite pénale. L'opération Insubria a confirmé l'existence de trois autres cellules en Lombardie (Cermenate, Calolziocorte et Fino Mornasco) qui n'avaient pas été découvertes par l'opération «Infinito». De plus, des centaines de cas de chantage ou d'intimidation ont été documentés; l'un d'entre eux s'est déroulé au Tessin. L'opération «Rinnovamento» avait pour principal objet les affaires illicites des clans de la 'Ndrangheta à Milan. Plus de 130 personnes ont été arrêtées suite aux trois opérations susmentionnées. Toutes ont également porté sur des personnes qui étaient soit domiciliées, soit employées en Suisse. Pour ces trois opérations, la Police judiciaire fédérale (PJF) a procédé à ses propres enquêtes sur mandat du MPC. Au cours de l'opération «Rinnovamento», la PJF a arrêté un homme domicilié au Tessin. Selon les renseignements de la police italienne, il portait le surnom de «banquier» et était impliqué dans des affaires de blanchiment d'argent.

STRUCTURE FORMELLE DE LA 'NDRANGHETA EN SUISSE.

Durant l'été 2014, les autorités italiennes ont publié un enregistrement vidéo réalisé au cours de leur opération «Helvetia» et portant sur la réunion d'une cellule de la 'Ndrangheta en Suisse orientale. Cette réunion a été filmée dans le cadre d'enquêtes menées par le MPC et la PJF. Ces enregistrements attestent pour la première fois l'existence d'une structure formelle, dans le cas d'espèce une cellule de la 'Ndrangheta en Suisse. Deux membres présumés de cette antenne suisse ont été arrêtés en Calabre pour appartenance à une structure mafieuse. Les enquêtes des autorités italiennes concernent seize autres personnes domiciliées en Suisse. Les renseignements collectés par la police italienne établissent un lien étroit entre cette cellule de la 'Ndrangheta et celle présente dans la localité de Fabrizia en Calabre. Un des dirigeants de la cellule de Fabrizia a été arrêté fin 2014 en Suisse orientale. Cet homme avait été condamné en mai 2014 par un tribunal italien à une peine privative de liberté de neuf ans pour appartenance à la mafia. Ce jugement était entré en force et l'homme était depuis lors en fuite.

PAS DE MISE EN ACCUSATION POUR APPARTENANCE À UNE ORGANISATION CRIMINELLE. Au cours de la procédure «Quatur», le MPC a décidé de



'NDRANGHETA. Réunion d'une cellule de l'organisation mafieuse calabraise en Suisse orientale. Cet arrêt sur image est tiré d'un enregistrement vidéo réalisé durant des investigations menées par la PJF et le MPC et rendu public par les autorités italiennes durant l'année sous revue.

(PHOTO FEDPOL)

ne pas poursuivre de mafiosi présumés en lien avec la 'Ndrangheta calabraise pour appartenance ou soutien à une organisation criminelle. Les prévenus sont toutefois toujours poursuivis au pénal pour d'autres infractions, notamment pour trafic d'armes et de stupéfiants entre l'Italie et la Suisse. La série de procédures Quatur a déjà abouti en 2011 et 2012 à la condamnation de quatre personnes par ordonnance pénale et procédure simplifiée. Deux citoyens suisses et deux ressortissants italiens ont été condamnés à des peines pécuniaires et à des peines de privation de liberté avec sursis pour infraction qualifiée à la loi sur les stupéfiants, blanchiment d'argent, faux dans les titres et infraction qualifiée à la loi sur le matériel de guerre.

CONFISCATION DE VALEURS PATRIMONIALES.

En 2014, le MPC a récupéré plusieurs millions de francs provenant de fonds mafieux. En font par exemple partie les 6,4 millions de francs qui étaient bloqués depuis 2005 sur des comptes suisses par suite d'une procédure ouverte à l'encontre de Massimo Ciancimino et de deux autres personnes pour blanchiment d'argent et faux dans les titres. Ces trois personnes ayant été condamnées en Italie et les jugements étant entrés en force, le MPC a classé la procédure et ordonné la confiscation des fonds bloqués. Vito Ciancimino, père de Massimo et ancien maire de

Palerme décédé en 2002, était un symbole des liens entre la mafia et les milieux politiques en Sicile. Massimo Ciancimino coopère depuis 2008 avec les autorités de poursuite pénale. Il accuse notamment son père d'avoir négocié dans les années 1990 avec Toto Riina, ancien chef de la Cosa Nostra.

EVALUATION

DIVERSES SPHÈRES D'INFLUENCE. La 'Ndrangheta est l'organisation criminelle italienne la plus présente en Suisse. Les découvertes effectuées par la police permettent de conclure à un développement et à une présence de cette organisation criminelle en de nombreux points identiques en Italie du Nord et en Suisse. Certaines personnes domiciliées en Suisse ont des liens familiaux parfois très étroits avec des hauts représentants de la 'Ndrangheta en Calabre. Plusieurs éléments de procédures judiciaires menées en Suisse indiquent que d'autres cellules sont établies en Suisse, outre celle qui a été découverte en Suisse orientale. Par ailleurs, on pense qu'il existe une certaine coordination entre ces cellules.

Diverses sphères d'influence de la 'Ndrangheta sont représentées en Suisse. Dans la région zurichoise et en Suisse orientale, des personnes de Calabre septentrionale dominent par exemple. En Valais, les principaux représentants viennent avant tout de Calabre méridionale. La situation est plus compli-

quée au Tessin, où des membres de la 'Ndrangheta de diverses régions de Calabre cohabitent dans un espace réduit. Le Tessin fait probablement partie du terrain d'action de la 'Ndrangheta d'Italie du Nord.

ACTIVITÉS CRIMINELLES. Les personnes appartenant aux structures pour l'heure identifiées ou supposées de la 'Ndrangheta en Suisse ont une implication fort variée dans les activités criminelles. Les membres présumés qui font partie des instances dirigeantes en particulier ont certes commis souvent des infractions par le passé, mais ont un comportement en général discret actuellement et sont considérés comme étant bien intégrés socialement. D'autres membres présumés exercent ou ont exercé à plusieurs reprises des activités criminelles en Suisse. Certains d'entre eux font partie de la grande criminalité. Les infractions les plus fréquentes sont le brigandage et le trafic de stupéfiants. En outre, les règlements de compte violents au sein de la 'Ndrangheta en Italie ont souvent impliqué des armes venant de Suisse ou acquises dans notre pays. On dénombre aussi des infractions contre le patrimoine telles que le vol et l'escroquerie, la traite d'êtres humains, le faux monnayage, les jeux et paris illicites, la menace, le chantage et les incendies intentionnels; quelques cas isolés sont liés à des homicides. Les conclusions policières en Italie et en Suisse indiquent que les membres criminels actifs d'une cellule collaborent souvent avec d'autres cellules. Les infractions ne sont en général pas dirigées par l'organisation, mais elle les encourage certainement. Les criminels agissent le plus souvent de manière autonome, mais il leur arrive de faire valoir leur appartenance à la 'Ndrangheta. Des structures supérieures se chargent d'arbitrer ou de trancher les différends internes. Les organes dirigeants n'ordonnent que les infractions graves ou actes violents qui servent les intérêts directs de l'organisation. Les enquêtes menées en Italie ont révélé que la 'Ndrangheta forme à cette fin des groupes (appelés «gruppo», «gruppo di fuoco», «gruppo criminale» ou «decina») composés en partie de membres de diverses cellules. Ceux-ci ne commettent pas seulement des infractions violentes, mais servent aussi à l'intimidation, par exemple en cas de chantage ou de racket. Ils représentent le bras armé de l'organisation et sont régulièrement déployés contre des concurrents internes ou pour des actions punitives à l'interne. Des personnes ayant été identifiées par les autorités italiennes comme appartenant à de tels groupes séjournent en Suisse, pour le moins provisoirement.

Groupes criminels provenant de la CEI et de Géorgie

SITUATION

LIENS DES «VOLEURS DANS LA LOI» AVEC LA SUISSE. Après huit années passées en prison en Espagne, Zakhar Kalachov a été libéré fin octobre 2014 et extradé en Russie. Depuis les assassinats de Viatcheslav Ivankov (en 2009) et d'Aslan Usoyan (en 2013), Kalachov est considéré comme le numéro un des voleurs dans la loi. Pendant son incarcération, divers règlements de comptes sanglants ont eu lieu entre clans rivalisant pour prendre la tête de cette organisation. Des sources ouvertes affirment que des négociations intensives ont actuellement lieu sur la direction, les activités et la répartition des fruits du crime. Les voleurs dans la loi représentent l'échelon dirigeant de la criminalité organisée russophone. La plupart d'entre eux proviennent de Géorgie, de Russie, d'Arménie et d'Azerbaïdjan.

Après diverses condamnations et expulsions prononcées ces dernières années, il n'y a aucun indice de structures organisées en Suisse se trouvant sous le contrôle des voleurs dans la loi. Il y a toutefois des indices de contacts commerciaux entre des entreprises suisses et les voleurs dans la loi. De plus, on soupçonne que ces derniers, à l'instar d'autres groupes criminels de la Communauté des Etats indépendants (CEI), se servent de la Suisse pour blanchir de l'argent.

PROCÉDURE POUR BLANCHIMENT D'ARGENT. La PJF enquête sous la direction du MPC sur un cas de blanchiment d'argent par un groupe criminel de la CEI ayant généré de fortes sommes notamment aux Etats-Unis par le biais de jeux de hasard illégaux, de paris sportifs aux mises élevées, de chantage et de blanchiment d'argent. Les fonds ont été blanchis par l'intermédiaire de sociétés-écrans aux Etats-Unis et à Chypre et une partie d'entre eux ont été transférés en Suisse. Cette organisation est soupçonnée d'avoir blanchi quelques 100 millions de dollars. La lecture de l'acte d'accusation établi par les autorités étatsuniennes révèle que le groupe organisait depuis 2006 des parties de poker clandestines pour des joueurs professionnels et un public plus large, dont des personnalités de haut rang des milieux financiers et des stars d'Hollywood. Les pertes assorties d'intérêts moratoires exorbitants ont été réclamées en

exerçant diverses pressions et par chantage. Un des personnages-clés est un voleur dans la loi russe connu depuis des années pour corruption, chantage et blanchiment d'argent présumés. Il a surveillé l'activité de jeux et de paris illégaux et réglé des conflits, tâches pour lesquelles il aurait touché dix millions de dollars en deux ans environ. Recherché par INTERPOL, il se trouve probablement en Russie. Aux Etats-Unis, 34 personnes ont été mises en accusation. Certaines n'ont écopé que d'un avertissement, d'autres ont été condamnées à des peines de prison de plusieurs années. La procédure a été ouverte en Suisse sur dénonciation pour blanchiment d'argent.

EVALUATION

PAYS DE DESTINATION DE FLUX FINANCIERS.

Le blanchiment d'argent reste la principale infraction commise en Suisse par des groupes criminels de la CEI et de Géorgie. La chute du cours du rouble a accentué la fuite de capitaux russes, pourtant déjà importante: au cours de l'année sous revue, des sources officielles estiment à près de 130 milliards de dollars les fonds qui ont été sortis de Russie. La Suisse est l'une des destinations préférées de ces flux financiers. Le nombre de sociétés financières russes domiciliées en Suisse ainsi que les sommes de fonds russes en Suisse ont massivement augmenté durant l'année sous revue. Considérant ces éléments, il y a lieu de considérer que la Suisse restera un endroit privilégié pour le placement de fonds criminels.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet au chap. 3, sous «Personnes politiquement exposées». > page 28

Groupes criminels d'Europe du Sud-est

SITUATION

VASTE GAMME D'INFRACTIONS. Les groupes criminels d'Europe du Sud-est, en particulier provenant du Kosovo, de Macédoine, d'Albanie et de Serbie, sont depuis fort longtemps très actifs en Suisse. La gamme de leurs infractions comprend le trafic et la contrebande de stupéfiants et d'armes, la traite d'êtres humains, le blanchiment d'argent, les infractions contre le patrimoine, le recel, les jeux de hasard illégaux et la falsification de documents.

GROUPES CRIMINELS D'ORIGINE ALBANAISE.

Depuis quelques années, le nombre de criminels albanais augmente. Cela vaut notamment pour les acti-

vités de trafic de stupéfiants, les vols par effraction et les actes de brigandage. Les structures et procédés des groupes criminels de souche albanaise n'ont toutefois que peu changé ces dernières années. Ils dominent depuis des années le marché local de l'héroïne, et en proportion moindre les marchés du cannabis et de la cocaïne. La police a découvert de vastes dépôts d'héroïne constitués ces dernières années dans divers pays d'Europe du Sud-est. La livraison est principalement réalisée par des groupes criminels turcs. Les groupes de criminels de souche albanaise se chargent en général de la livraison de l'héroïne en Europe centrale et occidentale. Ils font passer l'héroïne par diverses branches de la route des Balkans en quantités pouvant atteindre cent kilogrammes. Les moyens de transport utilisés impliquent fréquemment des caches dans des voitures de tourisme, des camions ou des cars. Les groupes criminels de souche albanaise sont la plupart du temps dotés d'une structure hiérarchique. Chaque membre a une fonction spécifique. A cet égard, les passeurs ont une importance significative. Ils acheminent la marchandise, la dissimulent dans le pays de destination et effectuent les préparatifs requis pour la vendre. Ces passeurs sont en général des proches de la diaspora de souche albanaise répartie dans toute l'Europe centrale et occidentale. Les modalités de vente et le prix de la marchandise sont définis par des membres de rang hiérarchique plus élevé dans le pays de destination du trafic. Ceux-ci sont en contact permanent avec les dirigeants du trafic dans le pays d'origine. Les éléments d'enquête policière font apparaître des liens entre ces personnes et des décideurs des milieux politiques, judiciaires et économiques, à moins qu'ils en fassent eux-mêmes partie.

GROUPES CRIMINELS SLAVES. Les groupes criminels slaves, provenant majoritairement de Serbie, opèrent en premier lieu dans le trafic de stupéfiants, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants; ils sont aussi responsables de séries de cambriolages et de vols. Ces groupes sont fréquemment constitués de membres provenant d'une même région, ce qui renforce leur cohésion. Certains entretiennent des contacts avec les instances étatiques et politiques en Europe du Sud-est. Le fait que certains protagonistes en vue du milieu criminel ayant des liens directs, au moins de manière temporaire, avec des personnalités haut placées des milieux politique et économique aient récemment été emprisonnés indique que ces liens se sont distendus ces dernières années. Le plus

célèbre d'entre eux est le Monténégrin Darko Saric, chef d'un groupe criminel spécialisé dans la contrebande et le trafic de cocaïne. Après quatre années passées en cavale, il a été arrêté le 18 mars 2014 par la police serbe. La traque internationale a impliqué des autorités judiciaires et de poursuite pénale de douze pays, dont la Suisse. Au cours d'un procès devant un tribunal spécial à Belgrade, le groupe criminel constitué autour de Saric a été accusé d'avoir importé en Europe occidentale au moins 5,7 tonnes de cocaïne depuis l'Amérique du Sud et d'avoir blanchi pour 22 millions d'euros. L'argent tiré des activités criminelles a été investi par le groupe dans des entreprises et affaires immobilières de plusieurs Etats d'Europe du Sud-est. Certains membres du réseau de trafic de drogue constitué autour de Saric ont aussi agi en Suisse.

EVALUATION

IMPORTANCE INTERNATIONALE. Ces dernières années, la lutte contre la criminalité organisée et la corruption s'est renforcée dans les pays d'Europe du Sud-est. Cela se répercute sur le nombre croissant d'enquêtes policières ouvertes. Le nombre de jugements rendus est toutefois demeuré proportionnellement faible jusqu'à maintenant. A cet égard, les groupes criminels d'Europe du Sud-est revêtent de plus en plus souvent un caractère international en raison de leur mobilité élevée, de l'utilisation de moyens de communication modernes, de leur pouvoir financier et de leur grande flexibilité. Il est par conséquent primordial de renforcer et d'intensifier la collaboration policière internationale en matière d'enquêtes. Prenons à ce titre l'exemple du projet mené entre 2006 et 2014 par l'Autriche et soutenu par l'UE, intitulé «Drug Policing Balkan». Les priorités de ce projet étaient la lutte contre la criminalité liée à la drogue le long de la route des Balkans. Coopérant avec plus de 30 pays et plusieurs organisations internationales, les autorités suisses ont contribué à ce que plus d'un millier de criminels présumés finissent en prison pendant la période susmentionnée, à l'étranger comme en Suisse. De plus, de grandes quantités d'espèces, d'armes et de drogues d'une valeur de près de 40 millions d'euros ont été saisies. Malgré ces succès, il faut considérer que les groupes criminels d'Europe du Sud-est continueront à jouer un rôle prépondérant en Suisse. Compte tenu de l'infrastructure en place, du niveau de vie élevé et de l'importante diaspora provenant d'Europe du Sud-est, les conditions sont réunies pour

un essor de la criminalité en provenance de cette région.

Groupes criminels d'Afrique de l'Ouest

SITUATION

PRÉPONDÉRANCE DANS LE TRAFIC DE COCAÏNE.

Les groupes criminels provenant d'Afrique de l'Ouest dominant depuis plusieurs années le trafic de cocaïne en Suisse. Les ressortissants nigériens en particulier occupent fréquemment le haut des statistiques des dénonciations pour trafic simple et qualifié de cocaïne. Au cours de l'année sous revue, des peines d'emprisonnement allant jusqu'à treize ans ont été prononcées contre des trafiquants nigériens, notamment dans les cantons de Vaud, de Lucerne et de Zurich.

De nombreuses saisies de cocaïne en Afrique de l'Ouest et dans les régions limitrophes, parfois pour plusieurs centaines de kilos, prouvent que la région constitue toujours une plaque tournante importante pour la cocaïne provenant d'Amérique du Sud. Des saisies effectuées à l'aéroport de Casablanca attestent par ailleurs l'importance croissante prise par ce lieu pour les trafiquants de cocaïne nigériens. En Europe, les réseaux nigériens utilisent principalement les principales scènes que sont les Pays-Bas et l'Espagne pour le trafic de cocaïne. Dans certains cas, la cocaïne est passée directement du Nigéria, et plus rarement d'Amérique du Sud, en Suisse. Les responsables font alors fréquemment appel à des coursiers d'Italie, des Pays-Bas et d'Espagne.

PRÉSENCE CROISSANTE DANS LE TRAFIC GLOBAL D'HÉROÏNE.

Le continent africain, notamment l'Afrique de l'Est, est devenu récemment une plaque tournante importante pour le trafic d'héroïne. Durant l'année sous revue, les forces maritimes kenyennes, tanzaniennes, australiennes et canadiennes ont intercepté en haute mer plus d'une tonne d'héroïne au total. Plusieurs arrestations de trafiquants permettent de conclure au fait que l'aéroport de Douala, au Cameroun, sert de plaque tournante. Sur le continent africain, le trafic est de plus en plus dirigé par des groupes criminels nigériens. Ceux-ci sont aussi actifs dans le trafic d'héroïne en Europe. L'Italie semble particulièrement touchée par ce phénomène, comme l'indiquent diverses enquêtes policières. De nombreux réseaux y ont été mis au jour, ce qui a

conduit à l'arrestation de plusieurs dizaines de trafiquants, dont deux à l'aéroport de Zurich.

ACTIVITÉ DANS LA TRAITE D'ÊTRES HUMAINS.

En Europe, les groupes criminels nigériens sont aussi très actifs dans la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Plusieurs opérations policières durant l'année sous revue aboutissent à cette conclusion. Une opération coordonnée par Europol dans quinze pays, dont la Suisse, a abouti à l'arrestation de dizaines de trafiquants présumés – hommes et femmes – et à l'identification de plus de 100 victimes. Celles-ci subissaient notamment une pression psychologique liée à la pratique d'un rite vaudou (appelé «juju») et étaient forcées à rembourser des dettes présumées pouvant atteindre entre 50 000 et 70 000 euros.

La découverte d'un réseau de proxénétisme en France souligne la dimension internationale de cette traite: les victimes travaillaient à Lille, le trafic était dirigé depuis l'Italie, une personne chargée de récupérer les fonds a été arrêtée à Anvers et une souteneuse, en Allemagne. Le produit du délit était blanchi par l'achat de voitures et l'envoi de marchandises au Nigéria par cargo depuis Gênes. Une opération policière qui s'est déroulée début 2014 en Italie a par ailleurs révélé que les criminels étaient aussi actifs dans le trafic de cocaïne et de marijuana.

EVALUATION

PAS DE DOMINATION D'UN AUTRE SECTEUR. En Suisse, les groupes criminels nigériens sont principalement actifs dans le trafic de cocaïne. Exceptionnellement, ils opèrent aussi avec d'autres substances, et ils commettent de manière réitérée des infractions ad hoc de toutes sortes. Hormis le trafic de drogue, les groupes criminels d'Afrique de l'Ouest ne dominent en Suisse aucun autre secteur d'activité criminelle.

La Suisse est un marché attrayant pour les trafiquants de cocaïne. Il faut donc s'attendre à ce que les groupes criminels d'Afrique de l'Ouest soient dans l'obligation, à moyen terme, de défendre leur leadership du trafic local.

Groupes criminels mobiles

SITUATION

ACTIF À L'INTERNATIONAL. La Suisse est fréquemment la cible de groupes criminels mobiles provenant de l'étranger, aussi appelés délinquants itinérants. Ils

commettent souvent des séries d'infractions contre le patrimoine telles que des cambriolages, brigandages, escroqueries et vols à la tire ou à l'astuce. La plupart de ces délinquants proviennent d'Europe centrale ou du Sud-est. En proportions moindres, il s'agit aussi de personnes domiciliées ou ressortissantes de pays limitrophes à la Suisse. Les groupes criminels mobiles opèrent dans toute la Suisse. Toutefois, les villes de taille importante et les cantons romands frontaliers sont les plus touchés. La criminalité transfrontalière est un phénomène hétérogène: le degré d'organisation des groupes, le nombre de membres qu'ils comportent et leur mode opératoire différent de cas en cas.

GROUPES CRIMINELS DE ROUMANIE. Ces dernières années, les groupes criminels ayant sévi en Suisse venaient principalement de Roumanie. Presque aucun des délinquants n'était domicilié en Suisse. Dans des cas isolés, des liens ont été établis entre des ressortissants roumains établis dans notre pays et ceux domiciliés à l'étranger. Cependant, seule une infime part des ressortissants roumains vivant et travaillant en Suisse ont une activité criminelle. Les groupes criminels de Roumanie revêtent diverses formes. Les cambriolages sont souvent commis par des bandes de deux à cinq personnes. Ils procèdent en général avec un grand professionnalisme. En ce qui concerne le vol de métaux et le vol à l'astuce, ainsi qu'en matière de mendicité organisée, il s'agit la plupart du temps de personnes faisant partie d'un clan plus important opérant à l'international, comme l'indiquent des enquêtes policières. Certains d'entre eux opèrent depuis les pays limitrophes à la Suisse. Les victimes des vols à l'astuce et des brigandages sont souvent des personnes âgées. Il arrive ainsi que les délinquants attendent qu'une dame âgée compose son NIP pour retirer de l'argent à un distributeur automatique. Les criminels parviennent ensuite à s'emparer des espèces par ruse ou en usant de violence physique. Les délinquants sont souvent mineurs ou, du moins, prétendent l'être.

GROUPES CRIMINELS D'AUTRES PAYS. Les autorités de poursuite pénale sont fréquemment confrontées à des cas d'arnaque dite du «coup du neveu». Il s'agit de soutirer de l'argent à des personnes âgées par diverses astuces et mensonges. Au téléphone, les délinquants se font passer pour des proches ou des connaissances de la victime, à qui ils décrivent une situation de détresse financière. Cette arnaque est l'œuvre de groupes criminels très bien

organisés, opérant en général depuis la Pologne, l'Allemagne ou l'Italie. Les délinquants sont souvent des ressortissants polonais. Jusqu'en 2013, la plupart de ces arnaques avaient été enregistrées en Suisse allemande. Depuis 2014, on constate une recrudescence du nombre de cas similaires au Tessin et – dans une moindre mesure – en Suisse romande. Dans l'ensemble, le nombre de cas a toutefois diminué en 2014; durant l'année sous revue, la somme de dommages a atteint quelque deux millions de francs, ce qui représente la moitié de l'année précédente. Ce constat est vraisemblablement dû à une opération d'envergure des autorités allemandes et polonaises en mai 2014. Toutefois, des cas d'arnaque par le «coup du neveu» ont encore été enregistrés en Suisse au cours du deuxième semestre.

Divers groupes de Pologne, de Bulgarie et de Bosnie et Herzégovine ont en outre commis de nombreux vols à la tire dans les transports publics, gares, centres commerciaux et festivals en plein air. Ils opèrent en général de manière très professionnelle et avec une grande habileté. Durant l'année sous revue, des ressortissants français sans domicile en Suisse ont par ailleurs commis des vagues de cambriolages et de brigandages. Enfin, une croissance de nombre de cambrioleurs d'origine albanaise sans domicile en Suisse est constatée depuis quelques années.

PINK PANTHER. Les bijouteries suisses sont depuis plusieurs années victimes d'attaques à main armée perpétrées par la bande «Pink Panther» qui est active à l'international. Il s'agit d'un groupe de criminels violents provenant majoritairement de Serbie et du Monténégro. INTERPOL estime que depuis 1999, cette bande, qui a sévi dans le monde entier, a volé des bijoux et d'autres biens de luxe pour une valeur dépassant 330 millions d'euros. En 2014, quatorze brigandages correspondant au mode opératoire des Pink Panthers ont été enregistrés en Suisse. On dénombre toutefois également des brigandages réalisés par des délinquants venus de Lituanie, de Roumanie et de France. Une participation active de membres des Pink Panthers a pu être démontrée dans trois cas. Le nombre d'attaques à main armée commises en Suisse par les Pink Panthers a diminué ces dernières années. Il semblerait que l'extension de la zone d'action de cette bande, voire le déplacement vers des pays européens qui n'avaient pas encore été touchés, en soit la cause. On note aussi l'usage de plus en plus fréquent de violence par une nouvelle génération de délinquants dénuée d'expérience.

Plusieurs membres des Pink Panthers ont comparu devant la justice suisse en 2014. Ainsi, deux personnes ont été condamnées en décembre par le Tribunal pénal lausannois à des peines de dix et quatre années d'emprisonnement. Il s'agit, d'une part, d'une ressortissante serbe âgée de 45 ans ayant participé entre 2009 et 2011 à quatre brigandages de bijouteries dans les cantons de Vaud et du Valais. L'autre personne avait déjà été condamnée pour des attaques à main armée, mais était parvenue à s'évader de la prison au nord de Lausanne en mai 2013 en compagnie de quatre autres détenus. Après trois mois de cavale, l'homme a été appréhendé en France.

EVALUATION

CROISSANCE DU NOMBRE DE PRÉVENUS ET DE CONDAMNÉS SANS DOMICILE EN SUISSE.

Les groupes criminels mobiles ne sont pas un phénomène nouveau. Le progrès technologique et la mobilité accrue leur offrent de nouvelles possibilités et contribuent à l'internationalisation de ce phénomène. Cette tendance se matérialise dans les statistiques pénales et policières en matière de criminalité en Suisse: depuis 2009, le nombre d'adultes inculpés et condamnés n'ayant pas de domicile en Suisse ne cesse de croître bien que l'on enregistre un ralentissement pour l'année 2014. Une comparaison à long terme n'est pas possible, car il n'y a pas de statistiques détaillées des personnes inculpées avant 2009. Les statistiques ne permettent pas non plus de déterminer combien de groupes criminels mobiles opèrent en Suisse. Pour la plupart des infractions, l'opacité règne.

Il est peu probable que les activités des groupes criminels mobiles en Suisse décroissent nettement à moyen terme, notamment en raison du manque de perspectives économiques dans certains des pays d'origine.

Criminalité du Maghreb

SITUATION

AUGMENTATION DU NOMBRE DE PRÉVENUS POURSUIVIS PÉNALEMENT.

En 2011 et 2012, le nombre de citoyens tunisiens, marocains et algériens dénoncés au pénal en Suisse a fortement augmenté, avant de décroître en 2013. Ce constat découle d'une étude sur la délinquance des ressortissants des pays susmentionnés pour les années 2009 à 2013, soit avant et après le début du Printemps arabe.

Parmi les personnes dénoncées originaires de ces pays, celles qui relèvent du domaine de l'asile étaient les plus représentées de 2011 à 2013. Durant cette période, le délinquant-type en la matière était plutôt un homme, âgé de 18 à 34 ans et commettant principalement des infractions contre le patrimoine, notamment des vols. Ainsi, en 2013, près des 30% des prévenus pour soupçon de vol par effraction de véhicule et enregistrés par la police étaient des requérants d'asile d'un des pays du Maghreb précités. De 2011 à 2013, c'est dans les cantons alémaniques de Zurich, de St-Gall, de Bâle-Ville, de Berne, d'Argovie et de Thurgovie que le plus grand nombre de requérants d'asile a été poursuivi pénalement. La délinquance de ressortissants tunisiens, marocains et algériens présents illégalement et ne ressortant pas du domaine de l'asile, a elle aussi fortement augmenté durant cette période. Le profil-type de ces délinquants est comparable à celui des prévenus du domaine de l'asile; entre 2011 et 2013, des cas correspondants ont été principalement enregistrés dans les cantons de Genève, Berne, Zurich et Vaud. Le nombre de prévenus tunisiens, marocains et algériens relevant de la population résidente permanente a par contre légèrement diminué durant la période en question.

DAVANTAGE D'INFRACTIONS. A partir de 2011, le nombre de ressortissants tunisiens, marocains et algériens inculpés pour infraction à la loi sur les stupéfiants a nettement augmenté. Cette tendance avait toutefois enregistré un recul en 2013. La recrudescence de Maghrébins dénoncés pour infraction à la loi sur les stupéfiants est principalement due à l'augmentation du nombre de personnes d'origine maghrébine inculpées pour consommation de drogues. Les chiffres portant sur le trafic de stupéfiants n'ont, quant à eux, que peu changé. Dans la plupart des cas, les prévenus étaient impliqués dans des affaires de petit commerce de marijuana ou de haschisch, et rares sont les dénonciations pour trafic de drogue. Enfin, la police a enregistré un nombre croissant d'infractions à la loi sur les étrangers pour séjour illégal.

EVALUATION

LE PRINTEMPS ARABE COMME PRINCIPALE EXPLICATION. Le Printemps arabe s'est fait ressentir en Suisse par une hausse du nombre d'inculpations de ressortissants tunisiens, marocains et algériens. Les remous politiques qui ont suivi la chute du régime tunisien début 2011 ont entraîné un mouve-

ment migratoire, principalement de jeunes hommes, vers l'Europe, dont un nombre significatif a déposé une demande d'asile en Suisse. La croissance du nombre de requérants algériens et marocains peut elle aussi être partiellement induite par l'ambiance révolutionnaire qui a alors soufflé en Afrique du Nord, mais il ne faut pas omettre la dégradation de la situation économique dans les pays européens, où une partie de ces migrants s'étaient établis avant le Printemps arabe.

La délinquance commise par les personnes provenant des pays maghrébins et qui relèvent de l'asile ou qui sont présentes illégalement en Suisse peut, d'une part, être expliquée par des facteurs socio-démographiques tels que l'âge, le sexe, les revenus et le niveau de formation, d'autre part, par un aspect de marginalisation sociale, une consommation fréquente d'alcool et de stupéfiants ainsi que le manque de perspectives, tant dans le pays d'origine qu'en Suisse.

Les infractions commises en Suisse par des ressortissants tunisiens, marocains et algériens sont avant tout de la petite criminalité. Les prévenus du domaine de l'asile, qui ont représenté durant cette période la majorité des inculpés maghrébins au pénal, ont commis la plupart du temps des vols en amateur. Les renseignements policiers précisent que l'objet du délit est le plus souvent utilisé pour leur propre compte ou pour la revente. Il leur est arrivé d'envoyer le fruit de leur rapine à des proches restés au pays. Les ressortissants marocains, tunisiens et algériens ont un rôle plutôt subordonné sur le marché du trafic de stupéfiants, le plus souvent en bout de chaîne, comme petits revendeurs de produits du cannabis (marijuana et haschisch). Proportionnellement, rares sont les bandes de délinquants aux tâches réparties. Les informations policières analysées ne permettent pas de conclure à des activités d'organisation criminelle au sens de l'art. 260^{ter} du code pénal (CP).

Groupes criminels d'autres provenances

SITUATION

GROUPES CRIMINELS D'AMÉRIQUE LATINE. Les groupes criminels d'Amérique latine tiennent une place majeure dans le trafic global de cocaïne et explicitement la contrebande de ce stupéfiant vers l'Europe. La Suisse compte avant tout des groupes

provenant de République dominicaine disposant de réseaux de distribution de la cocaïne bien établis. Les autorités de poursuite pénale suisses sont aussi fréquemment confrontées à des criminels provenant d'autres pays d'Amérique latine. Le MPC a ainsi mis en accusation durant l'année sous revue quatre membres dirigeants d'une organisation criminelle bolivienne. Il leur est reproché d'avoir géré un important trafic de drogue entre l'Amérique du Sud et l'Europe, notamment la Suisse, l'Italie et l'Espagne. Les enquêtes du MPC, de la PJF et des autorités cantonales et étrangères ont documenté une vingtaine de transports de cocaïne mélangée pour un poids total de 231 kilos. Les stupéfiants étaient acheminés en avion par des passeurs voyageant avec des valises à double fond. Les quatre dirigeants mentionnés doivent notamment répondre devant le Tribunal pénal fédéral à Bellinzzone de participation à une organisation criminelle et d'infraction grave à la loi sur les stupéfiants. D'autres membres du groupe ont déjà été condamnés par des tribunaux cantonaux et étrangers. La procédure contre le chef présumé de l'organisation criminelle, introuvable depuis un certain temps, a été provisoirement suspendue.

GROUPES CRIMINELS DE TURQUIE. Les groupes criminels turcs jouent un rôle majeur dans le trafic d'héroïne en Europe. Ils opèrent comme grossistes de l'héroïne afghane le long de la route des Balkans et plus particulièrement en Turquie. Ils approvisionnent notamment les groupes de souche albanaise, qui règnent sur le marché en Suisse. Des criminels turcs contrôlent toutefois aussi une partie du marché de l'héroïne dans certains pays européens. Des éléments d'enquêtes policières attestent le rôle important joué en Suisse par les groupes turcs dans ce trafic. Le mode opératoire classique consiste à faire circuler un passeur de Turquie directement en Suisse avec des véhicules trafiqués pouvant contenir plusieurs dizaines de kilos d'héroïne. Les délinquants alimentent aussi en plus petites quantités les grands marchés qui, à l'image des Pays-Bas, font office de plaque tournante du trafic de drogue et ils ne rechignent pas à traiter de temps à autre d'autres substances. Durant l'année sous revue, ce mode opératoire a servi dans un cas documenté par les autorités de poursuite pénale du canton de Zoug. Les enquêtes portant notamment sur la participation à une organisation criminelle et l'infraction qualifiée à la loi sur les stupéfiants ont permis de démanteler un trafic d'héroïne opéré par un groupe turc. Pas moins de 55 kilos d'héroïne d'un

haut niveau de pureté, des armes et diverses valeurs ont été saisis; quinze personnes ont été arrêtées. Il s'agit donc d'une des plus grosses prises dans le milieu de l'héroïne en Suisse ces dernières années. Les autorités zougaises ont bénéficié du concours de plusieurs corps de police cantonaux, de la PJF et du Corps des gardes-frontière (Cgfr).

GROUPES CRIMINELS DE CHINE. Contrairement à ce qui est le cas dans d'autres pays européens, la criminalité organisée d'origine chinoise n'est pas très présente en Suisse. Des indices récurrents permettent toutefois de conclure à des activités criminelles en Suisse par des ressortissants chinois, notamment en matière de traite d'êtres humains et de trafic de migrants. Dans certains cas, des liens avec des groupes criminels opérant principalement à l'étranger sont établis.

GANGS DE MOTARDS ET GROUPES ASSIMILÉS. Le milieu des gangs de motards et groupes assimilés a été très actif en Suisse durant l'année sous revue. De nombreux nouveaux membres ont été recrutés et plusieurs sous-organisations de groupes parfois récents ont été fondées. Certaines ont toutefois été fermées peu de temps après. Les groupes assimilés composés pour l'essentiel de ressortissants de pays d'Europe du Sud-est et de Turquie ont été particulièrement actifs et inconstants. Selon la police, il faut considérer que de fortes tensions existent au sein et entre les divers gangs de motards et groupes assimilés. Certains incidents attestent le potentiel de violence du milieu. Plusieurs procédures ouvertes en Suisse et à l'étranger par des autorités de poursuite pénale, notamment pour crime organisé, confirment en outre le dynamisme criminel de certains gangs de motards et groupes assimilés présents en Suisse. Il y a notamment des indices de lésions corporelles graves, d'infractions contre le patrimoine, d'infractions à la loi sur les stupéfiants et de traite d'êtres humains. On retiendra à cet égard plusieurs procédures des autorités de poursuite pénale allemandes ayant des liens étroits avec la Suisse. Au cours d'une de ces procédures, un membre suisse d'un groupe de soutien des Hells Angels en Allemagne a été condamné en première instance, en novembre 2014, à une peine privative de liberté de deux ans et demi pour trafic de drogue en bande. Dans un autre cas portant sur la traite d'êtres humains, commis par des membres d'une branche allemande du groupe Black Jackets, le principal délinquant et ex-président de la branche, un



HÉROÏNE: 55 kg d'héroïne ont été saisis à l'occasion d'une enquête menée par les autorités zougaises de poursuite pénale contre un groupe d'origine turque. (PHOTO KEYSTONE)

ressortissant albanais domicilié en Allemagne, a été condamné en août 2014 en première instance à une peine privative de liberté de neuf ans et demi. Selon les informations policières, il a aussi obligé ses victimes à se prostituer en Suisse. Plusieurs de ces procédures judiciaires allemandes ont reçu le soutien de corps de police cantonaux et de la PJJ.

EVALUATION

LES DIVERSES FORMES DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE. Les groupes criminels varient fortement en termes de structures et de délits. Le spectre passe de cambriolages commis en série par des bandes orga-

nisées au blanchiment d'argent en passant par le trafic de drogue ou la traite d'êtres humains. La criminalité organisée représente donc une menace plurielle pour la Suisse. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Crime organisé et criminalité économique. > page 59

2 Terrorisme et autres formes de criminalité portant atteinte à l'Etat

Dans le domaine du terrorisme et des autres formes de criminalité visant l'Etat, la Confédération est investie de compétences d'investigation. Les enquêtes préliminaires et les enquêtes sont menées par fedpol sous la direction du MPC. Des recherches sont entreprises notamment au sujet des personnes soutenant le terrorisme sur Internet.

Le présent chapitre offre un aperçu des développements, en lien avec la Suisse, dans les domaines du terrorisme, de l'extrémisme violent et de la criminalité en relation avec la protection de l'Etat. Il se fonde sur une sélection d'enquêtes policières représentatives de la situation, menées par la PJF au cours de l'année sous revue. Pour une présentation et une appréciation complètes de la menace, veuillez consulter le rapport de situation du SRC «La sécurité de la Suisse».

En Suisse, des organisations terroristes peuvent être poursuivies pénalement sur la base de l'art. 260^{er} CP, qui définit les organisations criminelles. Ainsi, selon la jurisprudence actuelle sur le terrorisme, le réseau international Al-Qaïda, les Brigades rouges italiennes, l'organisation basque ETA, l'Armée nationale albanaise, les Martyrs du Maroc, deux sous-organisations armées du PKK («les Forces de défense du peuple» et «les Faucons de la Liberté du Kurdistan») ainsi que l'«Etat islamique en Irak et au Sham» (EIIS; Sham désignant la Syrie dans un sens élargi) sont considérés comme des organisations criminelles au sens de cet élément constitutif de l'infraction.

Terrorisme et extrémisme violent islamistes

SITUATION

NEUTRALISATION D'UNE CELLULE TERRORISTE PRÉSUMÉE. En mars 2014, une instruction pénale a été ouverte contre trois ressortissants irakiens, domi-

ciliés en Suisse, pour des soupçons de soutien à une organisation criminelle, d'emploi, avec dessein délictueux, d'explosifs ou de gaz toxiques, d'actes préparatoires délictueux, de pornographie et d'incitation à l'entrée, à la sortie ou aux séjours illégaux. Les trois prévenus, en détention provisoire depuis fin mars 2014, sont soupçonnés d'avoir formé, en Suisse, une cellule de l'EIIS, organisation ayant précédé l'«Etat islamique» (EI), en vue de perpétrer un attentat terroriste. Si les investigations ont mis au jour des indices laissant supposer la préparation d'un acte terroriste à un stade précoce, le lieu visé n'a pas pu être clairement déterminé.

Dans cette affaire de dimension internationale, plusieurs pistes ont été examinées, afin d'identifier d'éventuels complices ou réseaux en Suisse et à l'étranger. Les autorités suisses de poursuite pénale ont adressé ainsi des demandes d'entraide judiciaire à des Etats européens ainsi qu'aux Etats-Unis. Avec ce dernier pays, une équipe composée d'enquêteurs de la PJF et du Federal Bureau of Investigation (FBI) a été mise en place. Il s'agit là du premier exemple de coopération dans le cadre de l'Operative Working Arrangement (OWA), conclu par la Suisse et les Etats-Unis dans le domaine de la poursuite pénale et de la poursuite des activités terroristes. Cet accord est en vigueur depuis 2006.

DÉPARTS À MOTIVATION DJIHADISTE À DESTINATION DE LA SYRIE ET DE L'IRAK.

A l'image d'autres pays européens, la Suisse est elle aussi concernée par le phénomène des départs à motivation djihadiste. Ces départs sont le fait de personnes quittant leur pays de résidence pour rejoindre des organisations terroristes à l'étranger. La zone de conflit syrienne (et par extension irakienne) est la destination privilégiée de ces extrémistes violents. En Suisse, l'année 2014 a été marquée en particulier par le retour dans notre pays du premier voyageur parti faire le djihad en Syrie. Il s'agit d'un Suisse converti à l'islam, qui a passé près de trois mois, entre janvier et mars 2014, au sein de l'organisation EIIS en Syrie. A son retour en

Suisse, il a directement été interpellé, fouillé et auditionné à l'aéroport de Genève par la PJF. Pour avoir été actif notamment dans du service de garde ainsi que dans de l'aide et de la formation sanitaires, cet individu a été reconnu coupable, par ordonnance pénale du MPC, de participation à une organisation criminelle et de service militaire à l'étranger. L'ordonnance pénale prononcée le 24 novembre 2014 s'est basée notamment sur des actes d'enquêtes et un rapport d'analyse de la PJF pour qualifier l'EIIS à la fois d'organisation criminelle au sens de l'art. 260^{ter} CP et d'armée étrangère au sens de l'art. 94 du code pénal militaire. Quant à la peine prononcée, elle a consisté en du travail d'intérêt général de 600 heures, assortie d'un délai d'épreuve de deux ans. Il a été renoncé à prononcer une peine privative de liberté, en raison de l'imputabilité diminuée de l'inculpé, de sa réelle coopération avec les autorités de poursuite pénale durant la procédure et de la rupture apparente de tout lien avec les milieux islamistes violents en Suisse.

fedpol a conduit d'autres investigations en 2014 sur des cas de personnes parties faire le djihad en Syrie. Parti vers la fin de l'année 2013, un Suisse, attiré par la mouvance salafite et converti à l'islam, semble avoir rejoint un groupe composé de combattants francophones, affiliés dans un premier temps à Jabhat al-Nusra («Front de soutien», filiale officielle d'Al-Qaïda en Syrie), puis à l'EI. Il a été placé sous mandat d'arrêt international par le MPC. fedpol a également mené des investigations sur un Suisse d'origine turque, qui se serait rendu en Syrie pour y combattre, en compagnie d'un ressortissant italien converti à l'islam, titulaire d'un permis d'établissement en Suisse.

Parmi les autres cas traités figurait également celui d'un ressortissant bosnien domicilié en Suisse, soupçonné de participer à des combats en Syrie, et qui a été, pour cette raison, frappé d'une interdiction d'entrée. Enfin, à la fin de l'année 2014, une instruction pénale a été ouverte contre un ressortissant macédonien domicilié en Suisse, soupçonné d'avoir rejoint des cercles djihadistes en Irak ou en Syrie. Cet individu était poursuivi pour des soupçons de violation de l'ordonnance* interdisant l'EI ainsi que les organisations apparentées (informations plus précises à ce sujet, cf. partie 2 Mesures et moyens, chap. 1 Police judiciaire).

Si les autorités de poursuite pénale ont focalisé leur attention sur le théâtre conflictuel syrien, la Somalie est restée une destination pour les voyageurs

djihadistes provenant de la Suisse. fedpol a poursuivi ses investigations sur la présence présumée de réseaux de recrutement en faveur d'Al-Shabab, filiale d'Al-Qaïda en Somalie.

DJIHADISTES SUR INTERNET. L'utilisation des réseaux sociaux, tels que Facebook, Twitter et Youtube, s'est intensifiée durant la période sous revue. Servant à la fois de plates-formes de communication et d'instruments de propagande, les réseaux sociaux ont été particulièrement utilisés dans le contexte du conflit syrien, permettant à leurs utilisateurs de glorifier le combat d'organisations djihadistes, notamment Jabhat al-Nusra et l'EIIS (et son successeur l'EI).

Dans la lutte contre le djihadisme sur Internet, un jalon important de l'année 2014 a été la condamnation, par le Tribunal pénal fédéral (TPF) à Bellinzona, de deux ressortissants irakiens, résidant en Suisse, en raison de leur soutien propagandiste à Al-Qaïda au moyen de plates-formes web créées par leur biais. Le verdict de première instance est tombé le 2 mai 2014: les deux frères ont été reconnus coupables, entre autres, de soutien à une organisation criminelle au sens de l'art. 260^{ter} CP. Le frère aîné a écopé d'une peine de prison ferme de trois ans et trois mois, alors que le cadet a été condamné à une peine de prison avec sursis de deux ans, assorti d'un délai d'épreuve de trois ans.

En 2014, comme pour les années précédentes, fedpol a mené plusieurs investigations sur des activités suspectes de djihadistes sur Internet. L'enquête relative à un administrateur influent du plus important forum Internet djihadiste anglophone est en voie de finalisation. Pour rappel, cet individu, avant d'être arrêté, avait diffusé à large échelle des images et enregistrements vidéo à la gloire des combattants et organisations djihadistes, telles que l'Emirat du Caucase. Trois autres sites, gérés par des ressortissants de pays balkaniques, domiciliés en Suisse et faisant l'apologie du djihadisme, ont fait l'objet d'instructions pénales. Dans deux de ces cas, du matériel physique et électronique a été saisi par la PJF.

SUISSES PRIS POUR CIBLES À L'ÉTRANGER. Les cas de citoyens suisses enlevés à l'étranger par des extrémistes violents, plus spécifiquement des djihadistes, ont occupé les autorités suisses durant l'année sous revue également. L'ornithologue suisse, enlevé

* Ordonnance du 8 octobre 2014 interdisant le groupe «Etat islamique» et les organisations apparentées (RS 122.2; état au 9 octobre 2014).



ÉTAT ISLAMIQUE. Membres de l'organisation terroriste djihadiste début 2014 en Irak. Au cours de l'année, cette organisation a poursuivi son expansion dans la région syro-irakienne et le «califat» a été proclamé fin juin. (PHOTO KEYSTONE)

en 2012 dans un archipel au sud des Philippines, a retrouvé la liberté le 6 décembre 2014. Notre pays a également été concerné par des enlèvements liés au conflit syrien. En effet, une double nationale suisse-portugaise, employée d'une organisation non gouvernementale (ONG) active en Syrie, a été enlevée début 2014 par des membres de l'EIIS, puis libérée en avril de cette même année.

En Libye, un humanitaire également, citoyen suisse et délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a été tué le 4 juin 2014, lors d'une attaque menée par des inconnus armés. Il était alors en déplacement dans la ville côtière de Syrte, en compagnie de deux autres représentants du CICR. Une en-

quête a été ouverte par le MPC, afin de déterminer, de manière aussi précise que possible, les circonstances de cet attentat. Cette procédure est dirigée contre inconnu pour assassinat et pour participation et soutien à une organisation criminelle.

EVALUATION

RISQUES ACCRUS LIÉS AU CONTEXTE CONFLICTUEL EN SYRIE. En 2014, comme dans les années précédentes, la Suisse n'a certes pas constitué une cible prioritaire pour les terroristes islamistes. Cependant, notre pays a dû faire face à un potentiel de menace accru, essentiellement en raison de la montée en puissance de l'EI dans le contexte du conflit syrien.



Cette organisation est entrée en concurrence avec Al-Qaïda pour la domination du mouvement djihadiste, ce qui pourrait pousser les deux organisations à tenter de prendre le dessus en commettant des attentats ayant une forte résonance symbolique. La Suisse pourrait aussi être la cible d'une telle attaque, ou du moins servir de base arrière, en matière de soutien financier et logistique, à sa planification et son exécution.

Un autre type de menace provient de l'accroissement du nombre de personnes quittant l'Europe, y compris la Suisse, pour aller faire le djihad en Syrie. Par rapport à d'autres régions de destination traditionnelle des djihadistes (Afghanistan, Somalie,

Yémen), l'accès à la Syrie est relativement aisé, les ressortissants européens pouvant transiter sans trop de difficultés par la Turquie. L'utilisation accrue des médias sociaux a par ailleurs facilité les contacts avec des combattants sur place ou des recruteurs présents en Europe.

A leur retour en Europe ou en Suisse, les personnes parties faire le djihad à l'étranger représentent une menace concrète pour la sécurité intérieure. Disposant de capacités opérationnelles acquises sur le terrain et d'un fort réseau de contacts djihadistes développé en zone de conflit, ces individus peuvent potentiellement commettre des attentats, non seulement dans leur pays d'origine, mais également au sein

de l'espace Schengen dans son ensemble. L'attentat commis au Musée Juif de Belgique à Bruxelles le 24 mai 2014 illustre bien cette problématique transnationale: l'auteur présumé, un ressortissant français ayant fait partie de l'EIIS en Syrie, est revenu en Europe par l'Allemagne, avant de perpétrer son attaque en Belgique, puis de prendre la fuite en France, où il avait précédemment vécu.

LUTTE CONTRE LA PROPAGANDE ET LA RADICALISATION. Le travail d'enquête sur les activités djihadistes sur Internet, opéré par la PJF en étroite collaboration avec le SRC depuis 2011, sur mandat du Conseil fédéral, a été poursuivi en 2014. Le rôle central joué par Internet dans la propagande et la radicalisation en faveur de la cause djihadiste continue de préoccuper les autorités de poursuite pénale. Au travers de ses investigations, fedpol a pu constater qu'une part substantielle et croissante des individus actifs sur la Toile en Suisse est originaire de l'Europe du Sud-est. D'autre part, les réseaux sociaux occupent une place toujours plus importante en matière de djihadisme sur Internet et en relation avec les personnes partant à l'étranger pour faire le djihad. Une lutte efficace contre ce phénomène ne sera possible qu'en collaboration étroite avec les fournisseurs d'accès qui détiennent les données dont l'obtention est nécessaire à la poursuite pénale.

Un autre enjeu primordial est la capacité de contrer la propagande diffusée à l'échelle mondiale par l'EI. Pour cette organisation, l'utilisation de la violence extrême s'inscrit dans une vision du monde totalitaire, dans laquelle les non-musulmans, voire les non-salafistes, sont tous considérés comme des ennemis de l'islam, qu'il s'agit de supprimer. Ainsi, à travers l'utilisation professionnelle et diversifiée des médias sociaux et d'Internet en général, l'EIIS, puis l'EI, ont mené des campagnes médiatiques d'ampleur inédite, propageant la terreur et incitant à commettre des atrocités.

RISQUE PERSISTANT D'ENLÈVEMENTS OU D'ACTES DE VIOLENCE À L'ÉTRANGER. L'année 2014 a montré que pour les ressortissants suisses, le risque d'être enlevé ou pris pour cible par des extrémistes violents persiste dans certaines régions du monde. Un tel risque est particulièrement élevé pour les humanitaires actifs dans les zones de conflit ou de grande instabilité. Comme pour l'année précédente, les régions critiques concernent la zone d'opération d'Al-Qaïda et de ses filiales, à savoir la région du Sahel, le

Yémen, la zone frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan et la Corne de l'Afrique. Il faut y ajouter bien entendu la Syrie et l'Irak, en particulier la zone d'opération de l'EI et de Jabhat al-Nusra. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) déconseille explicitement la visite des régions susmentionnées.

Les voyageurs sont invités à consulter la rubrique de conseils aux voyageurs du DFAE: www.dfae.admin.ch/voyages

Ils ont la possibilité également de s'abonner à l'application Itineris, qui informe, à toute heure, sur la situation sécuritaire du pays de séjour ou de destination: www.dfae.admin.ch/itineris

Terrorisme et extrémisme violent ethno-nationalistes

SITUATION

FONDS RÉCOLTÉS PAR LE PKK. En 2014, fedpol a poursuivi ses investigations sur les structures du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) établies en Suisse. Les données ainsi récoltées ont révélé que cette organisation a poursuivi ses activités de financement, qui ont consisté notamment en collectes de dons, octroyés de manière plus ou moins volontaire, mais dans certains cas sous la contrainte.

INVESTIGATIONS FINALES SUR LES ACTIVITÉS DES LTTE.

Depuis 2009, une instruction pénale est menée à l'encontre de plusieurs membres présumés de la branche suisse des Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE), entre autres pour soupçons de soutien et de participation à une organisation criminelle au sens de l'art. 260^{ter} CP. Pour rappel, les LTTE ont été défaits par l'armée sri-lankaise en mai 2009. L'enquête suisse porte sur les activités de l'organisation en Suisse jusqu'à cette date. fedpol a poursuivi par ailleurs ses investigations concernant, entre autres, les activités financières de la branche suisse des LTTE et notamment les transferts de fonds vers le Sri Lanka. Une attention particulière a été consacrée aux soi-disant projets humanitaires menés depuis la Suisse.

EVALUATION

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT. Si des activités de recrutement du PKK, sur territoire suisse, ont été constatées dans le passé par les autorités de poursuite pénale, cela n'a pas été le cas en 2014. Les structures de l'organisation implantées dans notre pays se sont davantage concentrées sur la récolte de fonds, en vue

de financer tant l'appareil propagandiste que les activités armées. Ce constat ne valait pas seulement pour la Suisse, mais également pour l'ensemble des pays européens de diaspora kurde.

Les investigations ont révélé également l'implication possible d'organisations à but non lucratif dans le financement du terrorisme. La branche suisse des LTTE a été particulièrement attentive à encadrer l'ensemble des activités communautaires de la diaspora, ce qui passait même par le contrôle du monde associatif. Les structures mises en place par l'organisation à l'étranger veillaient à ce que les multiples associations éducatives, culturelles, humanitaires ou sportives soient mises au service de sa cause, aussi bien en promouvant son idéologie nationaliste qu'en récoltant des fonds à son profit.

des zones peu accessibles, le recueil de témoignages s'avère peu aisé.

Il faut veiller à ce que le territoire suisse ne serve pas de refuge à des auteurs de crimes de guerre ou crimes contre l'humanité originaires des zones de conflits en cours. Il s'agit donc de garder un œil attentif sur les situations de crise, ce qui doit permettre une action rapide et coordonnée des autorités de poursuite pénale. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Protection de l'Etat et Terrorisme.

> pages 61 et 62

Infractions contre le droit pénal international

SITUATION

CRIMES EN AFRIQUE. En Suisse, la poursuite des infractions contre le droit pénal international est garantie depuis la ratification du Statut de Rome. Les crimes contre l'humanité, le génocide et les crimes de guerre font partie, depuis le 1^{er} janvier 2011, des infractions sanctionnées par le code pénal suisse. Il est à relever que notre pays a adopté le principe de la compétence dite «quasi universelle», figurant à l'art. 264^m CP: il suffit que l'auteur présumé du crime se trouve sur le territoire suisse pour que le MPC ouvre une instruction pénale.

Durant l'année sous revue, la plupart des instructions pénales ont concerné le Maghreb (notamment la Libye et l'Algérie) et l'Afrique subsaharienne. L'une de ces affaires fait suite à une plainte pénale déposée par une ONG contre une société suisse soupçonnée de complicité de crimes de guerre pour avoir raffiné de l'or pillé par un groupe armé en République démocratique du Congo.

EVALUATION

DIFFICULTÉS DES INVESTIGATIONS. La poursuite pénale des crimes internationaux présente de véritables enjeux en termes d'investigations. Les difficultés principales sont dues à l'ancienneté des faits et au manque d'éléments de preuve matériels. Par ailleurs, comme les faits ont eu lieu souvent dans

3 Criminalité économique et blanchiment d'argent

En matière de criminalité économique, la Confédération est investie de compétences d'investigation, notamment lorsque des infractions ont été commises à l'étranger ou lorsqu'une infraction ne concerne pas un canton en particulier. Il est d'usage de parler de criminalité économique pour les infractions classiques contre le patrimoine telles que l'escroquerie, l'abus de confiance et les infractions en matière de faillite. Mais d'autres infractions telles que la corruption, les délits boursiers et le blanchiment d'argent peuvent en faire partie. En tant qu'office central de police criminelle, fedpol veille à l'échange national et international d'informations, procède à des analyses stratégiques et opérationnelles, coordonne et soutient les enquêtes correspondantes des autorités cantonales et étrangères et mène ses propres enquêtes préliminaires et enquêtes sous la direction du MPC. Par ailleurs, fedpol héberge le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS). Le MROS est le service central auquel les intermédiaires financiers transmettent leurs communications en cas de soupçons de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, de fonds d'origine criminelle ou d'organisations criminelles, qu'il analyse et remet, le cas échéant, aux autorités de poursuite pénale compétentes.

En matière de criminalité économique et de blanchiment d'argent, le rapport de situation présente certaines procédures en cours et enseignements des analyses effectuées. Il commence par la problématique du blanchiment d'argent supposément commis par des personnes exposées politiquement. Il

aborde également l'abus de la devise virtuelle bitcoin à des fins criminelles. Les renseignements à cet égard proviennent du rapport du Conseil fédéral établi en réponse aux postulats 13.3687 Schwaab et 13.4070 Weibel, qui a été rédigé avec le concours de fedpol. Enfin, un cas de corruption en matière d'achats réalisés par la Confédération a été mis au jour en 2014. Il constitue un cas typique de corruption tel qu'on peut la rencontrer en Suisse.

Personnes politiquement exposées

SITUATION

DE NOUVEAUX CAS DE BLANCHIMENT D'ARGENT.

Les personnes politiquement exposées (PPE) occupent elles-mêmes une fonction publique de haut rang ou sont proches d'un haut fonctionnaire pour des raisons familiales, personnelles ou commerciales. Bien que la Suisse ait pris depuis 1998 des dispositions concrètes sur les fonds de PPE et que celles-ci ont été affinées depuis lors, il arrive régulièrement que des valeurs patrimoniales de PPE, provenant probablement de corruption ou d'abus d'autorité, parviennent en Suisse afin d'y être blanchies. La Suisse est attrayante pour les PPE, et pas seulement en tant que place financière. Les étrangers fortunés ont en effet la possibilité de conclure un accord fiscal avec les autorités cantonales afin de s'établir en Suisse. Des PPE provenant principalement de Russie, d'Ukraine et de pays d'Asie centrale continuent à faire usage de ce système, aussi durant l'année sous revue.

LIENS AVEC L'UKRAINE. Durant l'année sous revue, les fonds de l'ex-président ukrainien Viktor Ianoukovytch et de son clan ont retenu l'attention. Le mandat de M. Ianoukovytch a été marqué par les abus d'autorité, la corruption et les abus de confiance. De nombreuses sources indiquent que pendant les quatre années de sa présidence, des fonds de plus en plus importants provenant du négoce de matières premières, des sociétés de production étatiques et les recettes des impôts, des taxes et des douanes ont été

détournés sur les comptes présidentiels ou ceux de ses fils ou d'autres fidèles. Les dommages ainsi causés à l'économie ukrainienne ont été estimés à quelque 100 milliards de dollars américains par l'ancien procureur général ukrainien. Les renseignements disponibles indiquent un flux de fonds passant par de nombreux comptes off-shore, notamment à Chypre et dans les Iles Vierges britanniques ainsi qu'en Autriche, au Liechtenstein, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Suisse.

Se concertant avec l'UE, la Suisse a bloqué préventivement des valeurs patrimoniales à hauteur de 75 millions de dollars environ appartenant à M. Ianoukovytch et à son entourage, afin de laisser suffisamment de temps aux autorités ukrainiennes de poursuite pénale pour présenter des demandes éventuelles d'entraide judiciaire. Dans le même temps, le MPC et les autorités cantonales genevoises ont ouvert des enquêtes pour abus de confiance, corruption, abus d'autorité et blanchiment d'argent, bloquant à cet égard 100 autres millions de dollars.

LIENS AVEC L'ASIE CENTRALE. Les cas de blanchiment d'argent présumé en lien avec le Kazakhstan et l'Ouzbékistan sont restés d'actualité durant l'année sous revue. Les prévenus font ou ont fait partie de l'élite au pouvoir dans ces pays, ce qui a permis leur enrichissement vraisemblablement illégal. Selon les renseignements policiers, les valeurs patrimoniales incriminées, qui atteignent parfois des centaines de millions, proviennent d'infractions économiques telles que l'escroquerie en matière fiscale ou le détournement de biens de l'Etat avant d'être investis dans des placements en capitaux par l'intermédiaire de fiduciaires et d'avocats suisses afin de les légaliser. Dans de nombreux cas, les transactions ont été réalisées et sciemment dissimulées en passant par plusieurs pays et prestataires.

ENQUÊTES CONTRE UNE PERSONNALITÉ EN VUE DE L'ÉLITE OUBÉK AU POUVOIR. Sur mandat du MPC, la PJF enquête depuis 2012 sur un groupe de quatre ressortissants ouzbeks liés à Gulnara Karimova, une des deux filles du président ouzbek. Les quatre prévenus sont soupçonnés d'avoir blanchi en Suisse des gains illégaux provenant du secteur des télécommunications. L'instruction a conduit au séquestre de plus de 800 millions de francs suisses. La PJF a perquisitionné en août 2013 déjà la propriété de la fille du président ouzbek dans la région genevoise, mettant alors la main sur diverses preuves. Après la suspension de son immunité diplomatique, l'instruction pé-

nale a été étendue le 13 septembre 2013 à Gulnara Karimova, soupçonnée de blanchiment d'argent, elle qui était auparavant accréditée auprès des Nations unies à Genève comme représentante permanente de l'Ouzbékistan. Outre les enquêtes policières, une coopération avec les autorités de poursuite pénale d'Europe occidentale a été entamée durant l'année sous revue sur demande d'entraide judiciaire.

LIENS AVEC LA LIBYE: CONDAMNATION D'UN RESSORTISSANT CANADO-TUNISIEN. Le 1^{er} octobre 2014, le Tribunal pénal fédéral à Bellinzona a prononcé contre un ressortissant canado-tunisien une peine privative de liberté de trois ans, dont 18 mois avec sursis, au terme d'une procédure simplifiée pour corruption de fonctionnaires étrangers, gestion déloyale et blanchiment d'argent. L'accusé a occupé de 1994 à 2012 un poste de cadre de haut rang d'une entreprise internationale de construction et d'ingénierie sise au Canada et chargée notamment de grands projets en Libye. Afin de s'assurer que son entreprise décroche des mandats, il a versé au fils de feu le dictateur libyen Mouammar Khadafi, de fin septembre 2001 à mi-février 2011, des pots-de-vin pour plus de 35 millions de francs suisses par le biais de comptes en Suisse.

Selon le jugement rendu, la Libye de Khadafi et de son clan était dotée d'un appareil étatique officiel derrière lequel le pouvoir réel était détenu par des structures informelles, à savoir les dénommés «hommes de la tente». Le fils de Khadafi, également corrompu par l'accusé, faisait partie de ce cercle qui avait un accès privilégié au dirigeant libyen. Le jugement précise que pendant la période en question, le fils du dictateur occupait des postes de haut rang dans l'appareil militaire et sécuritaire libyen (agent public institutionnel). Dans le même temps, il s'acquittait à titre privé de tâches étatiques, donc publiques, souvent sur mandat ou en représentation de son père (agent public fonctionnel).

L'instruction pénale contre ce ressortissant canado-tunisien était l'une des procédures pénales suisses lancées à la suite du Printemps arabe. Le verdict du 1^{er} octobre 2014 est le premier à entrer en force dans cette série de procédures. Pour la première fois, un tribunal suisse a reconnu une responsabilité fonctionnelle en lien avec un régime dictatorial.

EVALUATION

RISQUE POUR LA SUISSE. Les sanctions prises par l'UE et les Etats-Unis suite aux événements en Ukraine renforcent l'attrait de la Suisse comme lieu de domicile et place financière. De manière générale,

les fonds de PPE représentent pour la Suisse non seulement un risque pénal mais également une menace pour sa réputation, car ils attirent l'attention des services de renseignement étrangers. Une poursuite pénale pour soupçons d'abus de confiance, de corruption ou de blanchiment d'argent a souvent peu de chances d'aboutir, car la collaboration avec les Etats d'origine dépend fortement des intérêts politiques locaux.

Le jugement mentionné dans la procédure liée à M. Khadafi devrait permettre de faciliter les futures procédures de poursuite pénale en cas de corruption transfrontalière, à savoir la corruption de hauts fonctionnaires étrangers par des régimes oligarchiques ou ayant érigé la cleptocratie en dogme. Dans de telles structures, il est fréquent que des parents ou des proches du dirigeant, sans fonction formelle ou officielle, assument des tâches étatiques et publiques. Le jugement du Tribunal pénal fédéral permet, à certaines conditions, de les considérer comme des charges fonctionnelles, ce qui étend considérablement le domaine d'application de la disposition pénale correspondante.

Abus possibles de devises virtuelles

SITUATION

MULTIPLES POSSIBILITÉS D'USAGES ILLÉGAUX.

Une devise virtuelle est la représentation numérique d'une valeur. Négociable sur Internet, elle fait office d'argent, mais n'est acceptée nulle part comme moyen de paiement légal. Actuellement, plusieurs centaines de devises numériques de divers types existent de par le monde. Une des principales d'entre elles en termes de diffusion et d'importance est le bitcoin. Le bitcoin est une cryptodevise. Ce système de paiement est fondé sur un réseau pair à pair. La particularité du bitcoin est que l'algorithme cryptographique qui en constitue le fondement ne prévoit aucune instance centrale chargée d'émettre les unités ou de gérer le système.

Des enquêtes diligentées en Suisse et à l'étranger indiquent que le bitcoin offre de nombreuses possibilités d'usages illégaux, notamment en raison de l'anonymat très poussé qui le caractérise. Quatre types d'abus possibles semblent être privilégiés:

LE BITCOIN COMME MOYEN DE PAIEMENT POUR DES BIENS ET SERVICES ILLÉGAUX.

Le bitcoin est le

moyen de paiement préféré des plates-formes de vente de produits illégaux tels que des drogues, des armes, des biens falsifiés ou des données de cartes de crédit volées. Début 2014, le logiciel malveillant «BlackShades», qui pouvait par exemple être acheté sur de telles plates-formes au moyen de bitcoins, a été la cible d'enquêtes en Suisse et à l'étranger. Par ailleurs, les autorités suisses de poursuite pénale ont relevé plusieurs cas de chantage ayant pour finalité la remise d'une rançon sous forme de bitcoins.

BLANCHIMENT D'ARGENT AU MOYEN DE BITCOINS.

La conversion des fonds incriminés en bitcoin est une infraction assimilable au blanchiment d'argent. Les transactions subséquentes d'achat et de vente compliquent encore la traçabilité, ce qui en renforce l'attrait pour les blanchisseurs. Au besoin, les bitcoins peuvent ensuite être reconvertis en devise officielle. Les grandes affaires de blanchiment d'argent liées au bitcoin sont encore rares en Europe. Des enquêtes sont toutefois en cours dans certains pays.

«VOL» DE BITCOINS. Les bitcoins sont sauvegardés sous forme de code numérique sur l'ordinateur personnel, le smartphone ou une plate-forme commerciale. Si ces informations sont subtilisées, les bitcoins sont perdus. Pour les criminels, l'accès à de telles informations s'effectue par le biais de logiciels malveillants afin de subtiliser les bitcoins, le tout était relativement peu risqué, car ils peuvent opérer à grande distance et de manière très anonyme. En Suisse, un cas de vol de bitcoins a déjà été enregistré. Dans cette affaire, un particulier suisse s'est vu subtiliser des bitcoins pour une valeur de plus de 100 000 francs. D'un point de vue pénal, de tels cas doivent être traités dans la mesure du possible sous l'angle du vol de données ou de l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur.

ESCROQUERIE ET INFRACTIONS ASSIMILABLES À UNE ESCROQUERIE EN LIEN AVEC LES BITCOINS.

Sur le plan international, plusieurs variantes d'escroquerie en lien avec les bitcoins ont été identifiées. En Suisse, au moins une telle infraction a pour l'instant été dénoncée. La victime avait validé ses bitcoins pour une opération de change sur une plate-forme commerciale, mais n'a jamais reçu sa contrepartie en francs.

EVALUATION

RESPONSABILITÉ IMPORTANTE DE L'UTILISATEUR.

Le bitcoin est de plus en plus souvent utilisé

30
31

BITCOIN. Les criminels peuvent utiliser les monnaies virtuelles pour toutes sortes d'activités illégales. (PHOTO THINKSTOCK)

comme moyen de paiement dans la criminalité informatique, remplaçant en grande partie d'autres sources telles que les cartes à prépaiement. Les cas de dénonciation impliquant le bitcoin sont pour l'heure rares en Suisse. Il y a donc lieu de considérer que l'abus de cette devise virtuelle à des fins criminelles

constitue actuellement un épiphénomène. Toutefois, si le bitcoin venait à être plus souvent accepté comme moyen de paiement, et si des structures de gestion se développent en conséquence, il y a de fortes chances de voir les cas d'abus se multiplier. Le fait que le bitcoin ne soit pas vraiment géré par un organe central et que

les autorités de poursuite pénale n'ont ainsi pas d'interlocuteurs complique l'élucidation des infractions et donc la confiscation des valeurs patrimoniales. L'utilisateur est le principal responsable de la manière dont il gère le bitcoin. A défaut de protection parfaite de ses supports de données, il risque de perdre son avoir en bitcoins ou d'être victime d'un abus.

Irrégularités dans les achats réalisés par la Confédération

SITUATION

VIOLATIONS PRÉSUMÉES DES RÈGLES PAR PLUSIEURS OFFICES FÉDÉRAUX. Durant l'année sous revue, les autorités fédérales de poursuite pénale ont été confrontées à plusieurs cas d'irrégularités en matière d'achat. Les enquêtes en cours sur les cas concernant divers offices fédéraux portent non seulement sur la corruption, mais également sur des infractions telles que la gestion déloyale des intérêts publics, l'abus de confiance, la gestion déloyale et les faux dans les titres.

Durant l'année sous revue, le public a été informé de l'affaire concernant un haut fonctionnaire du SECO ayant vraisemblablement reçu pendant des années des pots-de-vin de sociétés informatiques afin de leur attribuer des mandats fédéraux lucratifs pour des millions de francs. En collaboration avec la PJJ, le MPC a ouvert une procédure contre plusieurs personnes inculpées de corruption, d'octroi d'un avantage et de gestion déloyale des intérêts publics. Indépendamment de ces procédures pénales en cours, le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a diligenté une enquête administrative sur ces incidents. Il ressort des résultats de cette enquête publiés en août 2014 que le responsable incriminé a reçu «sur une longue période» et «dans des proportions considérables» des cadeaux de sociétés informatiques, par exemple sous forme d'espèces, d'appareils électroniques ou d'invitations à des manifestations sportives. L'enquête administrative aboutit enfin à la conclusion que dans le service concerné, les règles en matière d'achat «n'ont systématiquement pas été respectées, voire qu'elles ont été bafouées». Bien que des biens et services aient régulièrement été acquis en volumes importants, aucune mise au concours n'a été publiée entre 2006 et 2012. Tous les mandats ont été attribués de gré à gré.

EVALUATION

CONTRÔLES DÉFICIENTS ET CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES LACUNAIRES.

Une analyse effectuée en 2011 par la PJJ des jugements prononcés depuis 2001 indique que par le passé, des mandats importants ont été fréquemment fractionnés afin de contourner les règles de mise au concours en vigueur. De nombreux cas ont porté sur des irrégularités relatives à des projets informatiques. Il n'est de surcroît pas extraordinaire que les actes de corruption restent dans l'ombre pendant de longues années. Cela tient d'une part à l'intérêt qu'ont le corrompu et le corrupteur à dissimuler l'affaire, qui explique le peu de dénonciations de telles affaires. Dans de nombreux cas, le supérieur hiérarchique de la personne corrompue a une part de responsabilité: d'une part, il ne dispose souvent pas des connaissances professionnelles requises pour décider des acquisitions en question. D'autre part, on constate souvent des lacunes dans les contrôles et une direction trop peu présente. Une répartition claire des tâches et des contrôles systématiques par des supérieurs compétents permettraient d'identifier suffisamment tôt les irrégularités et de prendre les mesures adéquates. Cela permettrait d'éviter des dommages trop importants et de renforcer la confiance dans l'administration et les institutions. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Crime organisé et criminalité économique. > page 59

4 Trafic de stupéfiants

En tant qu'office central de police criminelle, fedpol épaula les autorités cantonales de poursuite pénale et d'autres pays dans leur lutte contre la contrebande et le trafic de stupéfiants. Il veille notamment à l'échange national et international d'informations, coordonne les enquêtes correspondantes effectuées par les cantons et procède à des analyses stratégiques et opérationnelles.

SITUATION

CANNABIS. La demande en produits du cannabis est de longue date forte et stable. Selon les résultats d'un sondage périodique effectué par la PJF, le marché du cannabis est considéré comme le principal marché de stupéfiants dans plus de la moitié des cantons. Le cannabis est de loin la substance psychotrope illégale la plus fréquemment consommée en Suisse.

Dans la plupart des cantons, la production en plein air de cannabis à des fins illégales est restée stable, voire a diminué au cours des cinq dernières années. Il semblerait toutefois que les plantations en plein air aient été remplacées par une production indoor. En Suisse, la Statistique policière de la criminalité (SPC) indique une prédominance des citoyens suisses dans la culture et le trafic de cannabis. Des saisies en Albanie et en Italie démontrent cependant que la marijuana est aussi importée en grandes quantités en Europe centrale et occidentale et donc très vraisemblablement aussi en Suisse, depuis l'Albanie.

COCAÏNE. La demande en cocaïne est depuis quelques années stable dans l'ensemble. Certes, les quantités de cocaïne saisies en Suisse sont à la baisse depuis plusieurs années. Ce reflux ne semble pas être dû à une diminution du marché, mais à des changements dans les tactiques de contrebande. Dans près de la moitié des cantons, le trafic de cocaïne a cependant quelque peu augmenté au cours de l'année sous revue, selon des estimations des services compétents. Cela est particulièrement vrai pour des cantons ruraux disposant d'un centre urbain d'importance régionale. Le petit commerce est avant tout l'œuvre de ressortissants de pays d'Afrique de l'Ouest. Le commerce à grande échelle est aux mains de divers

groupes, qui viennent d'Afrique de l'Ouest, de République dominicaine ou de Suisse.

HÉROÏNE. La demande en héroïne est stable. De nombreux consommateurs sont héroïnomanes depuis des années, voire des décennies. Selon la SPC, la dénonciation de jeunes consommateurs est rare. Certaines villes signalent une hausse du nombre de nouveaux héroïnomanes. Il n'est toutefois pas possible de parler d'un tournant. Le marché de l'héroïne, que ce soit à grande ou à petite échelle, est principalement dominé par des groupes criminels de souche albanaise, serbes ou d'autres pays d'Europe du Sud-est. Les saisies effectuées dans divers cantons indiquent que des groupes d'origine turque jouent aussi un rôle important sur ce marché.

DROGUES DE SYNTHÈSE. Peu d'informations fiables sont disponibles en Suisse sur les marchés des substances de synthèse. Il semblerait que les amphétamines et le MDMA (ecstasy) aient connu un regain d'intérêt ces deux ou trois dernières années. En 2014, la «Global Drug Survey» a pour la première fois été réalisée en Suisse. Ce sondage non représentatif est effectué dans le monde entier et s'adresse en premier lieu aux personnes qui consomment des stupéfiants pour leur agrément. Les résultats indiquent que la consommation de nouveaux psychotropes est faible en Suisse si on la compare avec d'autres pays européens, les Etats-Unis et l'Australie. Il semble aussi que la méthamphétamine soit consommée par un nombre restreint de personnes en Suisse. Peu d'informations sont disponibles sur le trafic de méthamphétamines. Une grande partie des dénonciations, relativement peu nombreuses, concernent des citoyens suisses ou de pays d'Asie du Sud-est. Enfin, contrairement à l'année précédente, aucun laboratoire de méthamphétamine n'a été découvert en Suisse en 2014.

PRIX. Les prix de la cocaïne, de l'héroïne et du cannabis ont peu évolué par rapport à l'année précédente. Dans la rue, un gramme de cocaïne se négocie, selon la région et la qualité, entre 60 et 150 francs, pour un prix moyen de 95 francs (+7 francs par rapport à l'année précédente). Un gramme d'héroïne mélangée se vend entre 20 et 120 francs, pour un



MARIJUANA. Le cannabis est la substance psychoactive illégale la plus consommée en Suisse. La demande est essentiellement couverte par des cultures en intérieur gérées professionnellement. (PHOTO KEYSTONE)

prix moyen de 57 francs (-1 franc). Un gramme de marijuana coûtait entre 2 et 18 francs ou 11 francs (-1 franc) en moyenne. Ces prix constituent des estimations basées sur les informations reçues des corps de police cantonaux et municipaux. En ce qui concerne les drogues de synthèse, les informations sont insuffisantes pour permettre d'estimer avec fiabilité leur prix et l'évolution de celui-ci.

EVALUATION

PEU D'INFORMATIONS SYSTÉMATIQUES SUR LES DROGUES DE SYNTHÈSE. Les marchés des stupéfiants sont en grande partie stables en Suisse. Si l'on se réfère aux informations disponibles, il apparaît pour l'heure peu vraisemblable d'assister à court terme à des changements d'ampleur à l'échelon national, par exemple une augmentation exponentielle de la consommation problématique d'une substance. Il n'y a toutefois que peu d'informations systématiques sur les marchés des drogues de synthèse. Par conséquent, les répercussions de divers développements sont incertaines. Cela concerne notamment les marchés des nouveaux psychotropes et la méthamphétamine, qui ont connu un fort développement ces dernières années dans certaines régions d'Europe. Des saisies indiquent que les nouveaux psychotropes sont dorénavant assez répandus en Suisse également. Il n'est pas possible d'estimer à quel point, car les données représentatives font défaut. Les résultats de la Global Drug Survey indiquent que la diffusion de nouveaux psychotropes en Suisse est plus faible que dans nombre de pays européens. Selon les informations disponibles, la méthamphétamine devrait avant tout constituer un problème dans certaines villes.

LE TRAFIC SUR INTERNET EST UN DÉFI DE PLUS EN PLUS IMPORTANT. Le trafic de stupéfiants sur Internet se révèle un défi de plus en plus important pour les autorités de poursuite pénale. Il n'est pas possible d'estimer la part de trafic qui se déroule ainsi. La portée globale du marché sur Internet ainsi que les possibilités d'anonymiser les transactions effectuées appellent cependant le développement de nouvelles tactiques pour poursuivre le trafic de stupéfiants. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Stupéfiants. > page 69

5 Traite d'êtres humains

En tant qu'office central de police criminelle, fedpol épaula les autorités cantonales de poursuite pénale dans leur lutte contre la traite d'êtres humains. fedpol veille notamment à l'échange national et international d'informations et coordonne les enquêtes menées par les cantons. fedpol abrite également le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT). Celui-ci met en place les structures et réseaux nécessaires pour combattre et prévenir efficacement la traite d'êtres humains et le trafic de migrants en Suisse.

SITUATION

ENQUÊTES POUR EXPLOITATION SEXUELLE. La Suisse est avant tout un pays-cible de la traite d'êtres humains. Selon les informations des corps de police cantonaux et de la police de la ville de Zurich, 93 procédures pour traite d'êtres humains étaient en cours à divers stades en Suisse fin 2014 (enquêtes préliminaires, enquêtes, inculpations, condamnations non encore entrées en force). Durant l'année sous revue, 33 procédures ont été ouvertes. Une grande partie des procédures signalées sont diligentées par les autorités de la ville et du canton de Zurich. Les cas actuels confirment les enseignements tirés des procédures closes et de l'échange continu d'informations entre fedpol et les autorités suisses et étrangères. Il en ressort que la Suisse traite essentiellement des cas de traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Les victimes présumées sont très majoritairement des femmes, parfois des transsexuels et rarement des hommes. Exceptionnellement, les victimes sont mineures. Les victimes sont typiquement issues d'un milieu social défavorisé, ce qui permet aux délinquants d'exercer plus facilement des pressions. Dans de nombreux cas, les victimes sont conscientes qu'elles vont se prostituer, mais elles sont souvent trompées sur les conditions. Les inculpés sont majoritairement de sexe masculin. La part de femmes parmi les inculpés est toutefois significative. Elles occupent souvent une fonction subordonnée. L'auteur de l'infraction et sa ou ses victimes ont souvent la

même origine. En Suisse, les trafiquants agissent le plus souvent en petits groupes. Dans certains cas, des structures criminelles bien organisées et plus grandes semblent dominer le trafic ou le soutenir. En règle générale, une situation de détresse de la victime est mise à profit ou créée sciemment afin de mettre la pression et de contraindre la victime. Le mode opératoire des délinquants va de la pression psychologique à l'utilisation de violence physique extrême. Les affaires en cours portent majoritairement sur la prostitution de rue, dans des maisons closes, des night-clubs et des cabarets. Certaines procédures et divers renseignements policiers font aussi état d'exploitation sexuelle dans les établissements de communautés étrangères ou par le biais de services d'escorte.

TRAITE DE VICTIMES HONGROISES, ROUMAINES ET BULGARES.

En Suisse, le milieu de la prostitution est depuis plusieurs années dominé par la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie. Dans certains cantons, bien plus de la moitié des prostituées proviennent de ces trois pays. Cette domination se reflète dans le nombre élevé d'éléments pointant une traite d'êtres humains et de procédures correspondantes: nettement plus de la moitié de tous les cas actuels concernent des victimes présumées et, la plupart du temps, aussi des inculpés venant de ces pays. Les femmes sont presque exclusivement concernées; des jugements et procédures attestent toutefois la présence sur les trottoirs des villes suisses d'hommes exploités sexuellement. Les femmes sont fréquemment négociées entre plusieurs délinquants dans le pays d'origine déjà, avant d'être exploitées en Suisse, parfois enfermées et ne bénéficient que peu ou pas du tout des recettes de la prostitution. Toutes les victimes ne sont pas conscientes d'emblée qu'elles vont devoir se prostituer. Les moyens de pression utilisés par les délinquants sont fort variés: relations amoureuses simulées, menaces contre la victime et ses proches ou violence physique. Dans le cas des victimes de l'ethnie rom, la pression est souvent accentuée par le fait que les victimes appartiennent aux mêmes structures claniques que leurs oppresseurs. Ceux-ci ne mettent pas seulement à profit la détresse financière ou les liens familiaux distendus, mais aussi par exemple le faible niveau de formation de bon nombre de victimes. Dans



EXPLOITATION SEXUELLE. Fin 2014, 93 procédures liées à des cas de traite des êtres humains étaient pendantes en Suisse. Les enquêtes avaient pour la plupart été ouvertes en relation avec des cas de traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. (PHOTO KEYSTONE)

36
37

plusieurs cas, la victime ne savait ainsi même pas dans quel pays ou dans quelle ville elle se trouvait.

La fermeture du secteur du Sihlquai à Zurich durant l'été 2013 a en partie abouti à un déplacement de l'activité des prostituées hongroises vers des établissements, d'autres cantons ou l'étranger. De manière générale, une comparaison sur plusieurs années permet dans certains cantons de constater de grandes variations dans l'origine des prostituées. Un recul dans un canton est souvent accompagné d'une hausse dans un autre. La mobilité relativement importante est typique de nombreux groupes criminels. Cela leur permet de déplacer leurs activités délictueuses si les conditions-cadre changent ou en cas de pression policière, en Suisse ou à l'étranger.

TRAITE DE FEMMES ET DE TRANSEXUELS VENANT D'ASIE. En Suisse, les procédures impliquant des victimes d'Asie, notamment la Thaïlande, constituent un deuxième point fort. Toutefois, le nombre de cas est nettement inférieur à celui des affaires impliquant des victimes et délinquants de Hongrie, Roumanie et Bulgarie. Le schéma-type implique le remboursement par des ressortissants thaïlandais, mais probablement aussi chinois, de sommes de plusieurs dizaines de milliers de francs dues effectivement ou

non pour le voyage et les documents falsifiés. Dans le même temps, les victimes doivent reverser une part importante de leurs revenus aux tenanciers des maisons closes locales. Dans de nombreux cas, cela signifie que plusieurs mois passent avant que les victimes touchent une part de leurs gains. De nombreuses femmes et transsexuels ne sont tout d'abord pas conscients de ces conditions; nombre d'entre eux demeurent longtemps dans le flou total sur la nature du travail qu'ils vont devoir exercer en Suisse. Les victimes renoncent souvent à demander de l'aide, car elles ne maîtrisent aucune des langues courantes ou ont peur des représailles que pourrait leur valoir leur statut illégal. S'y ajoutent souvent des menaces ou des contrôles poussés par les délinquants. Dans la plupart des cas connus, les délinquants ont la même origine que les victimes.

Au cours des dernières années, des cas de traite d'êtres humains impliquant des délinquants et des victimes originaires de Thaïlande ont été découverts notamment dans le canton de Berne. Au cours de l'année sous revue, le Tribunal régional de Berne-Mittelland a par exemple condamné en première instance à une peine privative de liberté de cinq ans et trois mois une Thaïlandaise de souche pour traite d'êtres humains et diverses autres infractions. Un

Thaïlandais complice a écopé d'une peine de 27 mois, avec sursis partiel. Le jugement précise que plus de 20 femmes et transsexuels ont été exploités sexuellement. Dans ce cas et dans d'autres en Suisse, des liens forts sont établis avec des structures criminelles importantes en Thaïlande, qui se chargent notamment du recrutement de prostituées et de la falsification des documents. Il y a lieu de considérer que les criminels en Suisse font systématiquement appel à ces services, voire opèrent comme sous-organisations de ces structures. Des renseignements policiers obtenus au cours de l'année sous revue permettent de conclure que l'étendue de la traite d'êtres humains impliquant des victimes thaïlandaises en Suisse est plus importante que ce que l'on a longtemps cru.

EXPLOITATION DU TRAVAIL. En Suisse, peu d'enquêtes sont menées pour traite d'êtres humains aux fins d'exploitation du travail. Il est donc difficile de trouver des exemples de cette infraction. Des cas et indices indiquent un vaste spectre de délinquants présumés, de victimes et de modes opératoires. Cela va de fausses promesses sur les conditions d'une embauche en Suisse à l'esclavagisme en tant qu'aide ménagère dans un ménage privé en passant par l'exploitation dans la mendicité organisée. Plusieurs procédures en cours sont également menées pour exploitation sexuelle. Il y a lieu de considérer que de nombreux secteurs d'activités, tels que les soins, l'économie domestique, l'agriculture, la construction et l'hôtellerie, sont susceptibles d'être concernés par la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation du travail.

EVALUATION

CHIFFRE D'AFFAIRES DE PLUSIEURS MILLIONS.

À l'aune des conditions de vie dans leurs pays d'origine, nombre de prostituées en Suisse estiment que leur situation est un moindre mal. Le milieu suisse de la prostitution génère chaque jour des millions de francs de recettes, le niveau de vie dans le pays est élevé, les conditions légales plutôt libérales et la mobilité élevée permet de brefs voyages dans le monde entier. Diverses études prouvent que plusieurs milliers de personnes se prostituent chaque jour en Suisse. Il semblerait que ce chiffre ait augmenté ces dernières années. Les conséquences en sont notamment une concurrence accrue et une baisse des prix pour les services d'ordre sexuel, ce qui augmente logiquement la pression sur les prostituées et leur vulnérabilité.

Les criminels mettent à profit ces circonstances. Certains ont établi sur le long terme des structures

qu'ils utilisent systématiquement et pendant de longues périodes pour exploiter sexuellement leurs victimes. D'autres sont organisés en petits groupes et voyagent avec leurs victimes dans la moitié de l'Europe. D'autres, enfin, agissent d'abord en tant que particuliers et essaient de tirer rapidement, sans risques notoires et sans grandes difficultés, le fruit d'une prétendue relation. Malgré des efforts croissants pour poursuivre la traite d'êtres humains, il ne faut pas s'attendre à moyen terme à ce que la Suisse perde en attrait pour les trafiquants.

UNE INFRACTION SOUVENT NON DÉCELÉE. Comme le constate le rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 12.4162 Streiff-Feller, 13.3332 Caroni, 13.4033 Feri et 13.4045 Fehr sur la prostitution et la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, il est rare que les victimes demandent de l'aide. La traite d'êtres humains fait donc partie des infractions qui ne peuvent être découvertes que lors de contrôles des autorités de poursuite pénale. Selon le rapport, les enquêtes relativement peu nombreuses sur le plan national impliquent que tous les cas de traite d'êtres humains ne sont pas décelés ou que des indices ne sont pas suivis faute de ressources suffisantes en personnel. Comme le montre en particulier l'exemple des autorités zurichoises de poursuite pénale, des groupes d'investigation spécialisés dans la traite d'êtres humains contribuent fondamentalement à lutter contre ce phénomène. Une autre mesure ciblée consisterait, selon ledit rapport, à procéder à des enquêtes structurelles permettant de mettre au jour les connexions entre groupes de délinquants. Pour des raisons de ressources, on renonce cependant la plupart du temps à de telles enquêtes d'envergure. ●

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet au chap. 1, sous «Groupes criminels d'Afrique de l'Ouest». > page 16

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants, ainsi qu'au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Traite d'êtres humains et trafic de migrants. > page 93

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > www.fedpol.admin.ch/rapport

6 Trafic de migrants

En tant qu'office central de police judiciaire, fedpol soutient les autorités cantonales de poursuite pénale dans leur lutte contre le trafic de migrants. fedpol veille notamment à l'échange national et international d'informations et coordonne les enquêtes menées par les cantons. fedpol abrite également le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT). Celui-ci met en place les structures et réseaux nécessaires pour combattre et prévenir efficacement la traite d'êtres humains et le trafic de migrants en Suisse.

SITUATION

ARRESTATIONS DE PASSEURS PRÉSUMÉS AU TESSIN. Des milliers d'êtres humains risquent chaque jour leur vie pour fuir des conflits, la pauvreté ou un futur inexistant dans leur pays d'origine. L'Organisation internationale des migrations (OIM) estime que depuis l'an 2000, au moins 40 000 migrants dans le monde ont perdu la vie en mer ou sur terre. Depuis quelques années, les principales routes de l'immigration irrégulière en Suisse passent par les Balkans et la mer Méditerranée; cette dernière route est devenue la voie migratoire la plus importante pour tenter de pénétrer en Europe. D'Afrique du Nord, notamment la Tunisie et la Libye, elle passe par les îles italiennes de Pantelleria, de Lampedusa et la Sicile. Nombre de migrants poursuivent toutefois leur route vers le nord. La Suisse est donc fortement touchée par ces flux migratoires clandestins, comme pays de transit mais également comme destination. La ville de Milan fait depuis quelques années office de plaque tournante pour ces flux migratoires, situation qui s'est accentuée depuis le début de l'année 2014. Au printemps 2014, le Cgfr a constaté une forte hausse des activités des passeurs au Tessin. Le procureur général tessinois a alors ouvert des enquêtes et ordonné l'arrestation de passeurs présumés. Ceux-ci sont soupçonnés d'avoir facilité l'entrée illicite en Suisse de milliers de personnes venues d'Erythrée, de Syrie et de Somalie, principalement par voiture. Les passeurs présumés sont en grande partie des citoyens suisses et



TRAFIC DE MIGRANTS. Les migrants ont été recueillis devant l'île de Lampedusa par la marine italienne en été 2014. La voie méditerranéenne centrale est devenue depuis quelques années la principale route de la migration irrégulière à destination de l'Europe. (PHOTO KEYSTONE)

des réfugiés reconnus ayant la même origine ethnique que les migrants.

Vers la fin de l'année sous revue, un nouveau mode opératoire a vu le jour en mer Méditerranée. Pour maximiser leurs gains, les passeurs ont utilisé d'anciens cargos en lieu et place de petites embarcations. Ces navires emplies de centaines de migrants ont alors été abandonnés prématurément en pleine mer à proximité des côtes des pays européens. Les passeurs agissaient ainsi afin de forcer les garde-côtes à s'occuper du sauvetage et du transport des migrants sur la terre ferme européenne.

ENQUÊTES CONTRE DES PASSEURS DE SOUCHE ALBANAISE. Istanbul est le point de départ de la deuxième route principale d'immigration clandestine en Suisse. Deux couloirs principaux partent de la métropole turque vers l'Europe occidentale, centrale et septentrionale. Une de ces routes passe par la Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie. La seconde passe par la Grèce, la Macédoine, la Serbie et la Hongrie. Durant l'année sous revue, la route des Balkans a connu quelques variations par la Bosnie et Herzégo-

vine, la Croatie et la Slovénie en direction de l'Autriche ou de l'Italie. Tout au long de la route des Balkans, de nombreux groupes criminels de passeurs et de faussaires ont pu s'établir au fil des ans. Ces délinquants sont organisés sur le plan international et disposent d'excellents liens avec des criminels actifs dans d'autres secteurs. Selon les renseignements policiers à disposition, la route des Balkans est avant tout empruntée par des ressortissants de Syrie, d'Afghanistan, du Pakistan, du Kosovo, d'Irak et du Kurdistan turc. Durant l'année sous revue, fedpol a coordonné plusieurs enquêtes ouvertes par des autorités cantonales et étrangères de poursuite pénale contre des groupes de passeurs acheminant vers la Suisse et des pays limitrophes par divers embranchements de la route des Balkans principalement des ressortissants du Kosovo. Les passeurs présumés étaient principalement des membres du milieu criminel de souche albanaise, qui s'appuient sur un vaste réseau relationnel au sein de la diaspora dans toute l'Europe occidentale et centrale. Les groupes opèrent avec une multitude de documents falsifiés ou contrefaits de divers Etats Schengen. Ces documents étaient utilisés pour faire entrer des migrants dans l'espace Schengen et feindre un séjour légal. Des enquêtes ont révélé que certaines personnes infiltrées clandestinement avait été actives dans le trafic de stupéfiants, les cambriolages et les attaques à main armée.

VOYAGE EN AVION AVEC DE FAUX DOCUMENTS.

Outre les routes principales, les flux migratoires clandestins empruntent de nombreuses voies, par exemple l'aéroport de Zurich. Selon les informations fournies par la police cantonale zurichoise, de nombreux ressortissants syriens ont été enregistrés à l'aéroport de Zurich pendant l'année sous revue, en provenance d'Istanbul ou d'aéroports grecs, afin de déposer une demande d'asile en Suisse ou pour poursuivre leur voyage, de préférence vers la Scandinavie. On a aussi dénombré parmi les migrants des jeunes non accompagnés; une partie des voyageurs utilisaient des titres de voyage falsifiés ou contrefaits.

EVALUATION

CONDAMNATIONS RELATIVEMENT RARES. Malgré des efforts marqués à l'échelon international pour protéger les frontières et favoriser l'échange de données, le nombre de filières d'immigration illégale vers et au sein de l'Europe n'a pas diminué au cours des dernières années. Il est difficile d'estimer l'étendue du

trafic de migrants en Suisse, pour cause notamment de divergences dans la manière dont les autorités cantonales effectuent leurs enquêtes ou poursuivent au pénal. A l'aune du nombre d'immigrés illégaux présumés et démasqués, les condamnations pour trafic de migrants ont été rares en Suisse ces dernières années. Cet état de fait tend à prouver que cette infraction n'est pas toujours traitée de manière prioritaire par les autorités cantonales de poursuite pénale. De plus, certaines autorités cantonales ne disposent pas de l'expérience et des connaissances suffisantes pour lutter contre le trafic de migrants. Dans cette optique, l'aide fournie par la PJJ aux cantons pour leurs enquêtes se révèle indispensable.

Les organisations internationales partent du principe que le trafic de migrants est aujourd'hui, au niveau mondial, l'une des formes les plus rentables de criminalité. Elle est étroitement liée au blanchiment d'argent, au trafic de stupéfiants et à des infractions contre le patrimoine. Les passeurs et les migrants ayant à franchir des contrôles toujours plus stricts et des systèmes de sécurité modernes aux frontières extérieures de l'espace Schengen, de nouveaux modes opératoires sont sans cesse mis au point. Une des tendances actuelles est ce qu'il est convenu d'appeler des passages de frontières garantis. Pour parvenir à passer les frontières, des mariages fictifs sont organisés, des documents authentiques sont usurpés ou des pots-de-vin sont versés à des services étatiques. Ces procédures présupposent un haut niveau d'organisation et de solides connaissances de la part des groupes de passeurs. Il est donc probable que le degré d'organisation et le caractère international des groupes de passeurs augmentent. Par conséquent, les enquêtes contre les dirigeants de ces trafics de migrants opérant depuis la Suisse et l'étranger sont essentielles pour lutter contre ce phénomène. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants, ainsi qu'au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Traite d'êtres humains et trafic de migrants. > pages 64 et 93

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > www.fedpol.admin.ch/rapport

7 Fausse monnaie

En tant qu'office central de police judiciaire, fedpol soutient les autorités fédérales et cantonales de poursuite pénale dans leur lutte contre le faux monnayage. La PJF vérifie et enregistre des pièces et billets de banque ayant cours légal contrefaits ou falsifiés, soutient les enquêtes des cantons et mène ses propres enquêtes sous la direction du MPC. Les tâches préventives comprennent le conseil, la formation et l'émission d'avertissements ainsi qu'une étroite collaboration avec des instituts bancaires et les entreprises privées du domaine de la sécurité.

SITUATION

UNE FORTE ACTIVITÉ CRIMINELLE DANS CERTAINS CAS. En comparaison avec les années précédentes, le nombre de billets de banque suisses falsifiés saisis est resté stable. Plus des 90% des faux saisis ont été réalisés au moyen d'imprimantes à jet d'encre, le reste étant le fruit d'imprimantes laser couleur ou de photocopies. Les faux billets réalisés ainsi peuvent facilement être identifiés, car ils ne disposent pas des éléments de sécurité officiels. Voilà des années que plus aucun faux billet de banque produit professionnellement par offset n'a été saisi en Suisse.

Divers criminels ou groupes criminels ont fait preuve d'un dynamisme certain. Citons l'exemple d'un ressortissant slovaque ayant falsifié des billets de banque suisse de 50 francs et qui en a écoulé une partie en Suisse. Ce délinquant a reproduit tous les dispositifs de sécurité, mais ceux-ci pouvaient être identifiés comme des contrefaçons après un examen attentif. Dans ce cas, fedpol a travaillé en bonne intelligence avec les autorités slovaques et tchèques. La police slovaque a finalement pu arrêter le criminel et un complice et démanteler l'atelier de contrefaçon.

FAUSSES PIÈCES DE CINQ FRANCS EN CIRCULATION. Au cours de l'année sous revue, un nouveau phénomène a été la hausse du nombre de fausses pièces de cinq francs en Suisse romande. Sur mandat du MPC, la PJF a ouvert des enquêtes, travaillant à ce



FAUX BILLETS DE BANQUE. Les nombreux éléments de sécurité des billets de banque suisses dissuadent les faussaires. (PHOTO FEDPOL)

sujet en étroite collaboration avec Swissmint et la Banque nationale suisse.

ATELIERS DE FAUX-MONNAYAGE DÉMANTELÉS À L'ÉTRANGER. Le nombre de billets de banque libellés en euros ou en dollars américains et saisis en Suisse est aussi resté stable par rapport aux années précédentes. La plupart du temps, les billets ont été produits de manière très professionnelle par offset et sont donc difficiles à repérer. Il s'agit souvent de l'œuvre de groupes criminels disposant des connaissances et de l'infrastructure onéreuse requises. Du-

rant l'année sous revue, les autorités européennes de poursuite pénale ont démantelé plusieurs grands ateliers de faux-monnayage en Italie, en Roumanie et dans d'autres pays, saisissant notamment des faux billets d'euros pour une valeur nominale de plusieurs millions.

COMPOSANTS PROVENANT D'INTERNET. Récemment, les criminels ont de plus en plus souvent fait appel à des dispositifs de sécurité de billets de banque produits de manière professionnelle par des tiers. De tels éléments sont mis en vente sur Internet et produits à l'étranger, d'où ils sont envoyés au mandant. Celui-ci peut alors intégrer ces éléments dans ses faux billets et obtient ainsi un produit difficile à identifier, sans pour autant disposer des connaissances techniques ou des billets de banque originaux. Durant l'année sous revue, de nouvelles classes de faux billets d'euros ont fait leur apparition. Quelques saisies ont aussi été effectuées en Suisse. La devise suisse est pour l'heure épargnée.

EVALUATION

BILLETS SUISSES ININTÉRESSANTS POUR LES FAUSSAIRES PROFESSIONNELS. Voilà des années que des billets de banque suisses falsifiés n'ont pas été saisis. Il y a lieu de considérer que la falsification de billets de banque suisses est inintéressante à plusieurs titres pour des groupes criminels agissant de manière professionnelle. Citons à cet égard l'espace relativement réduit dans lequel la devise peut être utilisée ainsi que les dispositifs poussés de sécurité.

En règle générale, les billets de banque suisses sont falsifiés avec des moyens rudimentaires. Le risque de dommages est donc faible. De plus, le nombre de billets falsifiés est marginal par rapport au volume en circulation; il n'y a pas lieu de craindre des dommages sur l'économie publique.

Il n'est cependant pas exclu que des criminels disposant d'un savoir-faire restreint mettent la main prochainement sur des caractéristiques de sécurité falsifiées professionnellement sur Internet pour produire de faux billets de banque suisses, ce qui compliquerait leur identification par des profanes. Toutefois, les nombreux éléments de sécurité intégrés au billet de banque suisse sont les garants de sa sécurité. En cas de doute, les profanes peuvent comparer une pièce ou un billet douteux avec une pièce ou un billet indubitablement authentiques. Si le doute subsiste, la banque la plus proche pourra les aider à y voir plus clair.

FAUSSAIRES D'EUROS ACTIFS À L'INTERNATIONAL. La falsification de dollars américains et d'euros est une affaire lucrative pour le crime organisé. Les groupes criminels italiens notamment parviennent à produire des faux de bonne qualité et en nombre important. Le démantèlement d'ateliers à l'étranger a démontré que les groupes criminels agissent avec professionnalisme et en réseau sur la scène internationale. Il n'est ainsi pas rare de voir la production, le stockage et la distribution de fausse monnaie être répartis sur plusieurs Etats. Dans certains cas, la Suisse fait office de pays de transit. Il est très rare que des criminels cherchent à écouler un grand volume de billets de banque suisses falsifiés de manière professionnelle.

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Fausse monnaie. > page 71

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > www.fedpol.admin.ch/rapport

8 Trafic de biens culturels

En sa qualité d'office central de police criminelle, fedpol soutient les autorités de poursuite pénale de la Confédération et des cantons dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. La PJF assure entre autres l'échange national et international d'informations et coordonne les enquêtes cantonales. L'office établit en outre des expertises dans le domaine de l'archéologie classique.

SITUATION

SYRIE ET IRAK PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS.

Les situations de crise dans plusieurs pays arabes et en Afghanistan ont eu en 2014, comme l'année précédente, des conséquences importantes sur le trafic de biens culturels. Ces pays en état de guerre ou en proie à une instabilité chronique n'ont pas les ressources nécessaires pour protéger leur patrimoine culturel. La situation la plus critique est celle de la Syrie et de l'Irak, dont les sites archéologiques et les musées sont pillés de manière systématique. L'UNESCO, INTERPOL et l'ICOM (International Council of Museums) tentent de s'y opposer. L'appréciation de la situation demeure pourtant très ardue, les sources fiables et les témoignages faisant souvent défaut. Le Conseil de sécurité de l'ONU a pour sa part préparé une résolution condamnant la destruction du patrimoine culturel et préconisant des mesures juridiquement contraignantes pour lutter contre le trafic illicite des biens culturels en provenance d'Irak et de Syrie. Cette résolution devrait être adoptée en 2015.

L'observation des activités en zones de guerre ou d'instabilité a permis de constater que les biens archéologiques pillés servent non seulement à alimenter le commerce illicite, mais aussi à financer les groupes armés. Le trafic de biens culturels joue ainsi un rôle dans les stratégies des belligérants. Sur le terrain, le pillage est généralement l'œuvre des populations locales qui, en proie aux difficultés économiques liées à la situation conflictuelle, voient dans cette activité une possibilité de gain immédiat. A cela s'ajoute l'activité de bandes de pillards spécialisés. Tous sont apparemment soumis à une redevance (de 20 à 50% de la valeur des objets sur le marché) au détenteur du pouvoir sur la région. Quant aux milices en guerre,



TRAFIC DE BIENS CULTURELS. Les conflits sévissant dans plusieurs Etats arabes ont eu de fortes répercussions sur le trafic des biens culturels en 2014 également. Comme dans la ville d'Hatra (photo d'archives), de nombreux sites archéologiques importants ont été fortement endommagés et pillés en Irak. (PHOTO UNESCO)

elles se livrent elles-mêmes au pillage des musées et des entrepôts du Département des antiquités. De manière générale, toutes les parties au conflit semblent faire de ce trafic une source de revenus.

UN TRAFIC INTERNATIONAL. Les routes empruntées par les objets de ces régions pour arriver à destination passent par le Liban et la Turquie à l'ouest, et à l'est par les pays du Golfe. Le port franc de Dubaï semble être devenu une plaque tournante pour ce type de trafic, tout comme Singapour. Les objets sont ensuite expédiés vers les marchés des principales destinations que sont l'Europe, les Etats-Unis et le Japon. En Angleterre et en Allemagne, l'offre s'est renforcée dans ce domaine, notamment auprès des maisons de vente aux enchères. Parallèlement, les objets du Proche-Orient sont écoulés massivement sur le marché noir local, relayé en grande partie par des vendeurs généralistes ou individuels en ligne.

Les objets en provenance d'Égypte sont également très présents dans le marché légal. Pourtant, leur origine n'est pas toujours clairement établie, ce qui laisse supposer un pillage important des sites archéologiques et réserves des musées de ce pays. Il s'agit avant tout de petits objets (statuettes, amulettes, bijoux) faciles à déplacer et à dissimuler au passage des frontières.

FALSIFICATIONS DE BIENS CULTURELS. Depuis quelques années, on observe une hausse des falsifications de biens culturels en général, les trafiquants utilisant ce moyen pour, entre autres, contourner les contrôles douaniers (fausses déclarations, maquillage d'objets authentiques, confusion entre artisanat contemporain et pièces anciennes). Ce phénomène touche à la fois les biens archéologiques et les œuvres d'art plus récentes. De grandes affaires impliquant des noms prestigieux de l'art moderne (Rothko, Giacometti) ont montré la difficulté de dépister les falsifications. Certains musées de renom en ont fait l'expérience. Les procès liés à ces affaires ont mis en évidence la précarité du statut d'expert en art, un titre non réglementé dont se parent de nombreux acteurs du marché sans faire preuve de la diligence et de la probité nécessaires à ce type d'activité.

Comme en 2014, l'Europe demeure, à titres divers, touchée par le phénomène du trafic des biens culturels. La situation est problématique en Grèce et dans les pays balkaniques. Par exemple, des pièces de monnaies et des objets métalliques ayant été trouvés illégalement sur des sites archéologiques au moyen de

détecteurs de métaux sont mis en vente sur des plateformes en ligne. Ces fouilles anarchiques détruisent les couches archéologiques et causent des dommages irréversibles au patrimoine de ces pays.

LA SITUATION EN SUISSE. La situation en Suisse est à nouveau restée stable en 2014. Les statistiques établies sur la base des informations recueillies auprès des polices cantonales montrent que le nombre d'objets volés demeure à un niveau à peu près similaire à celui des années précédentes. Les cantons avec de grands centres urbains et situés près de la frontière (Vaud, Bâle-Ville, Zurich) sont les plus touchés par les vols de biens culturels. Quant aux vols eux-mêmes, ils concernent en premier lieu les particuliers, puis les milieux des professionnels de l'art. Les objets volés sont majoritairement des tableaux, des objets de cultes et des pièces d'horlogerie. Viennent ensuite les sculptures, les livres de bibliophilie et le mobilier.

EVALUATION

LA SUISSE RESTE UN ACTEUR IMPORTANT. A l'instar des années précédentes, le trafic de biens culturels en Suisse a été peu visible en 2014. Seule l'affaire Gurlitt portant sur un problème de legs au Musée des Beaux-Arts de Berne d'une collection d'art controversée a défrayé la chronique. Comme les soupçons portaient principalement sur la régularité des acquisitions et d'éventuelles spoliations lors de la constitution de la collection dans les années d'avant-guerre, l'affaire a été traitée par les acteurs directement concernés (Fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne, autorités bernoises et allemandes).

La vitalité du marché suisse des biens culturels (6^e au niveau mondial en termes de chiffres d'affaires après les Etats-Unis, l'Angleterre, la Chine, le Japon et la France) représente encore et toujours un attrait non seulement pour le commerce légal, mais aussi pour le trafic. Il y a donc lieu de maintenir une certaine vigilance, particulièrement aux frontières. Par ailleurs, deux phénomènes en croissance doivent désormais faire partie des préoccupations majeures des autorités de poursuite pénale: la falsification et l'utilisation du marché de l'art comme moyen de blanchiment d'argent, un thème devenu très actuel depuis l'emballement des prix du marché de l'art international. ●

9 Cybercriminalité

Le Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) est l'interlocuteur principal des personnes souhaitant signaler l'existence de contenus suspects sur Internet. Rattaché à la PJF, le SCOCI est géré par la Confédération et les cantons. Les annonces reçues relevant de la justice pénale font l'objet d'un premier contrôle et d'une sauvegarde des données avant d'être transmises aux autorités de poursuite pénale compétentes en Suisse et à l'étranger. Les tâches du SCOCI comprennent en outre le traitement de la correspondance internationale ayant trait à la cybercriminalité, ainsi que la coordination de cas complexes aux niveaux intercantonal et international. Le SCOCI effectue aussi des investigations sur Internet pour déceler des contenus pénalement répréhensibles et procède à des analyses en matière de cybercriminalité. Dans sa fonction d'office central de police criminelle, fedpol coordonne et soutient en outre des procédures nationales et internationales concernant des actes sexuels sur des enfants et de la pornographie illégale, deux domaines où Internet sert souvent (bien que pas toujours) de moyen de communication ou pour l'échange de données.

Les formes de criminalité impliquant l'utilisation d'Internet se répartissent en deux domaines. D'une part, par cybercriminalité au sens strict du terme, on entend les infractions exploitant les faiblesses des technologies offertes par Internet et menaçant la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des technologies de l'information et de la communication. A titre d'exemples, on peut citer des phénomènes comme le piratage informatique, l'attaque par déni de service (DDoS) ou la création et la mise en circuit de maliciels (terme formé à partir des mots «malveillant» et «logiciel»). Ces infractions ne sont devenues possibles qu'avec l'apparition d'Internet ou bien visent uniquement ses technologies. D'autre

part, la cybercriminalité au sens large se sert d'Internet comme moyen de communication et fait un usage abusif des possibilités existantes que sont notamment la communication par courrier électronique ou l'échange de fichiers à des fins illicites. On citera notamment les arnaques sur les plates-formes de petites annonces, la vente via des magasins en ligne de produits de marques contrefaits ou la diffusion de pornographie interdite.

Cybercriminalité au sens strict du terme – détérioration et vol de données

SITUATION

CHANTAGE À L'AIDE DE MALICIELS, ESCROQUERIE D'E-BANKING ET ESPIONNAGE DE DONNÉES D'ACCÈS. La plupart des incidents signalés au SCOCI durant l'année sous revue en relation avec des maliciels concernaient des attaques contre des ordinateurs de particuliers à l'aide de maliciels de différentes familles.

Un trait caractéristique de ce genre d'attaque est que les criminels n'utilisent pas leurs maliciels contre des individus ciblés mais tentent d'infecter le plus d'ordinateurs possible connectés à Internet. Cette infection passe en général par l'ouverture de pièces jointes à des e-mails que les utilisateurs ouvrent machinalement, ou encore via des sites Internet spécialement conçus qu'il suffit de visiter pour que l'ordinateur soit infecté.

En 2013 et au début de l'année sous revue, les cas classiques de rançongiciels (terme formé à partir des mots «rançon» et «logiciel») prédominaient. Un rançongiciel bloque toutes les activités d'un ordinateur mais ne modifie pas les données qui y sont enregistrées. L'utilisateur se voit demander de verser quelques centaines de francs via un prestataire de paiement anonyme pour que l'ordinateur soit débloqué. Au fil de l'année sous revue, on a constaté que cette génération de maliciels était graduellement remplacée par des versions plus puissantes, appelées crypto-rançongiciels ou chevaux de Troie encodeurs: ceux-ci ne se contentent pas de bloquer l'ordina-

44

45



MALICIEL. Les autorités américaines ont indiqué en mai 2014 que des investigations étaient en cours contre les fournisseurs et les détenteurs du logiciel espion «Blackshades». Suite à une opération internationale, des suspects ont été arrêtés en Suisse. (PHOTO KEYSTONE)

teur en rendant impossible toute interaction, mais cryptent aussi toutes les données contenues sur l'ordinateur. La suite des opérations est la même, c'est-à-dire que l'utilisateur reçoit un message lui demandant de verser une certaine somme afin de pouvoir accéder à nouveau à ses fichiers. Cela dit, les sommes exigées ont augmenté, allant jusqu'à 500 francs (en monnaie virtuelle) par fichier décrypté.

Un mode opératoire qui reste répandu est celui qui consiste à infecter les ordinateurs avec un maliciel qui modifie le comportement du navigateur Internet au moment de l'ouverture d'une session d'e-banking: ce maliciel accède aux comptes de l'utilisateur à l'insu de ce dernier et effectue des transactions vers des comptes en Suisse et à l'étranger. Les sommes ainsi dérobées sont ensuite transférées plus loin par le biais d'un réseau d'agents financiers.

Une infection par maliciel a en général pour conséquence que l'ensemble des mots de passe de

l'utilisateur, par exemple pour l'accès aux comptes e-mail, à des services de paiement en ligne ou des magasins de musique en ligne, sont interceptés. Ces données d'accès peuvent ensuite être revendues sur des forums clandestins ou être utilisées pour d'autres infractions.

ATTAQUES CONTRE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE ET LES SITES WEB D'ENTREPRISES.

Les sites web de petites et moyennes entreprises (PME) restent une cible privilégiée pour les cybercriminels. Ces derniers profitent de failles dans le système de sécurité pour pénétrer dans le serveur web des entreprises et tentent de télécharger autant de données que possible ou commettent des actes de vandalisme sur le site web. Le vol de données de facturation et de données de clients comme les adresses postales, les numéros de téléphone, les adresses e-mail ou les données de carte de crédit est très lucratif. Bien qu'elle

ne cause pas de dommages financiers directs, une telle attaque représente des coûts considérables pour les entreprises concernées, qui dépensent jusqu'à plusieurs milliers de francs par cas pour combler leurs failles de sécurité et sécuriser les données. En outre, un tel vol de données nuit généralement à la réputation de l'entreprise touchée et entame la confiance de la clientèle.

Le SCOCI a également eu connaissance de cas isolés où des chevaux de Troie encodeurs s'étaient attaqués à des ordinateurs d'entreprise ainsi qu'aux serveurs qui y étaient reliés via le réseau. Les entreprises touchées n'ont réussi à rétablir une grande partie de leurs données que grâce à des copies de sécurité. Ces cas montrent que même des attaques non ciblées peuvent causer des dégâts énormes et ruiner les entreprises en question si tous les documents d'affaires importants devaient être perdus à la suite d'une attaque de maliciel.

EVALUATION

AUGMENTATION DES POSSIBILITÉS D'ABUS. L'identité numérique d'une personne, c'est-à-dire l'ensemble des données qu'elle utilise pour accéder à des services en ligne et ce qu'elle produit sur Internet, devient de plus en plus importante. Les interactions d'un individu avec son environnement par des appareils pouvant se connecter à Internet – de l'ordinateur au smartphone en passant par les unités de commande de systèmes de domotique – sont devenues une évidence et constituent un secteur économique très important. Cela signifie cependant aussi que les données d'accès à de tels systèmes gagnent en valeur et que les possibilités d'abus augmentent.

LE TRAFIC DE DONNÉES VOLÉES, UN MARCHÉ FLORISSANT. A moyen terme, il faut s'attendre à ce que de plus en plus de personnes participent à l'économie souterraine et donc à ce que les attaques se multiplient. Le modèle d'affaires «cybercrime as a service», à savoir l'achat et la vente de services dans le domaine de la cybercriminalité et l'organisation du marché dans des forums clandestins sur Internet, est très lucratif et peu risqué. Les autorités font face à de nombreux obstacles techniques et juridiques lorsqu'il s'agit de poursuivre des transactions financières et des crimes internationaux. L'anonymat sur Internet limite les possibilités d'infiltrer et de déstabiliser cette économie clandestine; les principaux responsables sont difficiles à identifier et on ne dispose que rarement d'informations sur l'endroit où ils se

trouvent, ce qui complique l'attribution des compétences légales. Il existe un contraste frappant entre la durée de vie très limitée des données de connexion à Internet, qui ne sont en général disponibles que quelques heures à quelques jours, et la lenteur des procédures d'entraide judiciaire qui peuvent s'étendre sur plusieurs semaines, voire plusieurs années. A cela s'ajoute que les possibilités de dissimuler l'emplacement géographique et la connexion à Internet d'un utilisateur ne sont plus réservées aux cybercriminels hautement qualifiés mais sont désormais de plus en plus accessibles à des complices moins qualifiés et à des plus petits acteurs de l'économie souterraine. Les cybercriminels exploitent de manière ciblée les problèmes techniques et juridiques auxquels se heurtent les autorités dans la poursuite de crimes commis et de transactions financières opérées au niveau international.

Cybercriminalité au sens large – infractions économiques

46
47

SITUATION

NOUVELLE AUGMENTATION DES ANNONCES D'INFRACTIONS ÉCONOMIQUES SUR INTERNET. Le nombre d'annonces adressées au SCOCI en relation avec des tentatives d'escroquerie sur des plateformes de petites annonces et avec des e-mails frauduleux a encore augmenté par rapport à l'année précédente. Acheteurs et auteurs d'annonces peuvent perdre plusieurs centaines de francs dans ces escroqueries. Les acheteurs sont attirés par de fausses annonces d'articles électroniques ou de modèles de voitures convoités à des prix particulièrement avantageux. Quant aux vendeurs, on les encourage à envoyer trop rapidement les objets vendus en leur faisant parvenir de fausses confirmations de paiement de services de paiement en ligne, tout en essayant de leur faire déboursier de prétendus frais de douane ou de transaction.

Le nombre d'annonces concernant des activités de hameçonnage par e-mail et par sites web conçus à cet effet reste à un niveau élevé. Le hameçonnage vise à obtenir les données d'accès à des prestations en ligne via des e-mails. Dans ces messages envoyés en masse, le cybercriminel se fait passer pour un de ces prestataires de service en ligne et demande à l'utilisateur de se connecter à son site web. En réalité, il s'agit de sites

spécialement conçus qui transmettent directement les données d'accès aux criminels en question.

Le nombre d'annonces concernant des magasins en ligne frauduleux et de produits contre faits a également augmenté par rapport à l'année précédente. Ces magasins proposent des articles de marque comme des lunettes de soleil, des sacs à main ou des articles de sport à des prix très réduits. Si le client les commande, sa carte de crédit est certes débitée, mais il ne reçoit jamais la marchandise promise, ou alors il s'agit d'une contrefaçon.

INGÉNIERIE SOCIALE. Les annonces concernant des cas d'ingénierie sociale au détriment des PME sont elles aussi en hausse. L'ingénierie sociale consiste à manipuler des personnes afin de les inciter à commettre certaines actions. Dans le domaine de la cybercriminalité, ces stratagèmes sont utilisés afin d'accéder à des données personnelles ou sensibles, ou encore d'exploiter financièrement les personnes concernées. Dans les cas signalés au SCOCI pendant l'année sous revue, les cybercriminels avaient fait des recherches sur Internet afin de savoir quels membres d'une entreprise pouvaient être autorisés à effectuer des transactions financières. Ils ont alors contacté par e-mail la fiduciaire ou le service financier des entreprises concernées en se faisant passer pour une de ces personnes, en général un chef de service ou un responsable des finances. Dans cet e-mail, le prétendu responsable demandait au destinataire d'effectuer un paiement urgent sur un compte étranger. Croyant obéir à un ordre de son supérieur, le collaborateur se chargeait de la transaction.

AUGMENTATION DES INFRACTIONS VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX. Un phénomène qui est resté d'actualité en 2014 est celui de la sextorsion (terme formé à partir des mots «sexe» et «extorsion»). En effet, des personnes ont signalé au SCOCI avoir été contactées par des inconnus alors qu'elles consultaient des réseaux sociaux ou des sites de rencontres et avoir été incitées à effectuer des actes de nature sexuelle devant leur webcam. Peu après, ces inconnus les menaçaient de diffuser l'enregistrement des actes compromettants si elles refusaient de verser un certain montant.

Dans le domaine des infractions à motivation non financière, on a en outre constaté une augmentation des annonces dénonçant des propos racistes, sexistes ou diffamatoires, ou encore des menaces, émis sur des sites de médias sociaux.

EVALUATION

DISPROPORTION ENTRE LES EFFORTS POLICIERS ET LE MONTANT DES DOMMAGES.

La poursuite pénale d'infractions relevant de l'escroquerie et du chantage sur Internet se heurte au fait que les sommes communiquées sont souvent minimales par rapport aux efforts nécessaires pour poursuivre l'enquête via une entraide judiciaire adressée aux autorités étrangères. Les cybercriminels en ont conscience et commettent donc leurs infractions en passant par toute une série de fournisseurs d'accès à Internet établis à l'étranger. A cela s'ajoute que les grands fournisseurs d'accès ne donnent souvent pas suite aux demandes de transmission des données de connexion émises par les autorités ou y répondent trop tard. Ces données ne peuvent alors pas être exploitées car les délais maximaux fixés par la loi pour la conservation des données secondaires dans les pays concernés sont échus (dans la mesure où la conservation est prévue par la loi), empêchant ainsi de savoir qui sont les détenteurs des raccordements. La coopération internationale en matière de collecte des données de connexion et la collaboration entre les autorités de poursuite pénale et les fournisseurs d'accès à Internet opérant au niveau mondial doivent être améliorées. Il convient en outre de mettre en place des mesures de prévention, notamment en mettant en garde la population contre les escroqueries les plus récentes en rapport avec des offres trompeuses sur Internet. La prévention est aussi un atout central en ce qui concerne les propos diffamatoires, les insultes et les menaces sur les réseaux sociaux: l'objectif est de faire prendre conscience aux internautes que ce qu'ils expriment sur la Toile devient visible pour un grand nombre de personnes et n'est pas seulement accessible à un cercle restreint d'amis.

Cybercriminalité au sens large – recours abusif à des services d'anonymisation

SITUATION

DÉPLACEMENT VERS LES DOMAINES D'INTERNET QUI NE SONT PAS ACCESSIBLES À TOUS.

Les bourses d'échange privées de type peer-to-peer (P2P) surveillées par le SCOCI comportaient en 2014 de nombreux fichiers relevant de la pornographie infantile. Durant l'année sous revue, des ministères publics et des tribunaux ont prononcé divers juge-

ments et ordonnances pénales pour diffusion de pédopornographie en se fondant sur les dossiers de soupçons établis par le SCOCI. Dans plusieurs cas, on a constaté que les personnes incriminées avaient elles-mêmes commis des abus sur des enfants. Cela étant, le nombre d'annonces enregistrées par le SCOCI concernant des sites web à contenu pornographique illicite est en recul. Une partie non négligeable de cette baisse est due aux efforts de différents fournisseurs d'accès à Internet et à leur collaboration avec INTERPOL ainsi que d'autres services ad hoc.

La diminution du nombre d'annonces dans ce domaine s'explique également par la tendance persistante des pédocriminels à utiliser de plus en plus les bourses d'échange P2P privées pour communiquer et échanger du matériel image. Les fournisseurs de services P2P privés permettent à leurs clients de relier leurs ordinateurs directement et en toute sécurité à la suite d'une demande de contact similaire aux demandes d'ajout sur les réseaux sociaux. Les contenus ainsi échangés ne sont pas accessibles à des tiers, comme les autorités de poursuite pénale. En outre, les criminels qui ont personnellement abusé d'enfants et produit ainsi du nouveau matériel photo et vidéo communiquent de plus en plus via des forums fermés du darknet en recourant à des services garantissant l'anonymat comme The Onion Router (TOR) et Invisible Internet Project (I2P). Les critères stricts pour devenir membre de tels forums compliquent encore l'accès des agents infiltrés à ces canaux de communication.

MAGASINS EN LIGNE D'ARMES ET DE STUPÉFIANTS. En 2014, une série d'opérations a été menée entre autres en Suisse contre des sites du réseau TOR qui proposaient à la vente des stupéfiants ou des armes. Le FBI a mené des investigations très poussées en amont de ces opérations et Europol s'est chargé des travaux de coordination. L'enquête a notamment révélé que des acheteurs et vendeurs établis en Suisse étaient actifs sur ces sites. Une caractéristique de ces sites est qu'ils utilisent des monnaies virtuelles ou cryptographiques comme moyen de paiement: en effet, la combinaison de ces deux technologies rend quasi impossible le traçage des paiements.

EVALUATION

NÉCESSITÉ DE RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE. Le nombre de sites Internet signalés qui sont accessibles au public et qui proposent des contenus illégaux comme de la pornographie avec

des mineurs ou des substances interdites est en recul. En effet, les services d'anonymisation sont de plus en plus connus et faciles à utiliser, ce qui accélère le déplacement des activités illégales vers le darknet. Or toute investigation dans le darknet s'avère très complexe en raison de la structure technique des réseaux anonymes, qui empêche toute déduction sur l'emplacement géographique des internautes. Etant donné que l'emplacement géographique du serveur n'est pas connu, il est impossible de déterminer la compétence territoriale, ce qui empêche la mise en place de mesures de surveillance comme celles utilisées sur les sites web conventionnels. Souvent la seule possibilité est l'intervention d'agents infiltrés dans les réseaux en question. C'est pourquoi il est essentiel de renforcer la coopération internationale et d'accélérer les processus d'entraide judiciaire et administrative afin de pouvoir mener des opérations et des enquêtes conjointes efficaces dans la lutte contre la diffusion de pornographie enfantine, contre le trafic d'armes et de stupéfiants et contre les personnes impliquées dans ces activités illégales. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Pédocriminalité et pornographie illégale, ainsi que Cybercriminalité.
[> pages 66 et 67](#)

10 Violence lors de manifestations sportives

fedpol soutient les cantons et les villes dans la lutte contre la violence lors de manifestations sportives. La Division principale Services gère le système d'information HOOGAN, assume la fonction de point national d'information «Football» (PNIF) et fait office d'interlocuteur unique pour les manifestations sportives internationales auxquelles la Suisse participe. fedpol prononce entre autres les interdictions de se rendre dans un pays donné, recommande de prononcer des interdictions de stade et demande aux autorités cantonales de police de prononcer des interdictions de périmètre ou des obligations de se présenter à la police.

SITUATION

LA STABILISATION SE MAINTIENT. D'après une enquête effectuée par fedpol dans les cantons, la situation est demeurée stable dans l'ensemble du pays au cours de l'année sous revue. Cette tendance se reflète aussi dans le système d'information HOOGAN: au terme de plusieurs années d'augmentation, le nombre de personnes recensées dans HOOGAN a pour la première fois légèrement diminué. En effet, après avoir temporairement dépassé les 1500 personnes au cours de l'année sous revue, les chiffres sont descendus à 1442 en fin d'année. Selon les estimations de fedpol, environ 600 à 700 personnes présentant une forte tendance à la violence assistent à des manifestations sportives. Dans l'ensemble, on estime que 1800 à 2000 personnes sont au moins enclines à la violence et, selon les circonstances, sont susceptibles à participer aux affrontements qui accompagnent certaines manifestations sportives.

Les affrontements violents touchent essentiellement les ligues supérieures de hockey sur glace et de football, avec une propension aux comportements violents généralement chez les supporters à risque de l'équipe visiteuse. Les ligues inférieures elles aussi sont parfois touchées par la violence, mais dans une

proportion moindre que les championnats professionnels. Il semble que les supporters à risque des clubs soient de plus en plus nombreux à assister aux rencontres des équipes nationales. Mais jusqu'ici, ils n'y ont pas fait montre d'un comportement violent. Certains groupements violents refusent complètement le dialogue, que ce soit avec la police ou avec les spécialistes de l'encadrement des supporters.

Fin 2014, plus des deux tiers de tous les cantons avaient adhéré au concordat révisé instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives.

AFFRONTEMENTS VIOLENTS. Le 21 avril 2014, des supporters à risque ont causé divers incidents à l'occasion de la finale de la Coupe de Suisse entre le FC Zurich et le FC Bâle à Berne. La police a certes pu éviter une confrontation directe entre les deux groupes, mais des vols et des dégâts matériels ont été commis et des engins pyrotechniques ont été allumés et lancés sur les forces de l'ordre. La police a interpellé 45 personnes. Le 15 mai 2014, une rencontre décisive entre le FC Aarau et le FC Bâle a été marquée par de violents incidents. A la fin du match, des supporters à risque se sont affrontés après des provocations et lancements d'objets réciproques, forçant la police à intervenir dans le stade. En hockey sur glace, ce sont surtout les rencontres au Tessin et en Suisse romande qui ont été assombries par des violences entre supporters à risque.

CONTACTS AVEC L'ÉTRANGER. Certains supporters suisses violents sont en relation avec des supporters à l'étranger. Ces contacts sont susceptibles d'accroître le potentiel de violence en Suisse. En effet, il arrive régulièrement que des individus provenant des pays voisins viennent assister en Suisse à des matches de football et de hockey sur glace et qu'inversement, des supporters à risque suisses se rendent à l'étranger pour assister à des rencontres. Ainsi, le 21 novembre 2014, des supporters à risque en provenance de France ont participé, à Lausanne, à des affrontements au cours desquels des personnes violentes de l'entourage du Lausanne HC se sont battues avec des supporters à



POTENTIEL DE VIOLENCE. Cortège de supporters à risque à Berne à l'occasion de la finale de la Coupe de Suisse 2014 opposant le FC Zurich et le FC Bâle. La police a réussi à éviter la confrontation directe des groupes opposés, mais il y a eu de nombreux dégâts et vols et des engins pyrotechniques ont été allumés et projetés contre les forces d'intervention. (PHOTO KEYSTONE)

risque genevois, ces derniers étant soutenus par les supporters à risque venant de France. Par ailleurs, des supporters à risque suisses à l'encontre desquels fedpol avait émis des interdictions de se rendre dans un pays donné se sont déplacés à l'étranger malgré la mesure imposée. Ces personnes ont été dénoncées auprès du MPC.

EVALUATION

LE POTENTIEL DE VIOLENCE RESTE INCHANGÉ.

La plupart des manifestations sportives en Suisse se déroulent de manière pacifique. De plus, on peut parler de stabilisation continue des incidents violents par rapport aux années précédentes; cette stabilisation est notamment due à l'engagement des supporters, des clubs, des associations, des autorités et de la police et, outre d'autres mesures, à l'amélioration du dialogue avec les principaux protagonistes. Néanmoins, ainsi que les incidents qui ont jalonné 2014 le montrent, un potentiel de violence considérable demeure dans

les ligues supérieures, en hockey sur glace et en football. Les agressions dirigées contre le personnel des entreprises privées de sécurité et contre la police se multiplient, notamment aux contrôles des accès. Par contre, on n'observe pas de déplacement marqué du phénomène vers les ligues inférieures ou vers d'autres catégories de sport. La question de l'utilisation abusive d'engins pyrotechniques et de pétards aux abords et dans l'enceinte des stades n'est, quant à elle, toujours pas résolue.

Il est encore impossible d'évaluer l'impact de la révision du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives car tous les cantons n'y ont pas encore adhéré; du reste, cette révision est en vigueur depuis trop peu de temps et ne permet pas encore de dégager une tendance. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/ Violence lors de manifestations sportives. > page 98

11 Sécurité des personnes, des bâtiments et du trafic aérien

fedpol, plus précisément le Service fédéral de sécurité (SFS), assure la protection des personnes et des bâtiments placés sous la responsabilité de la Confédération en collaboration avec les autorités cantonales; il s'agit des autorités fédérales, des personnes et bâtiments jouissant d'une protection en Suisse en vertu du droit international public ainsi que des bâtiments de la Confédération. Le SFS est en outre chargé de la sécurité à bord des aéronefs suisses dans le trafic aérien international et de l'Etat-major Prise d'otage et chantage.

SITUATION

AUGMENTATION DES HARCÈLEMENTS ET DES MENACES. Le nombre des harcèlements et des menaces dirigées contre des conseillers fédéraux, des membres de l'Assemblée fédérale et des agents de la Confédération particulièrement exposés a considérablement augmenté en comparaison de l'année précédente. Très différentes de par leur contenu et leur forme, les menaces étaient pour la plupart liées à des affaires ou des événements politiquement controversés. Certaines interventions publiques des conseillers fédéraux ont donné lieu à des actions de protestation pacifique.

Les participants aux conférences jouissant d'une protection en vertu du droit international public ont été plus nombreux, partiellement en raison de deux rencontres tenues en janvier 2014, la Conférence de paix sur la Syrie à Montreux et le Forum économique mondial à Davos. Organisés simultanément, ces deux événements importants ont fortement mis à contribution les autorités de sécurité, tant sur le plan du personnel que sur le plan logistique. Au WEF, le nombre des mesures de sécurité concernant les personnes protégées en vertu du droit international public a augmenté de presque 40% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due au grand nombre de participants jouissant d'une protection en vertu du droit international public ainsi que de l'ori-

gine et de la fonction politiques de certaines personnes.

PEU D'INCIDENTS ONT VISÉ LES BÂTIMENTS À PROTÉGER. En 2014, le nombre des dégâts matériels et des actes de vandalisme visant des bâtiments de la Confédération est resté très bas. Les quelques dommages enregistrés ont été causés lors de manifestations qui ne visaient pas la Confédération ou les offices fédéraux. Des mesures de grande envergure ont été prises en prévision de la manifestation «Gegen die Kuscheljustiz» (Halte à la justice «bisounours») du 29 mars 2014 à Berne afin de protéger le Palais du Parlement et quelques bâtiments fédéraux. Les attentats du 11 septembre 2001 ainsi que d'autres attentats ultérieurs dirigés contre le monde occidental ont aujourd'hui encore des répercussions sur l'appréciation des risques concernant les infrastructures diplomatiques. Les représentations diplomatiques d'Etats qui se trouvent à l'intérieur des zones de conflit ou qui sont engagés dans les conflits sont en général les plus fortement exposées aux réactions. En 2014, le conflit touchant la Bande de Gaza et les combats entre la milice terroriste de l'EI et les combattants kurdes à Kobane ont donné lieu à de nombreuses manifestations de la part de différents groupes d'intérêts suisses et étrangers devant les représentations diplomatiques. Ces actions de protestation se sont déroulées dans le calme.

ATTERRISSAGE À GENÈVE D'UN AVION DÉTOURNÉ.

Aucun attentat ou détournement visant des aéronefs suisses n'a été enregistré en 2014. Par contre, quelques compagnies d'aviation étrangères ont été la cible de détournements d'avions. Dans un cas, la Suisse a été directement concernée: le 17 février 2014, un avion d'Ethiopian Airlines assurant la liaison Addis Abeba – Rome a atterri à Genève après avoir été détourné. Ainsi qu'il est apparu après l'atterrissage, l'auteur du détournement était le copilote; il voulait demander l'asile politique en Suisse.

EVALUATION

SENSIBILITÉ ACCRUE. De manière générale, la situation est stable. La sécurité des personnes et des bâ-



52
53

SÉCURITÉ. Le personnel fédéral de protection assure la sécurité du Palais du Parlement et effectue les contrôles d'accès aux bâtiments de la Confédération. (PHOTO FEDPOL)

timents de la Confédération, ainsi que des personnes jouissant d'une protection en Suisse en vertu du droit international public, est assurée contre les dangers identifiables. L'augmentation nette des harcèlements et des menaces est due en partie à une sensibilité accrue des personnes concernées et à l'accroissement des annonces qui s'en est suivi. A moyen terme, il est probable que les problèmes les plus fréquents resteront les cas de harcèlements et de menaces ainsi que les déprédations causées aux bâtiments dans le cadre de manifestations. On relèvera toutefois que les menaces concernant les personnes et les immeubles dépendent fortement de l'évolution de la situation politique, économique et sociale en Suisse et à l'étranger. A l'étranger notamment, les développements sont parfois totalement imprévisibles et la configuration des risques peut changer très rapidement.

Le risque d'attentats dans l'aviation civile reste d'actualité. Si les compagnies aériennes suisses ne constituent pas des cibles privilégiées pour les groupes terroristes ou extrémistes, la Suisse en tant qu'Etat occidental n'en est pas moins considérée comme un ennemi par certains de ces criminels. Du reste, certains événements survenus en 2014 en Europe ont montré que la sécurité à bord des avions de ligne peut être menacée non seulement par les groupes mentionnés, mais aussi par des individus animés de motifs personnels. Les aéronefs suisses aussi peuvent être concernés par de tels agissements. Afin de maintenir un niveau de risque aussi bas que possible pour les compagnies aériennes, les autorités suisses continueront à engager des agents de sécurité à bord des aéronefs suisses dans le transport aérien commercial ainsi que dans certains aéroports à l'étranger. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 2: Police de sécurité. > **page 77**

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > www.fedpol.admin.ch/rapport



PARTIE 2

MESURES ET MOYENS

1	Police judiciaire	58
2	Police de sécurité	77
3	Coopération policière internationale	81
4	Police administrative, soutien policier et recherches	93

1 Police judiciaire

La Police judiciaire fédérale (PJF) effectue les tâches de police judiciaire de fedpol.

Affaires opérationnelles

Les affaires opérationnelles regroupent les procédures d'enquête, les enquêtes préliminaires de police et les procédures de coordination.

ENQUÊTES. Une procédure d'enquête comprend des investigations policières menées dans le but d'élucider des infractions. Lorsque les investigations comportent suffisamment d'éléments permettant de présumer l'existence d'une infraction, le MPC ouvre une instruction.

Les enquêtes préliminaires de police sont des activités de police judiciaire effectuées en amont d'une procédure d'enquête en vue d'identifier des infractions, notamment en établissant des liens entre des indices et des informations générales (observation du milieu et enquêtes sur les structures) et en les analysant. Contrairement aux enquêtes menées dans le cadre de la procédure pénale, les enquêtes préliminaires sont de la seule compétence policière.

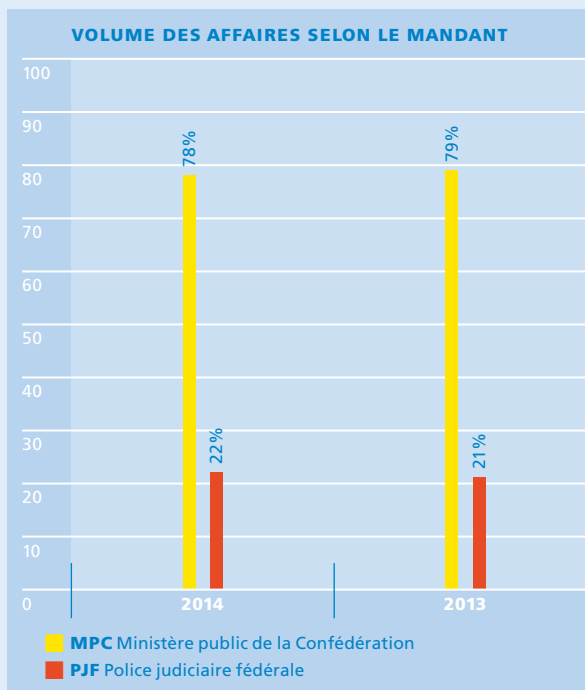
PROCÉDURES DE COORDINATION. Les procédures de coordination sont des activités de soutien gérées de manière centralisée et concertée, menées dans le cadre d'enquêtes intercantionales ou internationales. La coordination comprend l'échange d'informations de police judiciaire et les opérations policières intercantionales et internationales dans le cadre de procédures pénales.

> GRAPHIQUE 1-4

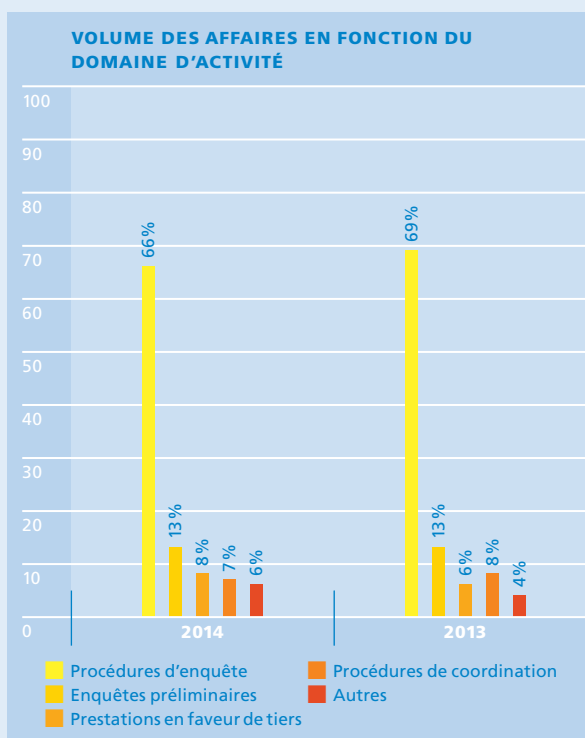
Prestations

La PJF joue le rôle d'office central de police criminelle pour un grand nombre de bénéficiaires de prestations suisses et étrangers.

COLLABORATION. En tant que police judiciaire, la PJF œuvre pour des instructions pénales de la Confédération menées par le MPC; ce dernier est, dans ce contexte, son mandant et bénéficiaire. Au printemps 2013, l'Autorité de surveillance du MPC (AS-MPC) et du MPC et le DFJP ont demandé au MPC et à la PJF de constituer un groupe de travail commun, sous une direction externe. Ils l'ont chargé d'analyser leur



GRAPHIQUE 1



GRAPHIQUE 2

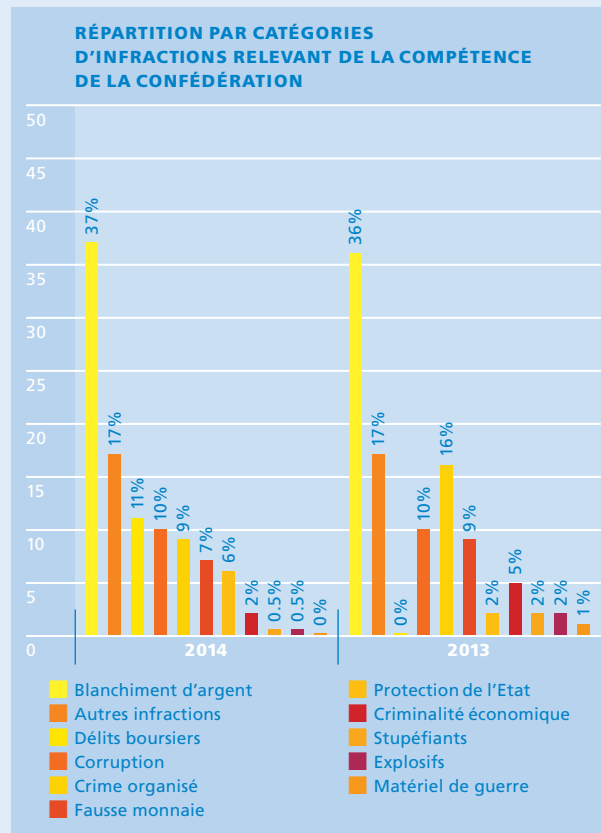
collaboration sous l'angle de la répartition des ressources en tenant compte du droit en vigueur et du nouveau code de procédure pénale et, au besoin, de l'améliorer. Le groupe de travail, placé sous la direction de l'ancien procureur général de Neuchâtel, Pierre Cornu, a présenté diverses recommandations. Elles figurent dans une convention conclue le 24 mars 2014 et sont mises en œuvre sur mandat du DFJP et de l'AS-MPC, avec le soutien de Pierre Cornu. La mise en œuvre de cette convention permet de renforcer l'efficacité de la collaboration.

En raison du nombre élevé de bénéficiaires de prestations suisses et étrangers, la PJJ assure son rôle d'office central de police criminelle avec d'autres unités de fedpol interreliées dans le cadre d'un réseau de synergies. Ainsi, la Division principale Coopération policière internationale (CPI) fournit les prestations de portée internationale conjointement avec la Centrale d'engagement, le bureau SIRENE, le réseau des attachés de police, INTERPOL, Europol et les CCPD pour la Confédération, les cantons et l'étranger, tandis que la PJJ apporte son soutien dans des opérations intercantoniales et internationales et dans l'élucidation de cas intercantoniaux et internationaux. La structure policière de soutien aux enquêtes de la PJJ (observation/installations mobiles, TI, forensique, police technique et scientifique, recherches ciblées, protection des témoins) revêt une grande importance, en particulier pour les cantons de petite et de moyenne taille. La PJJ apporte également son soutien aux cantons en effectuant des analyses. L'accomplissement des prestations allant dans ce sens est inscrit dans une convention conclue entre la CCDJP et le DFJP.

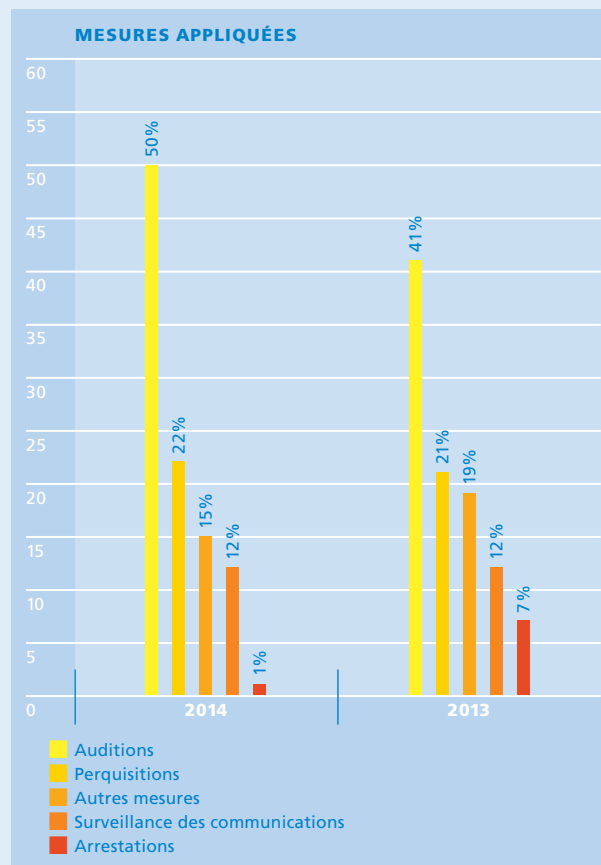
Crime organisé et criminalité économique

Quatre divisions de la PJJ travaillent à la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière et les organisations criminelles au sens de l'art. 260^{ter} CP. Elles mènent en outre des procédures dans des cas de blanchiment d'argent ou d'infractions économiques qui ont eu lieu en grande partie à l'étranger ou qui n'ont pas pu être attribués à un canton en particulier.

Ces quatre divisions d'enquête se trouvent à Berne, Zurich, Lausanne et Lugano. Les enquêtes



GRAPHIQUE 3



GRAPHIQUE 4

liées à la criminalité économique, y compris celles qui touchent à la corruption internationale ou à la criminalité sur Internet (phishing), sont principalement menées par la Division Enquêtes Berne.

Depuis le 1^{er} mai 2013, les délits boursiers (exploitation d'informations d'initiés au sens de l'art. 40 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, LBVM, d'une part, et manipulation de cours au sens de l'art. 40a de la même loi, d'autre part) sont exclusivement soumis à la juridiction fédérale. En cas de soupçon, les enquêteurs spécialisés dans ce domaine mènent les premières recherches et analyses. Si le soupçon se confirme, ils apportent leur soutien au MPC dans la suite de l'instruction.

COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE ITALIE – SUISSE.

Deux rencontres d'experts de la PJF et des autorités policières italiennes ont eu lieu en 2014. Ces rencontres se fondent sur un protocole bilatéral signé par l'Italie et la Suisse en 2011. Elles visent à améliorer l'échange d'informations opérationnelles entre les organes de police des deux pays, à saisir les biens d'origine illégale et à harmoniser la formation de police criminelle. Les deux rencontres ont essentiellement porté sur les enquêtes communes menées contre la criminalité organisée calabraise. La rencontre de décembre a eu lieu à Reggio Calabria, la capitale de la province. En plus des représentants des différentes organisations policières, Nicola Gratteri, procureur de renom spécialisé dans la lutte contre la mafia calabraise, était présent. Il a notamment insisté sur les énormes profits issus du trafic de stupéfiants dans lequel les clans de la côte est de la Calabre jouent un rôle prépondérant. Les représentants des organisations policières italiennes ont remercié la Suisse pour son active et efficace participation à la lutte contre la criminalité organisée italienne et ont réitéré leur intention de développer la collaboration internationale. Les divers instruments de la coopération bilatérale entre les deux pays ont fait l'objet de discussions. Il est ressorti que la coopération internationale se heurte souvent aux différentes interprétations juridiques et aux multiples conditions-cadres légales en vigueur, failles dont savent profiter les organisations criminelles.

[Vous trouverez plus d'informations dans la partie 2, au chap. 3: Coopération policière internationale.](#)
[> page 81](#)

BLANCHIMENT D'ARGENT ET PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES (PPE). Le MPC mène des procédures pour blanchiment d'argent dans lesquelles

des PPE d'Etats étrangers sont impliquées. Ces procédures sont soutenues par les divisions d'enquête et par la Division Analyse de la PJF. Des valeurs patrimoniales de plusieurs centaines de millions de francs sont actuellement placées sous séquestre en Suisse en vue de leur confiscation ultérieure.

La difficulté, dans ce type de procédures, est d'apporter la preuve de l'infraction criminelle préalable, qui a souvent été commise à l'étranger. Des mesures d'entraide judiciaire sont alors nécessaires pour mener les recherches ou collecter des preuves. La coopération opérationnelle avec les Etats concernés, aux niveaux de la justice et de la police, s'avère souvent difficile, compliquée, voire parfois vaine.

Comme l'indique la dénomination PPE, les auteurs présumés occupent (ou occupaient) souvent une position élevée dans leur Etat. D'autres ont accompli des tâches étatiques en tant que non-fonctionnaires ou étaient liés d'une autre manière à des représentants de haut rang de leur Etat. Les autorités qui ont un lien avec les revenus ne sont dès lors pas toujours disposées à poursuivre l'infraction. Bien que des bouleversements politiques puissent faciliter ce processus, on constate souvent qu'ils déstabilisent les structures publiques, ce qui peut retarder le travail d'enquête.

VALEURS SÉQUESTRÉES ET CONFISQUÉES. La PJF a maintenu ses efforts pour retrouver des valeurs patrimoniales obtenues frauduleusement. Pour cela, elle a notamment utilisé la voie de la coopération internationale, qui passe pour l'essentiel par le réseau international de séquestre et de confiscation de valeurs CARIN (Camden Asset Recovery InterAgency Network), qui relie des spécialistes des autorités de poursuite pénale de plus de 60 pays. Le nombre de demandes traitées (émises par des Etats étrangers et adressées à des Etats étrangers) est resté stable par rapport à 2013 (environ 90 demandes). Dans ce contexte, la PJF a aussi apporté son soutien à des enquêtes menées par des organes de poursuite pénale des cantons pour lesquelles les recherches sur des valeurs patrimoniales menaient à l'étranger.

SINGLE POINT OF CONTACT – DÉLITS BOURSIERS.

La PJF doit accomplir des tâches supplémentaires, notamment dans le domaine des enquêtes financières, en raison de la nouvelle juridiction fédérale concernant les délits boursiers (exploitation d'informations d'initiés et manipulation de cours au sens des art. 40 et 40a LBVM) et de l'extension des éléments constitutifs d'infractions qui s'y rapportent.

Une équipe de spécialistes chargés de la poursuite de ces infractions a été mise en place à cet effet au sein du MPC. Dans un premier temps, la PJF a installé à l'antenne de Zurich le Single Point of Contact (SPOC) en charge des délits boursiers. Sa tâche est de mener les premières recherches policières avec rapidité et précision. En tant que centre de compétence, il est à la disposition des autres divisions d'enquête. Les analyses préliminaires résultant des recherches pré-alables sont traitées, en fonction des ressources disponibles et de la compétence régionale, par les divisions d'enquête de Berne, de Lausanne, de Lugano ou de Zurich.

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, aux chap. 1 et 3.](#) [> pages 12 et 28](#)

Protection de l'Etat

La Division Enquêtes Protection de l'Etat de la PJF est chargée des infractions contre l'Etat.

Cette division est chargée de mener des enquêtes préliminaires et des enquêtes dans les cas d'activités d'espionnage politique ou économique, de prolifération de moyens de destruction massive et d'infractions relevant du droit pénal international (crimes de guerre, génocides et crimes contre l'humanité). Elle enquête également dans les cas suivants: délits liés aux explosifs, infractions contre les devoirs de fonction, faux monnayage et cyberattaques contre les infrastructures de la Confédération. De même, la division poursuit les cas de chantage et les menaces visant les magistrats de la Confédération ou les personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public ainsi que les infractions à la loi sur le matériel de guerre, à la loi sur le contrôle des biens et à la loi sur l'aviation et les infractions commises dans le cadre d'élections ou de votations fédérales.

La division mène tant des enquêtes sur mandat du MPC que ses propres procédures d'enquête policière et enquêtes préliminaires. Le Tribunal pénal fédéral de Bellinzone a prononcé des condamnations pour trois cas traités en 2014. Le MPC a clos de nombreuses procédures dans son propre domaine de compétence. Dans le cadre des procédures d'enquête en cours, treize personnes ont été arrêtées et placées en détention préventive.

INFRACTIONS LIÉES À LA PROTECTION DE L'ÉTAT.

Des enquêtes ont été à nouveau menées durant l'an-

née sous revue pour soupçons d'activités de service de renseignements économiques (art. 273 CP). Dans ce domaine, la plupart des procédures portent sur l'acquisition illégale de données auprès d'instituts financiers et d'entreprises privées. Les données et leurs supports sont généralement transmis contre paiement à des services intéressés à l'étranger.

En matière de délits liés aux explosifs, la division a traité trois procédures (à l'instar de l'année précédente) qui portaient sur l'utilisation de dispositifs explosifs ou incendiaires non conventionnels (DEINC) et de grenades conventionnelles d'origine étrangère. Ces enquêtes ont permis de constater que ces moyens sont de plus en plus souvent utilisés comme menace ou pour imposer des exigences de toutes sortes.

La division a également traité seize cas de violation de l'espace aérien (2013: 10), dont deux durant le Forum économique mondial (WEF). Ils ont été transmis au MPC pour dénonciation en collaboration avec les services de police cantonaux, les Forces aériennes et l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC). A la demande du MPC, des enquêtes concernant trois accidents d'aviation ont en outre été menées dans le but d'établir les faits et la pertinence au niveau pénal. Dans le domaine du faux monnayage, la division a traité un total de quinze procédures (2013: 24), dont seul un petit nombre a requis des enquêtes de grande envergure.

EXÉCUTION DE L'ENTRAIDE JUDICIAIRE. La division mène les enquêtes effectuées dans le cadre des procédures d'entraide judiciaire internationale confiées au MPC ou conduites par l'Office fédéral de la justice (OFJ).

22 demandes d'entraide judiciaire émises par des Etats étrangers ont été traitées en 2014 (2013: 18). Parmi les Etats et institutions requérants, on a notamment compté l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, la Norvège, la Belgique ainsi qu'EULEX.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES INFRACTIONS CONTRE LES DEVOIRS DE FONCTION.

La Division Enquêtes Protection de l'Etat est responsable des enquêtes concernant les cas de corruption et les infractions contre les devoirs de fonction qui sont le fait d'employés de l'administration fédérale. Durant l'année sous revue, la division a mené plusieurs enquêtes sensibles, sur mandat du MPC, portant sur des infractions contre les devoirs de fonction. Une procé-

de grande envergure a été menée à l'encontre de plusieurs prévenus, sur des soupçons de corruption active et passive et de gestion déloyale des intérêts publics au sein de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). A également été menée une autre procédure de grande ampleur visant plusieurs prévenus pour des infractions similaires auprès du SECO. L'une de ces procédures a essentiellement pour objet l'attribution de mandats pour lesquels le droit fédéral des acquisitions aurait été contourné.

INFRACTIONS CONTRE LE DROIT PÉNAL INTERNATIONAL. En vertu du code pénal, les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre commis à l'étranger peuvent aussi être poursuivis en Suisse. En 2014, quatre procédures d'enquête ont été confiées à la PJF (2013: 5). D'autres enquêtes étaient liées à des demandes d'entraide judiciaire internationale, émises notamment par le Kosovo. La division a également mené des enquêtes préliminaires et traité des demandes reçues d'INTERPOL ou d'autres autorités policières. Un enquêteur a apporté son soutien aux autorités maliennes pour évaluer les priorités et les besoins dans des enquêtes contre de potentiels auteurs d'infractions au droit pénal international. Les rencontres thématiques organisées avec d'autres experts auprès d'INTERPOL, d'Euro-pol et d'Eurojust ont permis d'acquérir de nouvelles connaissances en matière de stratégie et de tactique. Sur mandat du MPC, un prévenu libérien a été placé en détention préventive au Libéria de 1993 à 1995 pour crime de guerre et les enquêtes à ce sujet ont été menées.

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, aux chap. 3, 7, 9 et 11.](#) [> pages 28, 41, 45 et 52](#)

Terrorisme

La Division Enquêtes Terrorisme mène des enquêtes policières concernant le terrorisme et son financement. Elle soutient les instructions menées par le MPC dans ce domaine.

LUTTE CONTRE LES VOYAGES À MOTIVATION DJIHADISTE – DU GROUPE DE TRAVAIL À LA TASK-FORCE. Depuis début 2014, le phénomène des départs à motivation djihadiste en direction des zones de conflit dans le but de participer à des combats illégaux et à des actes terroristes pour le compte d'organisations djihadistes a pris une dimension inégalée

jusqu'alors. La Suisse est également concernée par ce phénomène, toutefois dans des proportions moindres que d'autres Etats européens. En mars 2014, fedpol a constitué un groupe de travail placé sous sa direction chargé, dès juin 2014, de traiter la question des voyages à motivation djihadiste. Il réunit le SRC, le MPC, la Direction politique du DFAE, le Cgfr, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) ainsi que, depuis le mois de septembre, des commandants des corps de police cantonaux. Le groupe de travail a évalué les mesures existantes visant à lutter contre les voyages à motivation djihadiste ainsi que la collaboration entre les autorités impliquées et a proposé de nouvelles mesures.

En octobre 2014, le Groupe Sécurité a analysé le mandat et la composition du groupe de travail et décidé de le muer en task-force et d'élargir son mandat. La task-force comprend les autorités du groupe de travail, auxquelles s'ajoutent désormais des représentants de l'OFJ et de la police aéroportuaire de Zurich. La lutte coordonnée contre les départs à motivation djihadiste s'inscrit dans la même ligne que celle suivie par les Etats partenaires européens et l'ONU. L'objectif est d'empêcher l'exportation du terrorisme à partir du territoire suisse dans les zones de conflit. Il s'agit également d'empêcher que des infractions terroristes soient commises en Suisse ou en lien avec la Suisse par des citoyens suisses ou des personnes domiciliées en Suisse en vertu du droit des étrangers ou du droit d'asile et de protéger l'espace Schengen et les frontières extérieures de Schengen. Le mandat de la task-force est d'analyser la situation en continu, de collecter et d'échanger des informations à l'échelon national et international et d'identifier les potentiels départs de personnes à des fins djihadistes. Par ailleurs, la taskforce dresse un catalogue de mesures à l'intention des autorités opérationnelles et assure la communication entre ses membres et envers l'extérieur. Le Conseil fédéral a pris connaissance de la constitution de la task-force lors de sa séance du 12 novembre 2014.

CONFÉRENCE DU «POLICE WORKING GROUP ON TERRORISM» (PWGT) À GENÈVE. Après 1995 et 2003, fedpol a organisé pour la troisième fois une conférence du PWGT en Suisse, qui s'est tenue les 11 et 12 juin 2014. Y ont participé des représentants de 27 Etats européens, plus la Suisse, ainsi que d'Euro-pol. Le PWGT a été créé en 1979. Il vise à renforcer la coopération entre les autorités policières d'Europe dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, en

mettant l'accent sur l'échange d'informations opérationnelles, la communication des tendances constatées dans les milieux criminels et la mise en réseau des spécialistes qui œuvrent dans ce domaine. Pour la coopération quotidienne, les membres du PWGT disposent d'un réseau sécurisé leur permettant d'échanger rapidement des informations ciblées. Le PWGT fonctionne comme un groupe informel et se réunit tous les six mois. Le pays hôte de la conférence en assure la présidence. Lors de la rencontre à Genève, la situation de chaque pays a été abordée. Les représentants de la France, du Portugal, de l'Espagne et de l'Autriche ont présenté des cas révélateurs. Le phénomène des « combattants terroristes étrangers » (foreign terrorist fighters) a fait l'objet de grandes discussions. Les participants ont aussi parlé des possibilités concrètes d'amélioration de la coopération au sein du PWGT et avec Europol.

ÉCHANGE D'INFORMATIONS AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL.

La Division Enquêtes Terrorisme se sert du réseau d'informations du PWGT comme principal canal pour échanger des informations policières avec ses partenaires internationaux. Elle transmet également des communications par les systèmes d'INTERPOL et d'Europol et les utilise pour ses contacts bilatéraux. L'échange d'informations avec ses partenaires nationaux est tout aussi important, notamment avec le SRC et les corps de police cantonaux. Le volume d'informations concernant des personnes et des antécédents en relation avec le terrorisme n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. Ainsi, quelque 1500 communications ont été échangées et traitées au cours de l'année sous revue. Ce sont les coordinateurs affectés à la division qui accomplissent cette tâche. Si ces communications et les premières vérifications qui s'en suivent amènent des soupçons, des enquêtes préliminaires sont ouvertes. La Division Enquêtes Terrorisme est structurée en tant que centre de compétences.

ADAPTATION DU DROIT PÉNAL AUX DISPOSITIONS INTERNATIONALES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME.

Le 24 septembre 2014, la Suisse a signé la Résolution 2178 du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle entend ainsi élargir la réglementation internationale de lutte contre le terrorisme aux combattants terroristes étrangers et souligne ce faisant sa solidarité envers la communauté internationale. Elle se déclare prête à prendre activement

part aux efforts menés au niveau international pour prévenir et combattre ce phénomène. La résolution oblige les Etats membres à punir les personnes prévoyant de se rendre à l'étranger dans un but terroriste et celles qui commettent des actes visant à encourager et à promouvoir de tels déplacements.

La Suisse doit encore ratifier la Convention du Conseil de l'Europe du 16 mai 2005 pour la prévention du terrorisme. Cette convention oblige les Etats signataires à ériger en infraction pénale des agissements ne constituant en soi pas des actes terroristes, mais qui peuvent conduire à de telles infractions. Il s'agit en particulier de la provocation publique à commettre une infraction terroriste ainsi que le recrutement et l'entraînement pour le terrorisme.

Le droit pénal suisse est actuellement réexaminé en vue de la mise en œuvre de ces prescriptions internationales. Les actes préparatoires visant à commettre des attentats terroristes doivent pouvoir être poursuivis de manière explicite. Les adaptations nécessaires du droit pénal, ainsi que l'introduction éventuelle d'une ou de plusieurs nouvelles dispositions pénales, auront une incidence directe sur le travail de la Division Enquêtes Terrorisme.

LOI FÉDÉRALE URGENTE SUR L'INTERDICTION D'ORGANISATIONS.

La loi fédérale urgente interdisant les groupes « Al-Qaïda » et « Etat islamique » et les organisations apparentées correspond dans une large mesure à l'ordonnance de l'Assemblée fédérale interdisant le groupe Al-Qaïda et les organisations apparentées, en vigueur jusqu'à fin 2014, et à l'ordonnance du Conseil fédéral interdisant le groupe « Etat islamique » et les organisations apparentées, valable jusqu'en avril 2015. Toute activité de ces organisations est interdite, en Suisse comme à l'étranger, de même que toute action visant à mettre à leur disposition des ressources humaines ou matérielles. Il peut s'agir d'actions de propagande ou de collecte de fonds en leur faveur ou le recrutement d'adeptes. Toute infraction à cette interdiction est punie d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire, sous réserve de dispositions pénales plus sévères. Ces infractions sont désormais soumises à la juridiction fédérale, ce qui signifie que la Division Enquêtes Terrorisme doit mener les enquêtes correspondantes conjointement avec le MPC. La loi fédérale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 2.](#) [> page 22](#)

INTERVENTIONS ET SAISIES		
Année	2014	2013
• Interventions	87	79
• Objets perquisitionnés perquisitionnés	196	149
• Appareils saisis	704	591
• Capacité totale en téraoctets	146	112

TABLEAU 1

Enquêtes TI

Les commissariats en charge des enquêtes TI sont responsables de la saisie, de la sécurisation, du traitement et de l'analyse des appareils électroniques et des supports de données, ainsi que de l'enregistrement, de l'analyse et de l'interprétation des données de communication (traitement forensique des données numériques) pour toutes les enquêtes de la PJF.

INTERVENTIONS ET SAISIES. Tandis que le nombre d'interventions a augmenté d'environ 10% par rapport à l'année précédente, la quantité d'objets à analyser par les spécialistes forensiques, tels que des serveurs, des ordinateurs, des disques durs externes et des appareils de communication (mobiles), a augmenté d'environ 20%. Le nombre d'objets perquisitionnés, tels que des appartements, des maisons ou des entreprises, et le volume total de données à analyser a augmenté d'environ 30% par rapport à 2013.

> TABLEAU 1

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE. Les enquêteurs TI de la PJF ont fourni une assistance administrative à des corps de police cantonaux et à des services fédéraux en leur prêtant mainforte lors d'opérations ou lors de la sécurisation, du traitement et de l'évaluation de données électroniques.

UNE MULTITUDE DE DÉFIS. Les enquêteurs TI et leurs compétences sont de plus en plus recherchés en raison de la diversité des appareils électroniques et de leurs fonctions, de la transmission et de l'enregistrement cryptés d'informations, ainsi que des infractions commises sur Internet.

Traite d'êtres humains et trafic de migrants

Le Commissariat Traite d'êtres humains et trafic de migrants, en tant que plateforme nationale, aide les autorités de poursuite pénale suisses et étrangères à prévenir et à combattre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. Le commissariat coordonne les procédures et entretient un important réseau de contacts au niveau international.

Ses tâches principales sont les suivantes:

- coordonner et soutenir les procédures nationales et internationales;
- échanger des informations de police criminelle à l'échelle internationale (INTERPOL, Europol);
- collecter et traiter en temps voulu des informations et des données;
- assurer un réseau de contacts avec les services spécialisés en Suisse et à l'étranger;
- participer à des organes spécialisés et à des groupes de travail nationaux et internationaux;
- organiser des réunions opérationnelles et y participer.

La plupart des procédures concernant des cas de trafic de migrants ont porté – comme déjà les années précédentes – sur des affaires en lien avec le Kosovo. Les procédures visant des cas de traite d'êtres humains ont essentiellement concerné la Roumanie, la Hongrie et la Bulgarie, bien que des procédures contre des cas de traite en provenance de Thaïlande aient aussi été coordonnées en 2014.

GRUPE DE TRAVAIL SUISSE – ROUMANIE. L'accord de coopération policière entre la Suisse et la Roumanie a été signé fin 2014. Le projet continuera en 2015 et 2016. Il prévoit des opérations communes et des séjours de formation en Suisse et en Roumanie. Il vise ainsi à consolider la coopération actuelle, à intensifier les actions liées à des cas précis avec des partenaires locaux et à approfondir les connaissances sur la situation des victimes de la traite dans les régions d'origine.

Dans le cadre de l'opération «ARCHIMEDE» contre la criminalité organisée, menée au niveau eu-



COOPÉRATION. Le directeur d'Europol, Rob Wainwright (à gauche), et le chef de la police italienne, Alessandro Pansa (à droite), lors de la conférence de presse au siège d'Europol à La Haye le 24 septembre 2014. Europol a indiqué avoir arrêté plus de 1000 personnes durant l'opération ARCHIMEDES. En Suisse également, des contrôles ont été effectués dans les milieux de la prostitution dans le cadre de cette opération. (PHOTO KEYSTONE)

ropéen en automne 2014 sous la direction d'Europol, des contrôles ont eu lieu dans le milieu de la prostitution dans sept cantons.

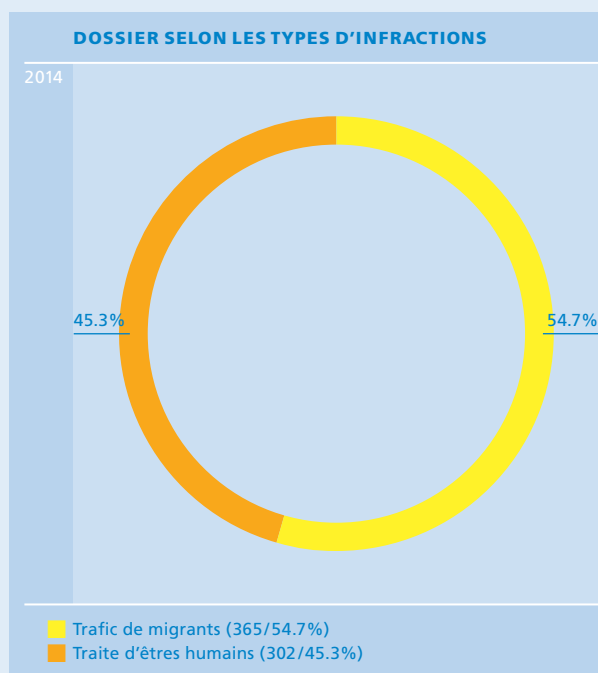
Vous trouverez plus d'informations dans la partie 2, au chap. 3: Coopération policière internationale/Europol. > page 88

COOPÉRATION POLICIÈRE AVEC LA HONGRIE, LA BULGARIE ET LE KOSOVO. Outre la Roumanie, la plupart des prostituées travaillant en Suisse sont originaires de Hongrie, de Bulgarie et du Kosovo. Dans le cadre d'une délégation suisse, des collaborateurs du Commissariat Traite d'êtres humains et trafic de migrants ont rencontré à Budapest des représentants des autorités de poursuite pénale hongroises

afin d'évaluer la coopération policière. En outre, un projet de coopération policière avec la Bulgarie sera prochainement achevé.

En raison des nombreux cas de trafic de migrants en relation avec le Kosovo, le commissariat a renforcé sa coopération avec les services d'enquête locaux de la police frontalière et la division de la police kosovare chargée de la criminalité organisée.

ÉCHANGE D'INFORMATIONS DE POLICE JUDICIAIRE. Le nombre de demandes et de réponses de Suisse et de l'étranger concernant des cas a augmenté de 12,5% par rapport à l'année précédente (2014: 5575 et 2013: 4955). L'augmentation est due au ren-



GRAPHIQUE 5*

INFRACTIONS	(en %)		
	2014	2013	2012
Actes sexuels impliquant des enfants	28	35	31
Pornographie impliquant des enfants	29	41	40
Pornographie impliquant des animaux	8	6	8
Pornographie impliquant des excréments humains	9	6	9
Pornographie impliquant des actes de violence	7	3	4
Rendre accessible de la pornographie légale à des personnes de moins de 16 ans	19	9	8

TABLEAU 2*

* Contrairement à l'année précédente, seuls les dossiers ouverts en 2014 ont été comptabilisés cette année (et non plus les dossiers en cours de traitement ouverts les années précédentes).

forcement de la coopération avec Europol et à la participation à des projets opérationnels (target groups/joint action days). Les communications entrantes ont été regroupées par catégories et ont conduit à la constitution de 667 dossiers (2013: 921). Les affaires concernant le trafic de migrants (55%) sont le domaine le plus représenté (2013: 54%). Les 45% restants ont concerné des dossiers relevant de la traite des êtres humains. 88% des cas de traite d'êtres hu-

ains portent sur une exploitation à des fins sexuelles (2013: 98%).

> GRAPHIQUE 5

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CONTACTS. Le commissariat a traité 2365 communications provenant d'Europol (2013: 1691). Les communications d'Europol ont ainsi représenté presque la moitié des communications de l'année 2014. Les relations internationales et le réseau de contacts ont été progressivement développés dans le cadre de réunions axées sur la pratique organisées par Europol et INTERPOL, notamment avec la Roumanie, la Hongrie, la Thaïlande, la Grèce, l'Autriche, l'Allemagne et le Kosovo.

Le réseau de contacts avec les autorités de poursuite pénale des cantons et de la ville de Zurich, le Cgfr, le SEM et les ONG a été renforcé par la participation à des rencontres de nature opérationnelle, à de nombreuses conférences de spécialistes et à des groupes de travail.

Vous trouverez plus d'informations dans la partie 2, au chap. 3: Coopération policière internationale/Europol.

> page 88

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Traite d'êtres humains et trafic de migrants.

> page 93

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, aux chap. 5 et 6.

> pages 36 et 39

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse:

> www.fedpol.admin.ch/rapport

Pédocriminalité et pornographie illégale

En tant que plate-forme nationale, le Commissariat Pédocriminalité et pornographie coordonne et soutient les procédures et les opérations policières nationales et internationales dans le domaine des infractions dirigées contre l'intégrité sexuelle des enfants et concernant la pornographie illégale (pornographie impliquant des enfants, des animaux ou des actes de violence).

Le Commissariat Pédocriminalité et pornographie a pour tâche de dépouiller et d'évaluer les dossiers et les données pour les autorités de poursuite pénale, de visionner le matériel photo et vidéo, d'identifier les victimes potentielles et les auteurs d'infractions et de déterminer la pertinence des cas au niveau pénal et l'autorité compétente en la ma-

tière. Il est par ailleurs chargé d'organiser et de diriger les séances de coordination, de collecter des informations et d'assurer l'échange d'informations policières en Suisse et à l'étranger. Pour les corps de police cantonaux, le Commissariat Pédocriminalité et pornographie fait office de service central pour toutes les questions relatives à la pédocriminalité et à la pornographie, et de service INTERPOL et Europol pour la Suisse. Il représente la Suisse dans le «Focal Point Twins» dirigé par Europol et participe à ses conférences et réunions. Il soutient et reprend en outre les objectifs stratégiques et l'orientation d'Europol. En 2014, le commissariat a mené une séance destinée aux enquêteurs du domaine de la pédocriminalité en vue d'échanger les diverses expériences opérationnelles (meilleures pratiques), de transmettre les dernières connaissances en la matière et de renforcer la collaboration.

En 2014, le commissariat a traité quelque 2300 demandes provenant de Suisse et de l'étranger (2013: 1600). Les communications concernant les éléments constitutifs d'infractions visés aux art. 187 et 197 CP se composent comme suit: > TABLEAU 2.

MODIFICATIONS DE LOIS. D'importantes modifications en matière de pornographie (art. 197 CP) sont applicables depuis le 1^{er} juillet 2014. En ce qui concerne la pornographie infantine, l'âge de protection a passé de 16 à 18 ans. La peine maximale en cas de diffusion de pornographie illégale s'élève dorénavant à une peine privative de liberté de cinq ans (au lieu de trois ans). En plus de la possession, la consommation de pornographie illégale est désormais assortie d'une peine privative de liberté de trois au plus (contre un an auparavant).

ANALYSE DE MATÉRIEL PHOTO ET VIDÉO. Les experts des autorités de poursuite pénale de 44 pays ont accès à l'«International Child Sexual Exploitation Database» (banque de données ICSE), gérée par le Secrétariat général d'INTERPOL à Lyon. L'ICSE est un recueil de photos de pornographie infantine saisies et sert à identifier des victimes et des pédocriminels dans le monde entier. Jusqu'à fin décembre 2014, les photos de 5435 victimes identifiées (dont 89 de Suisse) et de 2779 pédocriminels (50 de Suisse) y étaient enregistrées. En 2013, ces chiffres étaient de 3809 victimes (72 de Suisse) et 1977 pédocriminels (37 de Suisse), ce qui représente une hausse de 23,6% du nombre de victimes d'actes sexuels identifiées en Suisse.

TOURISME SEXUEL IMPLIQUANT DES ENFANTS.

Depuis la mise en service, en 2008, du formulaire d'annonce des cas de tourisme sexuel impliquant des mineurs sur le site Internet de fedpol, 35 communications (2014: 3) ont été reçues et traitées à ce sujet. Le commissariat continue de soutenir la campagne «DON'T LOOK AWAY» de la Fondation suisse pour la protection de l'enfant, qui s'étend désormais à l'Europe.

OPÉRATION SPADE. Dans le cadre de l'opération «SPADE», environ 150 personnes soupçonnées d'avoir acheté à une société étrangère (AZOV Films) des films montrant de nombreuses scènes de garçons jouant nus ont été identifiées. Les autorités de poursuite pénale cantonales compétentes ont ouvert des enquêtes contre la moitié des suspects.

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol au chap. suivant Cybercriminalité.

> page 67

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 9.

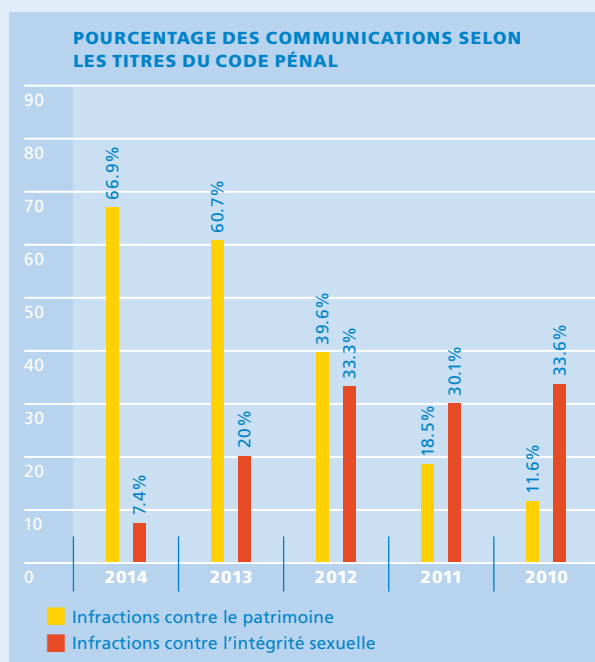
> page 45

Cybercriminalité

Le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) est financé conjointement par la Confédération et les cantons et dirigé par fedpol. Le SCOCI est l'interlocuteur des personnes souhaitant signaler l'existence de sites Internet suspects. Il analyse les crimes commis au moyen d'Internet et se tient à la disposition du public, des autorités et des fournisseurs de services Internet en sa qualité de centre de compétence.

EXAMEN D'ANNONCES DE SOUPÇONS RELATIVES À DES CONTENUS PÉNALEMENT RÉPRÉHENSIBLES.

Le SCOCI vérifie notamment les annonces et les demandes émises par les particuliers concernant un large éventail d'infractions pénales telles que la détérioration de données, l'accès indu à des systèmes informatiques, l'escroquerie, les délits contre l'honneur et la calomnie, la discrimination raciale, la contrefaçon ainsi que la pornographie impliquant des enfants ou des animaux ainsi que les représentations de la violence. Après avoir été soumises à un premier examen juridique, les annonces sont transmises aux autori-



GRAPHIQUE 6

tés de poursuite pénale compétentes en Suisse et à l'étranger.

> GRAPHIQUE 6

INVESTIGATIONS SECRÈTES MENÉES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX. L'action des collaborateurs du SCOCI en qualité d'agents infiltrés est régie par la Convention concernant la collaboration lors d'investigations préliminaires sur Internet visant à lutter contre la pédocriminalité (monitoring des forums de discussion).

L'engagement d'agents infiltrés a conduit dans 28 cas à une dénonciation pénale aux autorités de poursuite pénale cantonales (2013: 17). Quatre de ces dénonciations reposaient sur des investigations menées sur des forums de discussion en ligne pour enfants, forums hébergés en Suisse. En ce qui concerne les 24 autres cas, les investigations préliminaires secrètes ont eu lieu dans des bourses d'échange privées de type peer-to-peer.

Les collaborateurs du SCOCI sont aussi engagés sur mandat des ministères publics cantonaux dans le cadre de procédures pénales en cours pour mener des investigations secrètes en vertu du code de procédure pénale (art. 285a ss CPP). 283 dénonciations ont ainsi été transmises en 2014 aux autorités policières compétentes en Suisse et à l'étranger (2013: 168).

BLOCAGE DES SYSTÈMES DE NOMS DE DOMAINE DNS. Depuis 2007, le SCOCI coopère avec les prin-

cipaux fournisseurs d'accès à Internet en Suisse afin d'entraver l'accès des internautes suisses à du matériel pédopornographique. Ainsi, lorsque qu'un internaute tente d'accéder à un domaine suspect, l'accès lui est refusé et un message «Stop» s'affiche. Le SCOCI établit et actualise en permanence une liste contenant entre 700 et 1000 noms de domaines suspects. Dans le cadre de ce projet, le SCOCI collabore étroitement avec INTERPOL. La liste établie en Suisse alimente en grande partie la liste «worst of» d'INTERPOL, sur laquelle figurent les sites Internet proposant des contenus pédopornographiques.

COLLECTION NATIONALE DE FICHIERS ET DE VALEURS HASH (CNFVH).

Le SCOCI exploite avec les cantons une collection de valeurs hash (appelés aussi «codes hash») portant sur des images relevant clairement de la pornographie interdite. Une valeur hash est une valeur unique qui permet d'identifier une photo, comparable à une empreinte digitale numérique. Cette collection vise à réduire le fardeau psychique et la charge de travail des enquêteurs investis dans des cas de diffusion de pédopornographie. Les images dont la valeur hash est déjà enregistrée dans la CNFVH sont automatiquement catégorisées. La CNFVH, opérationnelle depuis octobre 2012, est à la disposition des services de corps de police cantonaux et municipaux. Le classement du matériel photo est une tâche de longue haleine qui ne peut être effectuée que grâce au soutien des cantons.

L'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014 des modifications de l'art. 197 CP a conduit à la suppression de l'interdiction de pornographie présentant des excréments. La CNFVH a dû être adaptée en conséquence et les valeurs hash d'images de cette catégorie qui y étaient enregistrées ont été effacées.

COOPÉRATION NATIONALE ET INTERNATIONALE.

Mentionnons ici la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cybercrimes. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, le DFJP a été chargé d'élaborer d'ici 2016 un concept en vue d'obtenir une vue d'ensemble de toutes les affaires pénales relevant d'Internet au niveau suisse, en collaboration avec les cantons et les milieux économiques. La première version de ce concept sera disponible en 2015 et sera soumise aux cantons pour avis.

Les collaborateurs du SCOCI ont participé à plus d'une centaine de manifestations en tant que formateurs. La troisième édition du «Forum Cyber-

crime Ministères publics – SCOCI» a eu lieu le 13 novembre 2014. Des experts internationaux de la poursuite pénale ont donné aux participants un aperçu de la lutte concrète contre la cybercriminalité dans le monde et le laboratoire mobile d'identification de victimes sur des clichés pédopornographiques d'Interpol a été présenté.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (CCC) le 1^{er} janvier 2012, la Suisse est de plus en plus considérée au plan international comme un partenaire actif dans la lutte contre la criminalité sur Internet. Cela se traduit par un nombre croissant d'annonces entrantes et sortantes relevant du champ d'application de la CCC. Dans ce cadre, le SCOCI a reçu 26 demandes d'information en provenance de Suisse et de l'étranger, ce qui représente plus du double par rapport à l'année précédente (2013: 12).

Depuis 2011, le SCOCI est membre de plusieurs groupes de travail liés au Centre européen de lutte contre la cybercriminalité (EC3), à La Haye, qui fournit un appui opérationnel aux membres de l'UE et aux Etats tiers.

Stupéfiants

Le Commissariat Stupéfiants apporte son soutien à la Confédération, aux cantons et aux institutions étrangères dans la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Si l'on tient compte des communications redigées par le commissariat lui-même, environ 500 communications ont été traitées par mois en 2014, contre 570 en 2013. Cela dit, leur traitement a généralement nécessité plus de temps.

Les communications arrivées en 2014 ont abouti à 15 nouveaux cas (2013: 25) nécessitant une coordination et ayant fait l'objet d'un traitement plus approfondi. Durant l'année sous revue, 34 cas nécessitant une coordination ont été traités au total. Une vingtaine de cas (2013: 25) nécessitant une coordination ont requis un traitement soutenu dans le cadre de l'échange d'informations de police judiciaire. Le nombre de communications relatives aux précurseurs chimiques et aux nouvelles substances psychoactives a peu évolué depuis 2013. Ces dernières consistent en la modification d'une substance déjà existante ou d'une substance entièrement nouvelle déployant des effets similaires à une substance déjà connue. La collaboration et l'échange d'informations

ont été renforcés dans ce contexte, notamment avec le Cgfr, Swissmedic, l'Office fédéral de la santé publique et Europol.

OICS, COHESION ET ION. La PJJ est membre des trois «task-forces» OICS, COHESION et ION. L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), dont le siège est à Vienne, lutte contre l'abus de substances stimulantes de type amphétamines et a lancé, à ce titre, le projet Prism. Quant au projet Cohesion, il a pour but d'empêcher que les producteurs de drogue détournent des précurseurs, des préprécurseurs et d'autres produits chimiques pour fabriquer illégalement de la cocaïne ou de l'héroïne. Enfin, le projet ION, qui a été lancé en 2013, vise à renforcer l'efficacité de la lutte contre les nouvelles substances psychoactives. Chaque projet dispose d'une équipe spéciale (task-force), qui mène des opérations dans le monde entier afin de lutter efficacement contre la contrebande et le détournement de précurseurs et de substances chimiques.

Le commissariat participe en outre depuis 2012 au «Precursor Incident Communication System (PICS)», qui est rattaché à l'OICS. Ce système permet aux autorités nationales d'échanger en temps réel des informations chiffrées concernant les saisies, les tendances, les expériences et les expertises en relation avec les précurseurs. En novembre 2012, 58 Etats y participaient et début 2014, ils étaient déjà au nombre de 86.

GRUPE POMPIDOU. Précieux réseau européen, le Groupe Pompidou, qui comprend 37 Etats membres, constitue au niveau de toute l'Europe un forum multidisciplinaire dans le domaine des abus liés aux stupéfiants et du trafic de drogue.

Dans le cadre de ce groupe, le commissariat préside le Groupe Aéroports depuis 2011, qui réunit des représentants des douanes, de la police et des gardes-frontière de 37 pays, ainsi que des organisations internationales et huit Etats disposant d'un statut d'observateur. Le but de ce groupe est d'améliorer et d'harmoniser les contrôles de détection des drogues dans les aéroports européens et dans le secteur de l'aviation. La PJJ est en outre membre du réseau Précurseurs.

RÉUNIONS. La 113^e réunion du groupe de travail permanent allemand «Stupéfiants» s'est déroulée en Allemagne en mai 2014. Cette réunion s'adresse aux chefs des groupes et services spécialisés dans la lutte



CONTRÔLE DE LA FAUSSE MONNAIE. En 2014, le Commissariat Fausse monnaie a vérifié l'authenticité de 29 814 pièces de monnaie et coupures de 39 devises différentes. (PHOTO FEDPOL)

contre les stupéfiants de l'office allemand de la police criminelle, des offices de police judiciaire des Länder allemands et aux représentants des autorités de poursuite pénale des Pays-Bas, de Belgique, du Luxembourg, de France, du Danemark, d'Autriche, de Pologne, de Slovaquie, de République tchèque et de Suisse. Les thèmes principaux étaient l'évolution de la législation sur les stupéfiants et les nouvelles substances psychoactives, la méthamphétamine et les préprécurseurs comme l'APAAN (alphahénylacétoacétonitrile).

La 49^e réunion annuelle du groupe de travail interdépartemental «Stupéfiants» a eu lieu les 4 et 5 juin 2014. Y ont participé les chefs des groupes et services spécialisés dans la lutte contre les stupéfiants des polices cantonales ou municipales, les membres des autorités de poursuite pénale, les membres de services fédéraux, l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) et les représentants du domaine de la médecine légale. La question des réseaux virtuels privés (darknet) a été largement abordée lors de cette rencontre et tout particulièrement celle d'un réseau peer-to-peer (P2P), qui permet de camoufler les adresses IP et le réseau concerné ou de faire en sorte qu'il soit très difficile de les détecter.

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 4.](#) [> page 33](#)

Fausse monnaie

Le Commissariat Fausse monnaie vérifie et enregistre les coupures et pièces de monnaie falsifiées. Ce service centralisé apporte son soutien aux corps de police des cantons et aux enquêtes de la PJF dans les procédures concernant la fausse monnaie. Il coordonne les cas complexes entre les cantons concernés et les autorités étrangères de poursuite pénale.

Les procédures pénales concernant des cas de fausse monnaie sont en principe menées sous la direction du MPC ou sont transmises aux autorités cantonales de poursuite pénale.

Les mesures préventives consistent en des mises en garde à l'intention des instituts financiers et en l'échange d'informations. Dans ce contexte, les contacts avec la Banque nationale suisse, les services de sécurité des banques, les entreprises privées proposant des produits ou des pièces utilisés dans l'im-

STATISTIQUES			
Année	2014	2013	2012
• Dénonciations enregistrées	4 963	4 506	5 142
• Communications d'INTERPOL et d'Europol en relation avec des faux saisis	121	56	94
• Devises ayant fait l'objet de vérifications	36	23	22
• Billets de banque et pièces saisis	29 814	26 057	21 765
• Dont billets et pièces authentiques	2 989	10 359	501

TABLEAU 3

pression de billets de banque, les fabricants d'appareils produisant des billets de banque et des pièces de monnaie, ainsi qu'avec les entreprises de traitement des pièces et des billets, revêtent une grande importance.

[> TABLEAU 3](#)

FRANCS SUISSES. Le nombre de faux billets et de fausses pièces de monnaie était de 16 654 pendant l'année sous revue, ce qui correspond quasiment au triple de l'année précédente (5 933). Cette augmentation particulièrement forte est principalement due à l'apparition de 14 084 fausses pièces de cinq francs (ce qui correspond à une augmentation de 64% pour la catégorie des pièces de monnaie).

La valeur nominale de l'argent saisi a en revanche diminué, atteignant 420 447 francs (2013: 519 216 francs).

EUROS. 2851 faux billets ont été saisis pendant l'année sous revue, ce qui correspond à une légère augmentation par rapport à l'année précédente (2013: 2394). Leur valeur totale s'élève à 246 445 euros. Bien que les contrefaçons réalisées à l'aide du procédé offset constituent encore la majorité des faux euros saisis, on a également enregistré une hausse du nombre de copies couleur (168 coupures; 2013: 25). Dans presque tous les pays européens, la quantité de faux euros a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Les billets d'euros falsifiés les plus courants étaient ceux de 20, 50 et 100 euros.

DOLLARS AMÉRICAINS. Les contrefaçons de dollars américains sont pour la plupart découvertes par les services de traitement de valeurs. Pendant l'année sous revue, 1846 faux billets ont été saisis en Suisse, ce qui correspond à une légère augmentation par

rapport à l'année précédente. Les billets de dollars américains sont les plus sujets à la falsification dans le monde.

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Protection de l'Etat. > **page 61**

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 7. > **page 41**

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > www.fedpol.admin.ch/rapport

Criminalité générale et infractions financières

Le Commissariat Criminalité générale, organisée et financière soutient les services partenaires en Suisse et à l'étranger par l'échange d'informations de police criminelle.

Le commissariat s'occupe des domaines d'infractions suivants:

- trafic de biens culturels,
- tout type d'escroquerie comme les faux ordres de virement, les escroqueries aux opérations de change ou le coup du neveu,
- vol/vol avec effraction,
- brigandage,
- infractions commises au détriment de l'environnement,
- blanchiment d'argent,
- infractions économiques,
- infractions contre la vie ou l'intégrité corporelle, comme les lésions corporelles simples ou graves, ou encore l'homicide,
- infractions liées à des gangs de motards.

Dans tous les domaines ci-dessous, le commissariat gère une plate-forme de communication interne pour l'échange d'informations policières.

COUP DU NEVEU. Le Commissariat Criminalité générale, organisée et financière a la fonction de service de coordination «Coup du neveu» et est l'interlocuteur en la matière des collaborateurs des polices cantonales et des enquêteurs étrangers. Le commissariat assure l'échange d'informations de police criminelle, tient des listes de vue d'ensemble des cas et prend en charge l'organisation de conférences nationales d'enquêteurs. Le nombre de cas répertoriés de coup du neveu reste élevé pour l'année en revue, et ce malgré une opération d'arrestation menée en Pologne au printemps 2014. 697 cas ont été répertoriés en 2014,

dont 641 tentatives et 56 infractions consommées. Il y a eu dix arrestations et le montant total des dommages s'élève à environ 2,13 millions de francs.

SKIMMING. Etant donné que les instituts financiers et les fabricants de cartes ont considérablement amélioré leur technologie et qu'ils ont remédié à bon nombre de leurs failles, on constate une réduction notable du nombre de cas de skimming: tandis que 112 cas avaient été signalés en 2013, on ne compte plus que 19 cas en 2014. Le Commissariat Criminalité générale, organisée et financière participe à des réunions opérationnelles d'Europol et communique les informations obtenues au niveau européen aux services de police cantonaux.

FRAUDE EN LIGNE. La fraude en ligne consiste à utiliser Internet ou des logiciels dans une intention frauduleuse. Ce phénomène a connu une forte augmentation pendant l'année sous revue.

À l'automne 2014, la Suisse a participé à des journées d'action organisées par Europol. L'objectif était de contrôler des passagers qui avaient réservé un vol d'avion avec une carte de crédit falsifiée ou ne leur appartenant pas et de les empêcher de décoller si des irrégularités étaient constatées. Ces journées d'action constituent une forme de collaboration exceptionnelle entre les entreprises de cartes de crédit et les compagnies aériennes. En Suisse, cette action menée pour la deuxième fois depuis 2013 n'a porté que sur cinq personnes suspectées. Les destinations les plus prisées pour ce genre de fraude restent Londres et Madrid. Ces réservations de vols illégaux cachent souvent des cas de traite d'êtres humains, de trafic de drogue, d'immigration clandestine ou de prostitution. Or l'infraction d'origine porte souvent sur des sommes minimales; c'est pourquoi les suspects sont généralement condamnés à des amendes sans qu'une procédure pénale ne soit ouverte.

PROJET «AJR» (ARMED JEWEL ROBBERY). Le projet AJR, dirigé par le Commissariat Criminalité générale, organisée et financière avec la participation de collaborateurs de l'antenne lausannoise de la PJF, a été très actif en 2014. Il a fallu organiser des rencontres en Suisse et à l'étranger, échanger des informations et les nouvelles connaissances dans ce domaine de manière rapide et efficace et régler des questions récurrentes de compétence. L'ouverture d'une procédure pénale relevant de la compétence fédérale a permis pour la première fois de mettre en œuvre des mesures au niveau fédéral. Ces mesures ont ensuite

72
73

VOLS DE BIJOUTERIES À MAIN ARMÉE. En 2014, de nombreuses bijouteries ont été cambriolées ou victimes d'attaques à main armée en 2014. (PHOTO KEYSTONE)

permis de déterminer une compétence cantonale et de transmettre la procédure au canton en question. Un groupe de criminels qui s'était rendu en Suisse dans le but de dévaliser une bijouterie a pu être identifié et arrêté avant de passer à l'acte. Une conférence a en outre été organisée dans le cadre du projet AJR.

TRAFIC DE BIENS CULTURELS. Les collaborateurs du Commissariat Criminalité générale, organisée et financière chargés de l'échange d'informations en Suisse et à l'étranger gèrent une liste de vue d'ensemble des cas. Cette liste est accessible aux interlocuteurs des cantons. Le commissariat participe à de nombreuses conférences sur la protection des biens culturels, élabore des expertises pour les autorités de douane et de police, conseille les organisations concernées et apporte son soutien à l'Office fédéral de la culture (OFC) concernant des questions spécifiques.

VOL À LA TIRE. Les collaborateurs participent à des conférences internationales d'enquêteurs et veillent à ce que l'échange d'informations de police criminelle se fasse dans les délais. Une première conférence nationale d'enquêteurs sur ce sujet aura lieu au printemps 2015.

Recherches ciblées et groupe d'engagement

Le Commissariat Recherches ciblées et groupe d'engagement effectue des recherches ciblées pour le compte de divers partenaires en Suisse et à l'étranger. Il se tient à disposition pour les engagements à haut risque. Il est également chargé de la formation et du perfectionnement des collaborateurs de fedpol en matière de police de sécurité.

RECHERCHES CIBLÉES. Ces recherches ciblées consistent à rechercher et à arrêter des auteurs d'infractions en fuite qui font l'objet d'un signalement au niveau national ou international. Les mandants sont le MPC, l'OFJ et les autorités nationales et internationales de poursuite pénale.

Pendant l'année sous revue, le Commissariat Recherches ciblées et groupe d'engagement a ouvert six nouveaux cas de recherches ciblées (2013: 9) dans

le cadre de mesures d'entraide judiciaire ou d'assistance administrative demandées par l'Allemagne, la Roumanie, le Danemark ou la Slovaquie, ainsi que les cantons de Schwyz et de St-Gall. Les personnes recherchées étaient signalées aux fins d'arrestation au niveau international. Le commissariat a clos huit cas avec succès. Dans deux cas, des personnes ont été appréhendées en Suisse. La coopération menée au niveau international a quant à elle permis d'arrêter six autres personnes à l'étranger. Dans 24 enquêtes de grande envergure (2013: 37), les services partenaires en Suisse et à l'étranger ont reçu le soutien de fedpol. En outre, plus d'une cinquantaine de vérifications ont été effectuées dans le cadre de l'opération «INFRA TERRA» d'INTERPOL. Les personnes recherchées par INTERPOL étaient accusées de crimes graves contre l'environnement, comme le trafic ou la destruction de déchets dangereux, l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres crimes environnementaux.

Dans le cadre de l'assistance administrative, le commissariat a apporté son aide aux polices de seize cantons. A l'occasion de demandes d'entraide judiciaire ou d'assistance administrative, des recherches ciblées ont été menées en coopération avec l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, la France, la Suède, le Danemark, la Serbie, la Russie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la Croatie, la Géorgie et la Slovaquie. En automne 2014, la Suisse a accueilli le séminaire de l'EPEC sur les recherches ciblées: des agents de police de six pays et de divers cantons y ont participé.

GRUPE D'ENGAGEMENT. Les collaborateurs du groupe d'engagement disposent, outre leur équipement de base, d'une arme et d'un matériel d'intervention spécialisé. Ils suivent une formation approfondie. Le Commissariat Recherches ciblées et groupe d'engagement est à la disposition de la PJF lors d'interventions à haut risque.

En 2014, les collaborateurs du commissariat ont participé à 39 opérations de police judiciaire (2013: 16). Ces opérations ont été effectuées exclusivement dans le cadre de procédures d'enquête menées au niveau fédéral. A ces occasions, le commissariat a:

- procédé à 12 arrestations,
- coordonné 4 engagements,
- accompagné 57 transports de détenus,
- mené à bien 13 mandats de surveillance,
- effectué 5 rapatriements depuis l'étranger,
- exécuté des mandats d'amener,
- accompli des mandats de protection,

- garanti la sécurité lors de 7 perquisitions et
- coopéré à 11 autres interventions de la PJF.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT EN MATIÈRE DE POLICE DE SÉCURITÉ.

En 2014, 332 collaborateurs de fedpol ont suivi des cours d'instruction dans les domaines des mesures de contrainte, des mesures de protection personnelle, de la tactique policière d'intervention et de l'utilisation d'armes à feu. Les cours ont eu lieu au centre de formation de fedpol et dans un centre externe de formation au Tessin. Outre les modules de base, des cours additionnels ont été organisés pour les unités spéciales comme Observation, Protection des personnes ou Investigation secrète. Au moins deux collaborateurs du commissariat ont œuvré en tant qu'instructeurs pendant 125 jours de formation.

Observations

La Division Observation est chargée des observations systématiques opérées dans l'espace public et de l'application discrète de mesures de surveillance techniques soumises à autorisation dans la sphère privée.

ENGAGEMENTS LIÉS À DES MANDATS D'OBSERVATION. Comme le montre le tableau ci-dessous, la division a principalement utilisé ses ressources dans le cadre de ses propres procédures d'enquête.

En application des accords bilatéraux de coopération policière et en exécution de la Convention d'application de l'accord de Schengen, les observateurs de la PJF ont effectué trois interventions transfrontalières en 2014, à savoir une en France, une en Italie et une en Allemagne. Dans six cas, le commissariat a apporté des mesures de soutien à des groupes d'observation étrangers autorisés à opérer en Suisse.

> TABLEAU 4

ENGAGEMENTS D'INSTALLATIONS MOBILES. Les engagements du Commissariat Installations mobiles consistent en des mesures de surveillance menées au sens de l'art. 280 CPP et soumises à l'autorisation du tribunal des mesures de contrainte. Pendant l'année sous revue, le commissariat a mis en place 116 de ces surveillances techniques (2013: 138). La diminution par rapport à l'année précédente s'explique par le fait que plusieurs cantons ont acquis eux-mêmes les moyens techniques nécessaires.

ENGAGEMENTS LIÉS À DES MANDATS D'OBSERVATION		
Année	2014	2013
• Affaires opérationnelles	46	46
• Nombre total d'engagements	353	354
• Engagements avec moyens d'intervention techniques (enquêtes vidéo)	49	60
• Engagements en faveur des cantons, de services de police étrangers du SRC	61	112

TABLEAU 4

3^E COURS DE BASE CAMO. Après deux premières éditions organisées en 2010 et 2012, la Division Observation a tenu en 2014 le troisième cours dans le domaine dit CAMO (camouflage). Il s'agit de mesures de tactique policière permettant à des enquêteurs cachés – ou agissant sous le couvert d'une identité d'emprunt – d'observer des personnes ou des objets quasi partout et à tout moment. Pour la première fois, ce cours s'adressait uniquement à des membres des corps de police suisses. Le nombre de participants était limité à dix personnes. Pendant cette formation de base de deux semaines, les participants ont été préparés de manière intensive à des interventions dans des zones rurales ou urbaines.

Protection des témoins

Le Service de protection des témoins prend des mesures pour protéger les personnes menacées du fait de leur collaboration dans le cadre d'une procédure pénale.

Un service national de protection des témoins est rattaché à la PJF depuis le 1^{er} janvier 2013. Il met en œuvre des programmes de protection des témoins et conseille les autorités policières suisses concernant les mesures de protection à prendre pour des personnes ne faisant pas ou pas encore l'objet d'un tel programme. Le service coordonne en outre la collaboration avec des services suisses et étrangers, les tiers et les organisations spécialisées dans le domaine de l'aide aux victimes.

Les mesures extraprocédures de protection des témoins peuvent être prises pendant ou après la procédure, à la demande de la direction de la procédure. Elles prennent une importance capitale lorsque le témoin a besoin d'une nouvelle identité et doit être

protégé sur une longue période. Les procédures pénales au cours desquelles des mesures extraprocédures de protection des témoins ont été prises jusqu'ici portaient sur des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, le patrimoine, la liberté (comme la traite des êtres humains) ou contre la paix publique.

Durant l'année sous revue, le Service de protection des témoins a encadré les personnes menacées bénéficiant d'un programme de protection, a pris en charge des personnes à protéger en provenance de l'étranger et a fourni des prestations de conseil et de soutien à des personnes menacées dans le cadre de procédures pénales de la Confédération et des cantons. Outre des tâches opérationnelles, le Service de protection des témoins a formé ses propres collaborateurs en faisant appel à des spécialistes externes.

Analyse

La Division Analyse effectue des analyses d'ordre général, notamment dans les domaines du crime organisé, de la criminalité économique, du terrorisme et de son financement.

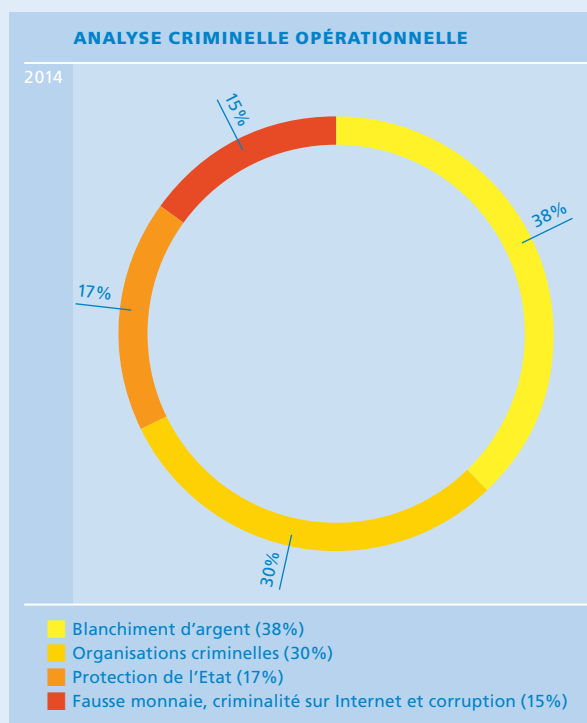
La division établit des rapports de police judiciaire concernant les modes opératoires et les profils de groupes criminels. En outre, elle fournit aux unités d'enquête de la PJF des analyses judiciaires opérationnelles et des résultats d'enquêtes préliminaires; ces documents contiennent des informations importantes, des recommandations ainsi que des indications permettant de lancer des procédures.

ANALYSE CRIMINELLE OPÉRATIONNELLE. Le Commissariat III est le centre de compétences suisse en matière d'analyse criminelle opérationnelle. Durant l'année sous revue, il a été associé à 40 procédures pénales (2013: 44). Il a également apporté son soutien dans le cadre de sept procédures cantonales.

> GRAPHIQUE 7

En sa qualité de centre de compétences suisse en matière d'analyse criminelle opérationnelle, le commissariat organise également, aux niveaux national et international, des cours de formation traitant de cette thématique.

Un nouvel objectif a été atteint concernant le modèle sur trois niveaux mis en œuvre depuis 2009 (concept de formation et d'engagement en matière d'analyse criminelle opérationnelle). Le premier cours de perfectionnement destiné aux spécia-



GRAPHIQUE 7

listes des niveaux deux et trois a eu lieu en novembre 2014. L'objectif était de discuter de solutions possibles et d'intégrer de nouvelles idées dans les corps de police.

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > www.fedpol.admin.ch/rapport

2 Police de sécurité

La Division principale Service fédéral de sécurité (SFS) assume les tâches de police de sécurité de fedpol.

Sécurité des personnes

Le SFS ordonne et coordonne les mesures de protection en faveur des personnes de la Confédération et des personnes et infrastructures en Suisse qui bénéficient d'une protection en vertu du droit international public. Il est également responsable des mesures de protection déployées à bord d'aéronefs suisses et au sol dans certains aéroports étrangers.

Protection des visites et conférences internationales. La Division Protection des visites et conférences internationales veille à la sécurité des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public lors de conférences, de visites d'Etat, de visites professionnelles et de séjours privés en Suisse. Elle est en outre chargée de l'autorisation et de la délivrance de permis de port d'armes aux agents de sécurité étrangers investis de mandats de protection par leur Etat.

L'année 2014 a débuté par trois événements de grande envergure concomitants: la Conférence de paix sur la Syrie à Montreux, la visite d'Etat de la présidente sud-coréenne à Berne et le WEF à Davos. En fin d'année, la Suisse, en la personne du président de la Confédération Didier Burkhalter, a assuré la présidence du Conseil ministériel de l'OSCE à Bâle. Au cours de l'année, le SFS a ordonné et coordonné des mesures de sécurité en faveur de personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public à l'occasion de nombreux autres événements. On peut citer la visite officielle du président grec, la visite d'Etat du président italien, la session du Conseil des droits de l'homme, le Forum arabe sur le recouvrement des avoirs (AFAR), l'Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), qui se sont tenus à Genève, et la Conférence des ministres du sport à Macolin (BE).

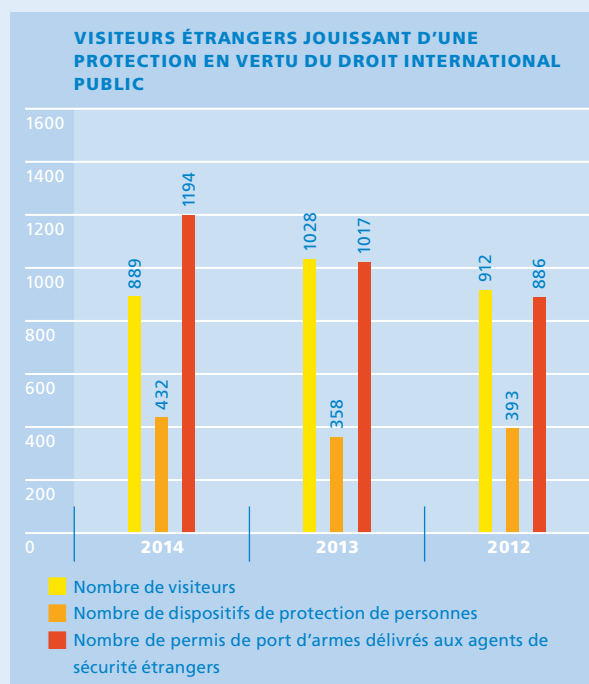
> GRAPHIQUE 8 / GRAPHIQUE 9

PROTECTION DES PERSONNES DE LA CONFÉDÉRATION ET DES REPRÉSENTATIONS ÉTRANGÈRES.

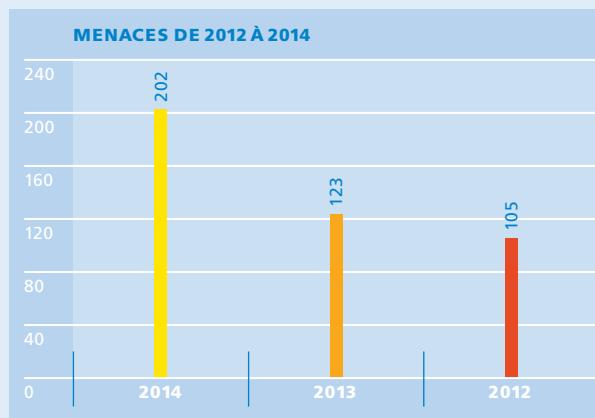
La Division Protection des personnes de la Confédé-



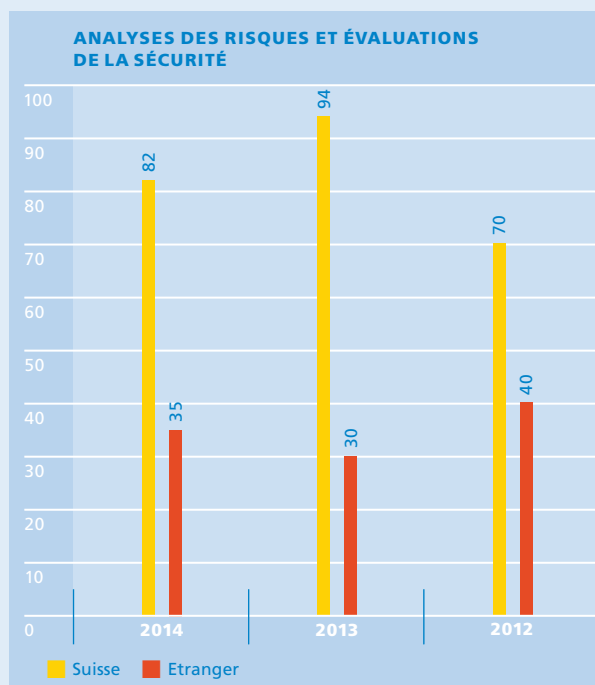
GRAPHIQUE 8



GRAPHIQUE 9



GRAPHIQUE 10



GRAPHIQUE 11

ration et des représentations étrangères est chargée de la protection des conseillers fédéraux, de la chancelière de la Confédération et d'autres magistrats, des parlementaires fédéraux dans l'exercice de leur fonction, de même que de représentants des autorités de poursuite pénale et d'employés de la Confédération, lorsqu'ils sont particulièrement menacés. Elle assure aussi la sécurité des représentations étrangères et de leurs diplomates accrédités, ainsi que du personnel des organisations internationales.

La division a analysé les menaces auxquelles étaient exposés 539 magistrats à l'occasion de rendez-vous publics ou privés (2013: 718) et a ordonné que les corps de police compétents déploient des mesures de sécurité en conséquence. Elle a traité 584 cas ayant

trait à la sécurité de représentations diplomatiques étrangères (2013: 838), principalement en rapport avec des événements qui se sont produits dans les pays d'origine.

Quelques cas de dommages à la propriété sur des bâtiments ont été enregistrés, notamment sur le bâtiment du consulat général de France à Genève. Il n'y a eu aucune atteinte à l'intégrité corporelle. La division a traité 202 communications faisant état de menaces à l'encontre de magistrats, d'employés de la Confédération, de membres des Chambres fédérales et de représentations diplomatiques et de leur personnel (2013:123). Portant sur 77 personnes relevant de la responsabilité de la Confédération et 53 autorités fédérales, elles ont requis des analyses de situation, des évaluations des risques et parfois des mesures de sécurité. La nette augmentation de ces communications s'explique par des affaires ou des projets en cours ou encore par certains des événements organisés en 2014, mais aussi par le fait que les personnes et les autorités concernées au sein de la Confédération sont devenues plus sensibles aux menaces et plus promptes à communiquer les incidents. > GRAPHIQUE 10

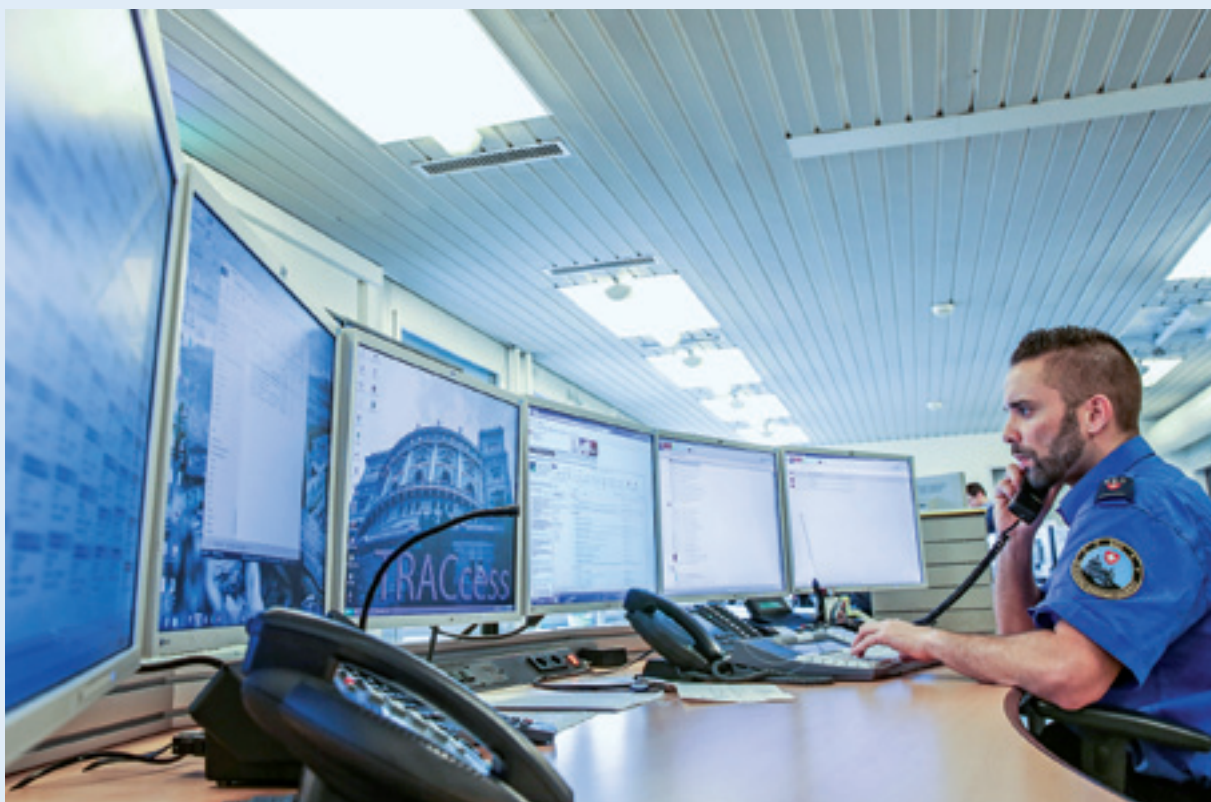
GARDES DE SÛRETÉ DANS L'AVIATION. La Division Gardes de sûreté dans l'aviation recrute des agents de sécurité, les forme et les affecte à bord d'aéronefs suisses participant au trafic aérien commercial international (air marshals) ou au sol dans certains aéroports étrangers (ground marshals).

En 2014, la division a dû affecter des agents sur des lignes supplémentaires en raison d'événements majeurs tels que les Jeux olympiques de Sotchi et la Coupe du monde de football au Brésil. Elle a dû de plus adapter les dispositifs mis en place dans certains aéroports à l'étranger en raison d'une augmentation des menaces locales et régionales. Toutes les missions effectuées l'ont été en étroite collaboration avec les compagnies aériennes suisses.

Sécurité des bâtiments

La Division Sécurité des bâtiments assure la sécurité architectonique et technique des bâtiments de l'administration fédérale civile, le contrôle des accès, la surveillance de bâtiments fédéraux spécifiques et la gestion des alarmes de la Confédération.

Gestion des alarmes de la Confédération. La Section Gestion des alarmes de la Confédération est



CENTRALE D'ALARME. La centrale d'alarme de l'administration fédérale fonctionne 24 heures sur 24 et reçoit et traite les messages d'alerte touchant à la sécurité, la surveillance et la technique des bâtiments de la Confédération raccordés à la centrale au niveau national. (PHOTO FEDPOL)

78
79

responsable de l'exploitation de la Centrale d'alarme de l'administration fédérale et coordonne la collaboration entre tous les services gérant des systèmes d'alarme.

En 2014, la police, les sapeurs-pompiers et les services de secours sont intervenus 278 fois à la suite d'une alarme déclenchée par la centrale fédérale (2013: 234).

PLANIFICATION DES SERVICES ET FORMATION.

La Section Planification des services et formation est chargée de la planification des engagements et de la formation des assistants de sécurité en uniforme dans le domaine de la protection des bâtiments. En outre, elle examine à l'intention des Forces aériennes les demandes de la police en vue de la mise à disposition d'hélicoptères militaires pour des interventions ou à des fins de formation. En 2014, elle a autorisé 211 heures de vol pour la formation des corps de police (2013: 188) et soutenu huit interventions (2013: 10).

SÉCURITÉ DES BIENS IMMOBILIERS. La Section Sécurité des biens immobiliers est responsable de la

sécurité des bâtiments de l'administration fédérale civile – y compris les domiciles privés des conseillers fédéraux et les logements des employés de la Confédération particulièrement menacés – et des représentations suisses à l'étranger (ambassades et consulats). Elle élabore des stratégies de sécurité dans le domaine de la construction, de la technique et de l'organisation et évalue la sécurité des bâtiments des organisations internationales siégeant en Suisse. En 2014, la section a réalisé 117 analyses des risques et évaluations de sécurité (2013: 124), dont 82 pour des bâtiments implantés en Suisse et 35 pour des bâtiments de la Confédération se trouvant à l'étranger.

En 2014, elle a principalement défini des normes de sécurité applicables aux bâtiments officiels et à d'autres biens immobiliers de la Confédération sis à Berne et établi les mesures de sécurité à déployer lors de manifestations sur la Place fédérale. Enfin, elle a procédé à des contrôles de sécurité et a élaboré des propositions d'améliorations. > GRAPHIQUE 11

Des cas de vandalisme de petite envergure ont une nouvelle fois été constatés en 2014; ils n'étaient

pas ou qu'indirectement dirigés contre la Confédération en tant qu'institution. Le nombre de cas où des bâtiments de la Confédération ont été endommagés de manière ciblée est resté peu élevé en 2014 également. La section n'a noté aucun incident grave visant des biens immobiliers de la Confédération à l'étranger. Elle n'a eu de cesse d'améliorer les concepts de sécurité et de planifier et réaliser des mesures de sécurité prenant en compte les aspects architectoniques, techniques et organisationnels.

La section a constamment conseillé les préposés à la sécurité des départements et des offices fédéraux civils sur des questions d'ordre architectonique, technique et organisationnel et les a soutenus dans la réalisation de plus d'une trentaine d'exercices d'évacuation dans toute la Suisse. Elle a formé environ 450 responsables d'étage amenés à participer à l'organisation d'urgence de l'administration civile de la Confédération à l'utilisation de petits extincteurs.

En tout, plus de 6500 responsables d'étage ont été instruits au cours des 18 dernières années. En 2014, une formation d'une journée a été dispensée à quelque 25 nouveaux préposés à la sécurité.

PROTECTION DES BIENS IMMOBILIERS. La Section Protection des biens immobiliers est responsable du service de surveillance et du service des loges des bâtiments de l'administration fédérale civile et de la loge du Centre de presse de la Confédération. Elle assure la sécurité du Palais du Parlement et les contrôles à l'entrée de ce bâtiment. Enfin, elle gère le Centre d'audition des autorités de poursuite pénale civiles de la Confédération (MPC et PJF).

En 2014, 94 239 visiteurs ont passé le contrôle de sécurité (détecteur de métaux et rayons X) à l'entrée du Palais du Parlement (2013: 93 341). Les agents de sécurité ont saisi dans ce cadre neuf objets interdits (2013: 7) et arrêté et remis onze personnes à la police (2013: 12). 9533 personnes participant à l'une des 406 visites spéciales organisées ont également été contrôlées.

Les collaborateurs du service de nuit sont intervenus dans 1481 cas dans lesquels la sécurité aurait pu être menacée, par exemple en fermant les fenêtres restées ouvertes ou les portes non verrouillées (2013: 1948).

Au sein du Centre d'audition, la section a assuré la sécurité lors de 776 auditions, comparutions et présentations (2013: 682). Le MPC et la PJF ont mené l'essentiel des auditions.

Conduite et analyse

La Division Conduite et analyse coordonne et traite les dossiers du département, du Conseil fédéral et du Parlement. Elle négocie avec les cantons et les villes la rémunération des prestations policières que ceux-ci fournissent en faveur de la Confédération et élabore des accords sur la prestation de services dans le domaine de la sécurité. Enfin, elle rédige des rapports de situation et des analyses de la menace et assume les tâches courantes de l'Etat-major Prise d'otage et chantage.

EVALUATION DE LA MENACE. En 2014, le Domaine Evaluation de la menace a procédé à 697 évaluations des menaces pesant sur des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public, des magistrats et des représentations étrangères (2013: 645). Cette nouvelle augmentation s'explique par la participation d'un nombre accru de personnes jouissant d'une protection à des conférences ou à d'autres événements et par un surcroît d'affaires touchant des magistrats et des représentations étrangères. Le domaine a également rédigé quelques rapports et évaluations de situation concernant des biens immobiliers de la Confédération implantés en Suisse et à l'étranger.

ÉTAT-MAJOR PRISE D'OTAGE ET CHANTAGE (EMPOC). L'EMPOC est un instrument interdépartemental de la Confédération chargé de gérer les situations de crise dans lesquelles des autorités de la Confédération ou des représentants d'Etats étrangers font l'objet de chantage. Au cours de l'année 2014, les membres de L'EMPOC, dans le cadre d'entraînements et de formations, ont été préparés de manière ciblée à de possibles interventions. ●

Vous trouverez des descriptions et analyses de situation dans la partie 1, au chap. 11. > page 52

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > www.fedpol.admin.ch/rapport

3 Coopération policière internationale

La Division principale Coopération policière internationale assume les tâches de fedpol visant à favoriser la collaboration avec d'autres pays dans le domaine policier.

Stratégie de coopération policière internationale

Le 26 février 2014, le Conseil fédéral a approuvé la Stratégie de coopération policière internationale 2014–2017 mise au point par fedpol. Celle-ci indique comment renforcer la coopération dans le but de lutter plus efficacement contre la criminalité transnationale et, de la sorte, de protéger mieux encore la population suisse. fedpol établit un plan d'action annuel visant à mettre en œuvre la stratégie de coopération.

Le Conseil fédéral, à l'appui de la stratégie susmentionnée, a défini des mesures concrètes en vue d'approfondir la coopération policière. Il entend d'abord mettre en œuvre les accords de coopération policière récemment révisés existant avec l'Italie, la France, l'Autriche et le Liechtenstein. Il veut par ailleurs intensifier la coopération avec d'autres partenaires, principalement en Europe de l'Est et du Sud-est et en Afrique du Nord et de l'Ouest. Enfin, il souhaite adapter le réseau des attachés de police suisses à l'étranger aux besoins opérationnels et examiner dans quels autres pays il pourrait en détacher.

Les Etats membres de l'UE multiplient les échanges d'informations pour renforcer la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière. Ils s'appuient notamment sur les décisions Prüm, qui leur permettent de comparer les données (empreintes digitales, profils d'ADN et détenteurs de véhicules) dont ils disposent. Le Conseil fédéral souhaite que la Suisse puisse s'associer à la coopération Prüm. L'échange d'informations dans le cadre d'INTERPOL doit lui aussi être intensifié et amélioré, dans le respect des exigences relatives à la protection et à la qualité des données.

Accords bilatéraux

La Suisse a pour l'heure conclu des accords de coopération policière avec quinze Etats, dont les cinq Etats voisins que sont l'Italie, la France, l'Allemagne, le Liechtenstein et l'Autriche.

ITALIE. Le 14 octobre 2013, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et le ministre italien de l'Intérieur ont signé un nouvel accord de coopération à Rome. Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à son approbation à l'intention du Parlement le 28 mai 2014. Le nouvel accord remplacera celui du 10 septembre 1998.

ALLEMAGNE. Lors de la rencontre de la fin 2013 à Berne visant la réévaluation de l'accord en vigueur entre la Suisse et l'Allemagne (cf. rapport annuel 2013 de fedpol), les deux pays ont décidé de faire estimer par des experts la nécessité d'une révision. Une rencontre entre experts a eu lieu le 30 juillet 2014 à Berlin. Unanimes sur le très bon fonctionnement de la coopération policière fondée sur l'accord actuel, les experts ont toutefois souligné que la situation et les défis avaient changé et qu'une révision de l'accord pourrait apporter une plus-value. Une décision est attendue en 2015.

AUTRICHE ET LIECHTENSTEIN. La Suisse a signé un accord trilatéral avec l'Autriche et le Liechtenstein le 4 juin 2012. Le Conseil des Etats a donné son approbation à cet accord en juin 2013, le Conseil national en mars 2014. La Suisse a transmis l'instrument de ratification à l'Etat dépositaire, l'Autriche, à l'expiration du délai référendaire en juillet 2014. Le Liechtenstein et l'Autriche n'ont quant à eux pas encore ratifié l'accord. fedpol escompte une entrée en vigueur d'ici fin 2015.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE. La Suisse et la République tchèque ont conclu un accord de coopération le 31 mai 2005. Ils réévaluent régulièrement son fonc-



ATTACHÉS DE POLICE. Dix attachés de police de fedpol sont actuellement présents au Brésil, en Italie, au Kosovo, en Serbie, en Thaïlande, en République tchèque et auprès d'Europol aux Pays-Bas. Les drapeaux ci-dessous indiquent les coaccréditations. Un agent de liaison suisse est en outre stationné auprès d'INTERPOL à Lyon / France. (GRAPHIQUE FEDPOL)

tionnement. A la suite des discussions menées du 22 au 24 janvier 2014 à Prague, les experts suisses et tchèques ont souligné l'efficacité de la coopération et le haut niveau atteint, notamment grâce à la présence d'un attaché de police suisse à Prague. Les résultats de l'évaluation confirment que la Suisse déploie les mesures adéquates et emploie des instruments appropriés; la coopération doit donc se poursuivre sur la même voie.

HONGRIE. La Suisse et la Hongrie ont conclu un accord de coopération le 5 février 1999, le plus vieux existant entre la Suisse et un Etat qui n'est pas son voisin. Une rencontre visant à évaluer la coopération a eu lieu en octobre 2014 à Budapest. Les deux Etats ont conclu des mesures à court et à long

terme dans le but de renforcer la coopération en matière de traite d'êtres humains. Celles-ci comprennent l'échange d'experts et une éventuelle révision de l'accord.

KOSOVO. Le directeur de fedpol a signé un accord de coopération en matière de lutte contre la criminalité avec le ministre de l'Intérieur kosovar le 6 novembre 2013 à Pristina. Le Conseil fédéral a approuvé le message portant approbation de l'accord le 3 septembre 2014. Le Conseil des Etats a adopté l'accord à l'unanimité lors de la session d'hiver 2014. Au Kosovo, le processus d'approbation est clos depuis mars 2014. Une fois l'accord adopté par le Conseil national et après expiration du délai référendaire, la Suisse pourra le ratifier.

Attachés de police

Des attachés de police de fedpol sont présents à l'étranger depuis 1995. La Suisse disposait en 2014 d'un réseau de dix attachés soutenant ses autorités de police et de poursuite pénale dans les procédures complexes ou urgentes nécessitant le recours à l'assistance administrative ou à l'entraide judiciaire en matière pénale. Ces attachés les épaulent également dans d'autres domaines, par exemple dans la collecte d'informations stratégiques.

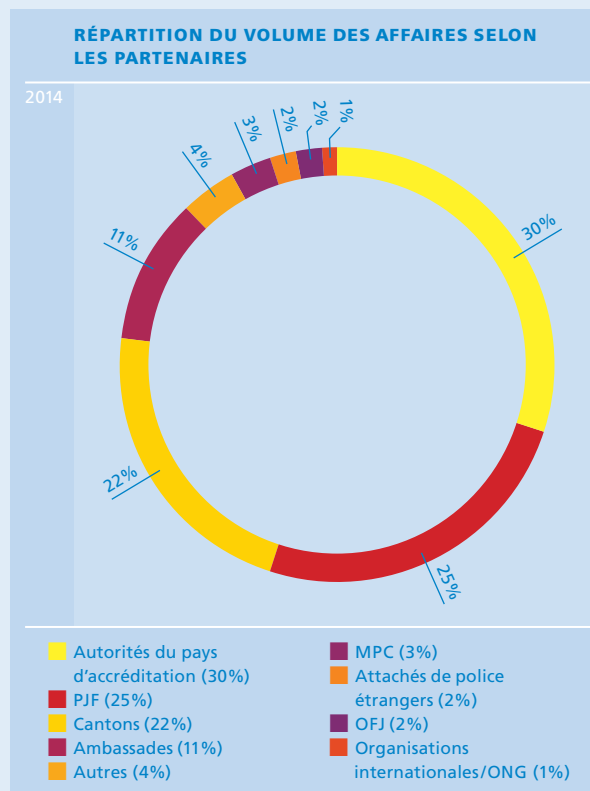
En 2014, les dix attachés suisses étaient accrédités dans 24 pays. Depuis leurs principaux pays d'accréditation, soit le Brésil, l'Italie, le Kosovo, la Serbie, la Thaïlande, la République tchèque, les Etats-Unis, la France (INTERPOL) et les Pays-Bas (Europol), ils géraient la coopération avec des pays d'accréditation annexes: Malte, la Slovénie, l'Albanie, la Macédoine, le Monténégro, la Bosnie et Herzégovine, la Croatie, l'Indonésie, le Cambodge, la Malaisie, les Philippines, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie et le Canada.

Le réseau de confiance des attachés de police s'avère être un instrument particulièrement efficace voire indispensable dans les cas graves de criminalité qui requièrent une coopération directe et rapide sur place. Les attachés sont également aptes à assister les autorités de poursuite pénale lorsque la coopération fondée sur d'autres canaux policiers n'a pas porté ses fruits ou ne peut se matérialiser à temps.

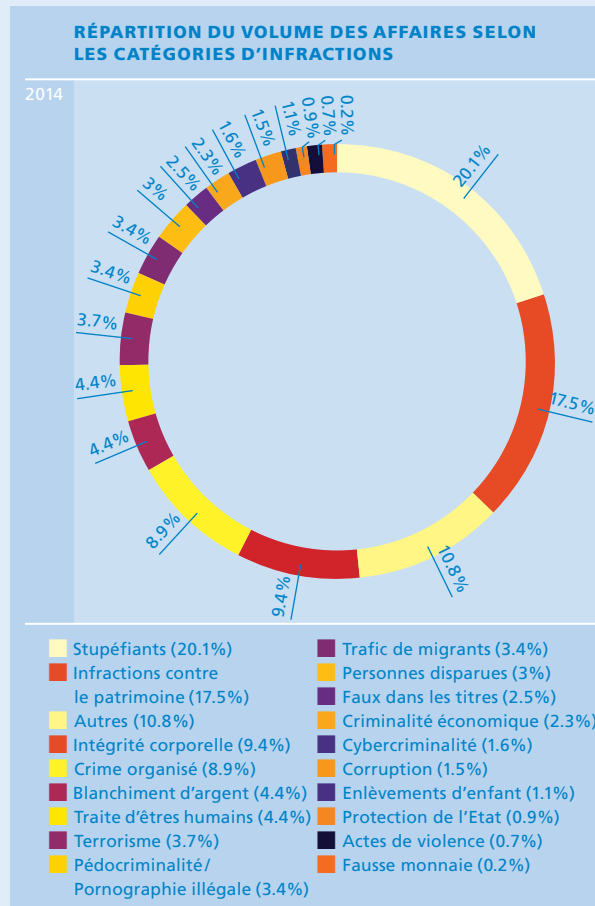
En 2014, les attachés de police ont accompli 1362 missions (2013: 1320), sans compter les mandats accomplis pour Europol, qui figurent au chapitre de la coopération avec cette agence communautaire. Les missions effectuées en collaboration avec les cantons ont représenté 20% du volume de travail. Les trois quarts des demandes adressées aux attachés dans ce cadre émanaient de six corps de police cantonaux: Zurich, Berne, Vaud, Argovie, Fribourg et Soleure.

> GRAPHIQUE 12 / GRAPHIQUE 13

Dans le même temps, les attachés ont permis l'accélération de procédures complexes dans les domaines du trafic de migrants, de la pédocriminalité associée à de la pornographie illicite et de la cybercriminalité. Les affaires présentées ci-après sont



GRAPHIQUE 12



GRAPHIQUE 13

quelques exemples dans lesquels les attachés de police ont contribué au succès d'enquêtes de police judiciaire ou d'entraide judiciaire:

- Dans le cas d'un homicide commis il y a plus d'une vingtaine d'années sur la personne d'un retraité dans le canton de Soleure, le présumé auteur principal a pu être identifié, localisé et arrêté en Serbie. Cette arrestation a fait suite à de longues années d'enquête de la police cantonale et du ministère public soleurois et de fedpol. L'attaché de police a coordonné de nombreuses opérations policières et judiciaires en Serbie. Il a permis l'établissement de contacts entre partenaires suisses et étrangers et l'échange d'informations entre eux. Il a également participé à la collecte de preuves importantes sur place.
- Deux prévenus ont pu être arrêtés en Thaïlande et extradés en Suisse dans une procédure menée par le MPC pour fraude sur Internet (hameçonnage). L'attaché de police est venu en aide aux autorités suisses et thaïlandaises pour assurer l'échange d'informations, le déploiement des mesures de recherche et le traitement diligent de la demande d'extradition. Les deux prévenus sont accusés de hameçonnage de données bancaires.
- Les autorités de poursuite pénale allemandes, albanaises et suisses menaient des enquêtes depuis le printemps 2013 sur un groupe de criminels albanais opérant à l'international et soupçonné de traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Les autorités policières albanaises ont pu obtenir des informations et des traductions en temps réel grâce à l'excellent et intense soutien opérationnel de l'agent de liaison allemand et de l'attaché de police suisse. Le tribunal albanais compétent a condamné les deux auteurs principaux à dix et douze ans de peine privative de liberté pour traite d'êtres humains.
- L'attaché de police a coordonné l'échange direct d'informations et de renseignements entre les autorités compétentes dans le cas d'une Suisse d'origine kosovare de 19 ans enlevée début 2014 par des membres de sa famille et séquestrée au Kosovo par des proches. Les enquêtes qui ont suivi ont permis de localiser et de libérer la victime et d'arrêter cinq personnes au Kosovo et en Suisse.

- Lors de l'assaut d'un terroriste sur le bâtiment abritant le gouvernement canadien à Ottawa, une classe suisse est restée enfermée pendant des heures avec d'autres touristes dans le bâtiment du Parlement, qu'elle voulait visiter. En très peu de temps, l'attaché de police a pu déterminer quelles étaient les autorités d'enquête compétentes sur place, recueillir des renseignements sur les enquêtes policières en cours et contribuer à la conclusion des recherches d'informations menées en Suisse.

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > www.fedpol.admin.ch/rapport

Centres de coopération policière et douanière (CCPD)

Les CCPD de Genève et de Chiasso

soutiennent les autorités de poursuite pénale suisses, françaises et italiennes dans l'échange d'informations et pour d'autres formes de coopération opérationnelles. Ils collaborent étroitement avec fedpol, le Cgfr et d'autres services de police de la Confédération et des cantons.

CCPD DE GENEVE. Le CCPD de Genève a traité 18 745 demandes en 2014 (2013: 18 749). 68% d'entre elles émanaient de la Suisse (2013: 67%) et 32% de la France (2013: 33%). Ces deux dernières années, les demandes sont restées à un niveau élevé de manière stable.

Au sein du centre, c'est la Cellule de renseignement qui effectue le travail d'analyse. A titre d'exemple, ce travail a permis en juin 2014 d'établir des liens entre plusieurs brigandages à main armée. L'aide du CCPD a en outre été sollicitée en rapport avec l'attaque d'une station-service dans le canton de Genève. L'analyse effectuée par le centre a permis, bien que les plaques minéralogiques aient été cachées, d'identifier le détenteur du véhicule, un Français, et une autre personne déjà connue des services de police pour des brigandages à main armée. Les enquêteurs de la police cantonale genevoise ont pu disposer de ces informations dans les vingt-quatre heures.

CCPD DE CHIASSO. Le CCPD de Chiasso a traité 7146 communications en 2014 (2013: 6400), 67% émanant

de Suisse (2013: 64%) et 33% d'Italie (2013: 36%). La vaste palette des prestations que fournit le centre a permis de nombreux succès d'enquête. En avril 2014, il a transmis aux autorités suisses un indice provenant d'Italie en rapport avec une mule sud-américaine participant au trafic de cocaïne. La rapidité avec laquelle l'information a circulé a permis à la police cantonale tessinoise d'arrêter la mule à Lugano. Le CCPD a par ailleurs soutenu les autorités compétentes dans l'élucidation d'un homicide commis en Italie. Les autorités d'enquête italiennes ayant pu démontrer que l'auteur avait été assisté dans sa fuite par des amis et des proches et qu'il existait des liens avec la Suisse, elles se sont adressées au CCPD de Chiasso pour qu'il diffuse les informations dans toute la Suisse, ce qui a finalement permis l'arrestation de l'auteur.

CONVENTION ENTRE LA CONFÉDÉRATION ET LES CANTONS SUR LES CCPD. L'année 2014 a été marquée par la conclusion d'une convention entre la Confédération et les cantons sur l'exploitation nationale des deux CCPD. Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} août 2014, de même qu'un nouvel article de la loi fédérale sur les Offices centraux de police criminelle de la Confédération et les centres communs de coopération policière et douanière avec d'autres Etats (LOC). En vertu de l'art. 6a LOC, la Confédération peut participer aux CCPD. Elle coordonne leur conduite et leur exploitation et peut convenir avec les cantons de leur organisation commune, de l'exécution des tâches et des modalités du financement.

La convention a d'ores et déjà été intégralement mise en œuvre. Elle règle la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons sur les plans stratégique, opérationnel et financier et renforce l'efficacité et la transparence de la coopération entre les autorités nationales dans le contexte des accords internationaux existants.

BUREAUX DE LIAISON. Les deux CCPD collaborent étroitement avec les bureaux de liaison de Bâle et de Schaanwald, qui sont placés sous la direction du Cgfr. Divers arrangements ont été convenus pour une meilleure mise en réseau des CCPD et des bureaux de liaison et plusieurs séances ont eu lieu.

COOPÉRATION INTERNATIONALE. D'autres pays exploitent des CCPD avec leurs voisins. Il existe aujourd'hui plus d'une quarantaine de centres de ce type. La Suisse a établi une coopération non opérationnelle particulièrement étroite avec certains

d'entre eux: le CCPD franco-allemand de Kehl et le CCPD trinational d'Heerlen (Belgique, Pays-Bas, Allemagne). Il s'agit par exemple d'échanger des informations sur les projets à venir et sur les méthodes de formation.

Au niveau communautaire, une réunion sur les systèmes et les formations a eu lieu en 2014 entre tous les coordinateurs de CCPD européens.

Projets policiers

La Suisse favorise la collaboration avec les autorités de police étrangères dans une optique globale d'amélioration de la coopération. Elle fournit ces efforts dans le cadre de sa contribution à la réduction des inégalités économiques et sociales au sein de l'UE élargie (contribution à l'élargissement), du programme régional pour les Balkans de l'Ouest et du partenariat migratoire avec le Nigéria.

ROUMANIE ET BULGARIE. Dans le cadre de la contribution à l'élargissement, fedpol, la Direction générale de la police roumaine et la commission bulgare consacrée à lutte contre la traite d'êtres humains ont mis au point ensemble des projets permettant de mieux agir contre ce fléau. Les deux projets élaborés débiteront en 2015 et dureront deux ans. Un projet visant à intégrer la Bulgarie dans l'espace Schengen a également vu le jour sous la direction de fedpol. Diverses formations initiales et continues à l'intention des collaborateurs du bureau SIRENE bulgare et le soutien apporté à l'élaboration des supports d'information pour les autorités policières ont permis d'accroître le niveau des connaissances et la qualité de la coopération avec la Suisse.

BALKANS DE L'OUEST. Le programme régional de coopération policière avec les Balkans de l'Ouest, financé par la Direction du développement et de la coopération (DDC), constitue un soutien au développement des relations entre les autorités de police suisses et celles de la région. Le 8 avril 2014, la Suisse a mené dans ce cadre une conférence ministérielle avec la Croatie à Opatija, consacrée à la coopération policière régionale en Europe du Sud-est. Cette conférence a été l'occasion pour la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et les ministres de l'Intérieur et d'autres représentants de l'Europe du Sud-est (y compris le

Kosovo, l'Autriche et diverses organisations internationales) de faire un état des lieux des tendances actuelles en matière de crime organisé et des défis que doivent relever les policiers dans une société multiculturelle.

NIGÉRIA. fedpol participe étroitement à la mise en œuvre du partenariat migratoire avec le Nigéria. L'office a reçu en 2014 trois fonctionnaires de l'autorité anti-drogue nigérienne (National Drug Law Enforcement Agency NDLEA) pour leur exposer les problèmes qu'occasionne le trafic de stupéfiants en Suisse et le travail des policiers suisses en la matière. Deux policiers suisses ont pu aussi pour la première fois suivre le travail de la NDLEA et observer la situation sur place à Lagos. En novembre, l'installation de l'équipement requis pour réaliser des vidéoconférences dans le quartier général de la NDLEA avec l'aide de fedpol a permis d'améliorer la communication. Ces réalisations sont également un atout pour les corps de police cantonaux et les contacts noués dans ce cadre ont déjà donné des résultats opérationnels concrets.

Union européenne/ Schengen

La Suisse fait partie de l'espace Schengen depuis 2008. Elle est dès lors tenue d'appliquer et de mettre en œuvre l'acquis de Schengen. La collaboration au titre de l'accord de Schengen comporte de nombreuses mesures visant à améliorer la coopération policière entre la Suisse et les autres Etats de l'espace Schengen.

SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN (SIS).

Le SIS est une banque de données électronique exploitée communément par les Etats Schengen, qui permet de rechercher des personnes et des objets dans toute l'Europe. Il contient des informations sur des personnes recherchées par la police ou la justice, frappées d'une interdiction de pénétrer sur un territoire donné ou disparues. Il contient également les objets volés (véhicules, documents d'identité, armes).

Le dispositif Schengen se fonde sur la suppression des contrôles systématiques des personnes aux frontières intérieures, pour faciliter le flux des voyageurs. Le corollaire en est la nécessité d'améliorer la coopération policière transfrontalière, pour assurer

et renforcer l'ordre et la sécurité dans l'espace Schengen. Depuis la mise en exploitation du SIS en Suisse le 9 avril 2013, les autorités disposant d'un droit d'accès (police, Cgfr, représentations diplomatiques) utilisent l'ensemble des fonctions de ce système très stable.

De manière générale, les autorités suivantes ont accès au SIS:

- les autorités chargées des contrôles à la frontière, aux fins d'identification des ressortissants de pays tiers et pour d'autres tâches policières et douanières à l'intérieur du pays;
- les autorités chargées de l'établissement et du contrôle des titres de séjour et des visas (pour la Suisse, les représentations à l'étranger et les autorités fédérales et cantonales des migrations);
- les autorités (judiciaires) nationales, y compris celles chargées de la poursuite pénale et des enquêtes de police judiciaire (pour la Suisse, les autorités policières fédérales et cantonales, l'OFJ, le MPC, les autorités cantonales de poursuite pénale, de justice et d'exécution des peines);
- les autorités chargées de l'émission des certificats d'agrément des véhicules (pour la Suisse, les offices de la circulation routière).

Les données statistiques sont disponibles dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Centrale d'engagement de fedpol, bureau SIRENE Suisse. [> page 101](#)

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES VISAS (VIS).

Les autorités nationales de poursuite pénale consultent les données relatives aux visas d'autres Etats Schengen pour mieux lutter contre la grande criminalité. Elles y procèdent par l'intermédiaire de services centraux nationaux, en Suisse la Centrale d'engagement de fedpol. Les utilisateurs autorisés en Suisse sont fedpol, le SRC, le MPC, les autorités cantonales de police et de poursuite pénale et les corps de police des villes de Zurich, Winterthour, Lausanne, Chiasso et Lugano.

AGENCE EUROPÉENNE POUR LA GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES.

Les négociations entre la Commission européenne et les Etats associés sur une participation à l'agence se sont poursuivies en 2014. Une disposition réglant l'immunité, les droits et les indemnités a donné lieu à de nouvelles négociations. La Commission européenne exige des Etats



SCHENGEN. Le Domaine UE et Schengen gère le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de la participation de la Suisse à Schengen. Il est en outre chargé des relations policières avec l'UE de manière générale ainsi que dans le cadre d'autres formes de coopération policière avec l'UE (Cepol, décision Prüm). (PHOTO KEYSTONE)

associés qu'ils reprennent rapidement le règlement instituant l'agence. En attendant que la Suisse en fasse ainsi, elle prendra part aux séances des groupes de travail consacrés à Eurodac, au VIS et au SIS II en qualité d'observatrice.

EURODAC. Eurodac est une banque de données européenne centralisée comportant des informations sur les requérants d'asile et les migrants dépourvus de titres de séjour interpellés au sein de l'UE. Le 26 juin 2013, l'UE a adopté un règlement permettant aux au-

torités de poursuite pénale des Etats membres d'y accéder dans le but de prévenir ou d'élucider des actes terroristes ou d'autres infractions graves. Les Etats associés à Dublin peuvent conclure un nouvel accord pour avoir eux aussi cette possibilité. Le Conseil fédéral a approuvé un mandat de négociation en ce sens le 28 novembre 2014.

ÉVALUATIONS SCHENGEN. Les Etats Schengen sont soumis à une évaluation tous les cinq ans. Le but est de vérifier qu'ils appliquent l'acquis de Schengen et,

en particulier, qu'ils ont mis ses développements en œuvre conformément aux prescriptions. La Suisse a subi une évaluation dans cinq domaines en 2014: protection des données, protection des frontières extérieures (aéroports), SIS, coopération policière et visas. Les inspections sur place se sont bien passées, notamment grâce à la participation active des divers partenaires. Comme l'a montré la deuxième évaluation de Schengen, la Suisse, d'une manière générale, applique correctement le droit Schengen.

Les experts ont émis sept recommandations, dont certaines concernent également les cantons. Le comité d'évaluation recommande notamment à la Suisse d'installer toutes les fonctions et toutes les catégories d'alertes du SIS II. Il lui suggère par ailleurs d'évaluer ses mesures de formation et d'examiner s'il est possible d'améliorer l'utilisation qui est faite des instruments à disposition (e-learning, séminaires, intranet, cours). Enfin, il l'incite à faire en sorte que les 18 cantons qui n'appliquent pas encore l'art. 36 de la décision relative au SIS II (intégration des alertes) le fassent. Cet article règle les recherches de personnes et d'objets aux fins de surveillance discrète et de contrôle ciblé.

Les résultats de l'évaluation et des mesures de suivi ont été présentés au Conseil de l'UE (échelon ministériel), qui s'est déclaré satisfait et a adopté les conclusions mettant fin formellement à la deuxième évaluation de la Suisse. La prochaine évaluation est prévue pour 2018.

GESTION INTÉGRÉE DES FRONTIÈRES. Le 2 juillet 2014, le Conseil fédéral a approuvé le plan d'action «Gestion intégrée des frontières», qui se décline en 68 mesures. Il a par ailleurs signé le 13 novembre 2014 un accord-cadre entre le DFJP et la CCDJP, qui souligne la volonté commune d'appliquer rapidement le plan d'action. La mise en œuvre des mesures devrait avoir lieu entre 2015 et 2017.

COOPÉRATION PRÛM. Le 3 septembre 2014, le Conseil fédéral a communiqué la volonté de la Suisse de participer à la coopération au titre du traité de Prüm. Les Commissions de politique extérieure du Conseil national et du Conseil des Etats ont donné leur aval à un mandat de négociation en ce sens. La Conférence des gouvernements cantonaux a elle aussi consenti à l'ouverture de négociations le 19 décembre 2014. Le Conseil fédéral a adopté le 13 mars 2015 le mandat de négociation définitif. La coopération Prüm prévoit l'échange facilité de profils d'ADN,

d'empreintes digitales et de données relatives aux véhicules et à leurs détenteurs. Il règle aussi la transmission de données lors de grands événements, l'échange d'informations dans le but de prévenir des actes terroristes, et d'autres formes de coopération telles que les interventions conjointes et le soutien lors d'événements de grande envergure, de catastrophes et d'accidents graves.

Europol

L'Office européen de police (Europol), sis à La Haye, est l'office central de l'UE en matière de lutte contre le crime organisé, le terrorisme et d'autres formes internationales de grande criminalité. fedpol échange des informations policières avec Europol et collabore avec cet office dans le domaine de l'analyse stratégique et opérationnelle.

La Suisse a considérablement intensifié la coopération avec Europol en 2014. Elle a échangé avec l'agence quelque 12 000 communications d'ordre opérationnel (2013: 8 500) par l'intermédiaire du système SIENA (Secure Information Exchange Network Application). fedpol a en outre bénéficié d'informations stratégiques et administratives.

A fin 2014, la Suisse était représentée dans 25 «focal points», ce qui lui permettait de bénéficier de toutes les informations opérationnelles dont ces groupes d'analyse disposent et de les utiliser dans les enquêtes que ses autorités mènent. Il est à noter que la Suisse vient d'entrer dans le «focal point travelers», consacré aux combattants étrangers («foreign fighters»), sujet de la plus haute actualité.

RENFORCEMENT À LA HAYE. Divers travaux ont été menés en 2014 pour renforcer la présence suisse à La Haye. Deux attachés de police de fedpol travaillent au bureau de liaison suisse auprès d'Europol et, dès mai 2015, un collaborateur de l'AFD (plus précisément du Cgfr) viendra les rejoindre. Il est apparu au cours des dernières années que le détachement d'un collaborateur du Cgfr était nécessaire, les demandes et les vérifications dans le domaine de compétences de l'AFD (notamment les infractions douanières) étant en hausse. L'OFJ a détaché une procureure de liaison à La Haye début 2015 pour représenter la Suisse auprès d'Eurojust. Tout comme Europol et Eurojust col-

laborent étroitement, la nouvelle procureure de liaison et les représentants du bureau de liaison suisse auprès d'Europol se soutiennent mutuellement dans les cas d'espèce, dans la limite de leurs compétences respectives.

IMPACT. L'UE, avec la participation d'Europol, gère plusieurs plates-formes d'enquête en matière de crime organisé. Dénommées EMPACT (European Multidisciplinary Platform against Criminal Threats), elles servent à la planification et à la réalisation de projets et d'opérations transnationaux. La Suisse est active sur plusieurs de ces plates-formes. En 2014, elle a pris part à différentes opérations visant notamment les escroqueries, la cybercriminalité, le trafic de stupéfiants et l'immigration illégale, parmi elles l'opération «Archimedes».

OPÉRATION «ARCHIMÈDES». Réalisée en septembre 2014, l'opération «Archimedes» est la plus grande jamais menée en Europe contre le crime organisé. 34 Etats, dont la Suisse, y ont pris part aux côtés d'Europol et d'autres organisations internationales. Il en est résulté 1150 arrestations; plus de 2,5 tonnes de stupéfiants ont été saisies. En Suisse, fedpol, plusieurs corps de police cantonaux, le Cgfr et des représentants d'ONG ont participé à l'opération. Quelque 130 policiers suisses y étaient associés. Ils ont contrôlé plus de 400 personnes. Sur les quelques 300 Roumaines interrogées, 34 victimes potentielles de traite d'êtres humains ont été identifiées. L'une d'entre elles a coopéré avec la police et a témoigné. Plusieurs suspects ont été interpellés.

TRAITE D'ÊTRES HUMAINS ET TRAFIC DE MIGRANTS. Europol soutient des procédures d'enquête menées dans les pays européens dont certaines sont en relation avec la Suisse. Depuis 2012, le Commissariat Traite d'êtres humains et trafic de migrants est membre des «focal points» concernant ces deux thématiques et participe activement aux rencontres opérationnelles des «target groups». Ces derniers réunissent les autorités des pays concernés. Ils analysent les informations en relation avec ce type d'infractions – aussi en lien avec la Suisse – et déterminent la manière commune de procéder. La participation à un «target group» regroupant douze pays en vue de lutter contre les réseaux d'immigration clandestine (trafic de migrants) a conduit à une augmentation des affaires Europol au sein du commissariat. Dans le même temps, les participations à des journées d'action conjointes contre le trafic de migrants («Joint Ac-

tion Days») et le soutien renforcé à des procédures cantonales ont abouti à une hausse nette du volume d'annonces arrivant au commissariat. Organisée par Europol, une séance de coordination sur un cas actuel concernant des victimes roumaines de trafic de migrants a en outre eu lieu, cas dans lequel quatre pays ont participé directement et deux indirectement. Cette séance a permis à tous les pays présents d'échanger directement des informations sur l'avancée des enquêtes et de discuter de nouvelles approches.

STUPÉFIANTS. La Suisse, continuant d'intensifier la coopération avec Europol, a apporté sa contribution aux priorités fixées par l'Union européenne relatives à lutte contre la criminalité transfrontalière internationale. C'est dans ce contexte que le Commissariat Stupéfiants est membre d'EMPACT Cocaine et d'EMPACT Heroin. La Suisse est également présente dans plusieurs «focal points» d'Europol visant à lutter contre la criminalité liée aux stupéfiants.

INTERPOL

INTERPOL a pour mission principale de permettre l'échange de données policières entre les Etats membres. Les bureaux centraux nationaux (fedpol en Suisse) garantissent dans chaque Etat la coordination de cet échange. Des collaborateurs de fedpol participent en outre à des groupes de travail d'INTERPOL, ils évaluent et soutiennent de nouveaux projets et représentent la Suisse aux événements organisés par l'organisation.

CENTENAIRE. Des délégués de 24 Etats, dont la Suisse, se sont rencontrés en 1914 à Monaco, conscients de la nécessité d'une coopération policière internationale. Cette rencontre est considérée comme le point de départ de cette coopération et de l'idée d'INTERPOL. Composée aujourd'hui de 190 membres, c'est la plus grande organisation policière internationale. En 2014, elle a fêté lors de l'Assemblée générale annuelle le centenaire de la coopération policière internationale et les 25 ans de son siège lyonnais, d'où son secrétariat général coordonne des projets, des opérations communes, la formation et le perfectionnement, et l'échange d'informations entre les bureaux centraux nationaux.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. L'Américain Ronald K. Noble a quitté prématurément sa fonction de secrétaire général d'INTERPOL après l'avoir exercée pendant quatorze ans. L'Assemblée générale a élu à l'unanimité Jürgen Stock, alors vice-président de l'Office de police judiciaire allemand (Bundeskriminalamt BKA), pour une période de cinq ans.

FINANCEMENT DE L'ORGANISATION. Le financement d'INTERPOL est pour l'essentiel assuré par les contributions des 190 Etats membres. Mais les besoins de l'organisation n'ont cessé d'augmenter ces dernières années, rendant d'autres sources de financement indispensables. Les bases légales ne règlent l'acceptation de fonds externes que de manière rudimentaire. Depuis l'Assemblée générale de novembre 2011, la Suisse n'a eu de cesse de s'engager activement en faveur de l'adoption de nouvelles règles. Ce processus doit être clair et détaillé, pour garantir l'indépendance, l'intégrité et la réputation d'INTERPOL. Voici les étapes déjà franchies:

- 2013: un groupe de travail d'INTERPOL auquel la Suisse participe élabore des propositions de réglementation; l'Assemblée générale adopte la proposition-cadre de nouveau modèle financier;
- 2014: l'Assemblée générale adopte les dispositions de détail élaborées en cours d'année.

Le Comité exécutif d'INTERPOL a mis au point les dispositions d'exécution manquantes début 2015. La nouvelle réglementation devrait entrer en vigueur le 31 mars 2015.

E-EXTRADITION. Le projet e-Extradition d'INTERPOL vise à simplifier l'extradition de criminels recherchés à l'échelon international grâce à un échange d'écrits par la voie électronique. En 2014, l'Assemblée générale, étape importante, a adopté les conditions légales d'utilisation de l'e-Extradition. fedpol, en étroite collaboration avec l'OFJ, a contribué à l'élaboration de ces règles et continue de participer activement au projet.

DIAL-DOC. INTERPOL développe de nouveaux instruments à l'intention des Etats membres. En 2014, l'organisation DIAL-DOC (Digital INTERPOL Alert Library-Documents) a activé une bibliothèque sécurisée en ligne, qui permet aux Etats membres de s'informer mutuellement sur les nouveaux types de docu-

ments d'identité falsifiés découverts. fedpol, en tant que bureau central national, a testé le nouvel instrument. Celui-ci permet entre autres à l'Office spécialisé Documents du Cgfr d'accéder à DIAL-DOC par un canal sécurisé, de vérifier s'il y a de nouveaux avertissements émis par d'autres Etats membres et de télécharger dans la bibliothèque en ligne les falsifications découvertes en Suisse.

SECOND SIÈGE PRINCIPAL À SINGAPOUR. Fin septembre 2014, l'Etat de Singapour a remis officiellement les clés du second siège de son secrétariat général à INTERPOL. Le nouveau siège ouvrira ses portes au printemps 2015. Le Complexe mondial INTERPOL pour l'innovation, rattaché au second siège, permettra à INTERPOL d'intensifier la lutte contre la cybercriminalité. Il a ouvert début 2015, malgré les travaux en cours.

CAMPAGNE «TURN BACK CRIME». INTERPOL a lancé la campagne de communication «Turn Back Crime» en 2014 dans le but d'informer un large public des risques liés au crime organisé et de ses tenants et aboutissants. L'organisation espère de la sorte changer les comportements en matière de consommation (en particulier endiguer l'achat de produits contrefaits), renforcer les partenariats et faire mieux connaître son rôle. Elle est parvenue pour ce faire à s'attirer le soutien de personnalités connues, notamment des domaines du sport et de la culture.

Le site www.turnbackcrime.com fournit de plus amples informations.

Coopération multilatérale

Au titre de la coopération policière multilatérale, la Suisse collabore avec diverses organisations internationales telles que les Nations Unies, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et des réseaux de lutte contre la criminalité transfrontalière tels que Railpol ou l'Ecole de police d'Europe centrale.

OSCE. La Suisse a assumé en 2014 la présidence de l'OSCE. C'est dans ce cadre que fedpol a organisé les 17 et 18 juin 2014 la rencontre annuelle des experts policiers (OSCE Annual Police Experts Meeting) à Vienne. La rencontre a porté en particulier sur les possibilités offertes par la coopération transfrontalière en matière de lutte contre le crime organisé et sur la collaboration entre autorités policières et judiciaires.



COOPÉRATION MULTILATÉRALE. En 2014, la Suisse a présidé l'OSCE. fedpol a notamment organisé la rencontre de l'OSCE réunissant les experts de police à Vienne. (PHOTO KEYSTONE)

Une conférence sur la politique des stupéfiants a eu lieu sous la houlette de fedpol. Elle a permis d'éclairer la collaboration entre les autorités policières, d'une part, et les autorités sanitaires et sociales et la société civile, d'autre part. La Suisse dispose en la matière d'une longue expérience.

Des représentants de fedpol ont pris part à une conférence sur le terrorisme à Interlaken les 28 et 29 avril 2014. Organisée par le DFAE à l'occasion de la présidence suisse et réunissant des experts du terrorisme, des coordinateurs des 57 Etats membres de l'OSCE et des partenaires, elle avait pour but de

décrypter les nouvelles menaces de type enlèvements et prise d'otages et celles émanant des activités du groupe Etat islamique (EI).

Formation et perfectionnement

fedpol soutient les activités nationales et internationales de formation et de perfectionnement des policiers en matière de coopération policière internationale.

ÉCOLE DE POLICE D'EUROPE CENTRALE (EPEC).

L'EPEC soutient la coopération policière internationale en organisant des cours et des séminaires consacrés au crime organisé, en publiant de nombreux documents et en proposant un programme spécifique de stages. La pratique et l'échange d'expériences sont les maîtres mots. fedpol a organisé à Bienne la semaine de cours suisse dans le cadre du bloc principal de perfectionnement de sept semaines qui a lieu à tour de rôle dans chacun des pays membres de l'EPEC. Par ailleurs, fedpol a organisé, en collaboration avec la police de la ville de Zurich, un séminaire sur le cambriolage de domiciles, ainsi qu'un séminaire sur les recherches ciblées.

COLLÈGE EUROPÉEN DE POLICE (CEPOL). Le Parlement européen a décidé en janvier 2014 que le CEPOL et Europol ne fusionneraient pas. La Commission européenne est par conséquent en train d'élaborer une nouvelle base légale pour le CEPOL, laquelle devrait entrer en vigueur en 2015, sans incidences sur l'accord de coopération conclu entre le collège et l'Institut suisse de police (ISP). Le nouveau siège du CEPOL à Budapest a ouvert ses portes en septembre 2014.

SÉMINAIRES. En 2014, fedpol et l'ISP ont une nouvelle fois organisé deux séminaires d'une semaine sur la coopération policière internationale. Celui en langue allemande a eu lieu pour la quatrième fois en juin, celui en langue française pour la troisième fois en septembre. Les thèmes suivants étaient à l'honneur: assistance administrative internationale et délimitation avec l'entraide judiciaire, coopération policière internationale en général et formes de coopération policière bilatérales (accords bilatéraux, attachés de police, centres de coopération policière et douanière), coopération à l'échelon européen (Schengen,

bureaux SIRENE, Europol) et à l'échelon international (INTERPOL). Les séminaires ont une nouvelle fois rencontré un franc succès. Ils auront à nouveau lieu en 2015, la demande étant forte dans les corps de police cantonaux. ●

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > www.fedpol.admin.ch/rapport

4 Police administrative, soutien policier et recherches

Les tâches de police administrative et de soutien policier confiées à fedpol sont assumées par les divisions principales Coopération policière internationale, Police judiciaire fédérale et Services, ainsi que par les divisions Etat-major et Ressources.

Traite d'êtres humains et trafic de migrants

Le Bureau de direction du SCOTT, rattaché à fedpol, met au point des stratégies et des instruments de lutte contre la traite des êtres humains, dans les domaines de la prévention, de la poursuite pénale et de la protection des victimes, et contre le trafic de migrants.

ÉVALUATION DU GRETA. La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (RS 0.311.543) est entrée en vigueur pour la Suisse le 1^{er} avril 2013. Elle a pour objectif de lutter contre toutes les formes de traite de personnes au niveau national et international et est surveillée par le GRETA (groupe d'experts indépendants sur la lutte contre la traite des êtres humains). Ce groupe évalue les mesures de mise en œuvre prises par les Etats signataires pour la première fois un an après l'entrée en vigueur de la convention. En tant qu'interlocuteur principal du GRETA en Suisse, le Bureau de direction du SCOTT a traité et coordonné la réponse à un long questionnaire en y associant plusieurs services fédéraux et des organisations représentées au sein du SCOTT. Après avoir examiné les réponses à ce questionnaire, une délégation du GRETA s'est rendue en Suisse afin d'évaluer la mise en œuvre pratique de la convention. Cette délégation a rencontré des représentants de la Confédération et du Conseil national et a participé à des tables rondes cantonales contre la traite des êtres humains en Suisse alémanique et en Suisse romande. Elle a exprimé la satisfaction que lui ont inspirée les visites organisées par le Bureau de direction du SCOTT. Le premier projet de rapport du

GRETA est attendu pour le printemps 2015. La Suisse aura la possibilité de se prononcer à son sujet. Le rapport définitif sera probablement publié au troisième trimestre 2015.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL.

Le Plan d'action national contre la traite des êtres humains 2012–2014 décrit la stratégie globale poursuivie par la Suisse dans la lutte contre la traite des êtres humains et met l'accent sur quatre piliers: prévention, poursuite pénale, protection des victimes et partenariat. Le Bureau de direction du SCOTT a coordonné et soutenu les travaux de mise en œuvre du plan d'action national et de ses mesures. Les résultats de l'évaluation du GRETA détermineront le besoin d'actions ultérieures en Suisse et serviront de base à l'actualisation du plan d'action.

FORMATIONS. Grâce aux cours de formation spécifique dont ils bénéficient, les spécialistes de la poursuite pénale et de l'administration sont en mesure de traiter de manière professionnelle les cas de traite d'êtres humains et de garantir la protection des victimes. Le Bureau de direction du SCOTT a participé à l'organisation et au déroulement de ces cours de formation. En juin 2014, une semaine de formation continue sur la lutte contre la traite des êtres humains a été organisée pour la Suisse alémanique par l'IISP. Elle a permis aux membres des ministères publics, aux collaborateurs des services d'aide aux victimes et aux ONG d'examiner et d'approfondir des questions multidisciplinaires. En octobre, une autre formation mise sur pied par le SEM et l'Association des services cantonaux de migration (ASM) a été consacrée à l'application des règles sur le séjour des victimes de la traite des êtres humains; plus précisément, il s'agissait de présenter les normes régissant le dépôt et le traitement des demandes dans le but de parvenir à une uniformisation de l'application des règles dans tous les cantons. Les conditions sont ainsi établies

pour que les demandes concernant le séjour des victimes de la traite des êtres humains soient appréciées positivement. En novembre, une formation interdisciplinaire a été proposée en Suisse romande aux membres des autorités de poursuite pénale, des services de migration et des services de protection des victimes.

SUBVENTIONS. En 2014, pour la première fois, des demandes destinées au soutien d'organisations et de projets ont été déposées en vertu de l'ordonnance contre la traite des êtres humains (RS 311.039.3). Ces demandes ont été examinées par le Bureau de direction du SCOTT sous l'angle de leur fonction préventive contre la traite des êtres humains. fedpol a ensuite débloqué plusieurs contributions en faveur de différents projets et organisations.

RAPPORT SUR LE TRAFIC ORGANISÉ DE MIGRANTS. Afin de mettre en lumière les liens entre la migration irrégulière croissante et le trafic organisé de migrants, le Bureau de direction du SCOTT a publié en 2014 un rapport intitulé «Le trafic organisé de migrants et la Suisse». Ce rapport décrit les éléments constitutifs du trafic organisé de migrants, les voies d'entrée empruntées par les passeurs ainsi que le mode d'organisation et le professionnalisme des réseaux criminels. Les passeurs favorisent la migration clandestine et en retirent des revenus élevés. Ils sont nombreux à séjourner en Suisse et collaborent étroitement avec les réseaux à l'étranger. Ce rapport met en évidence les lacunes de la lutte contre le trafic organisé de migrants en Suisse ainsi que les possibilités d'y remédier: dorénavant, les informations signalant l'existence du trafic organisé devront être mieux exploitées et les enquêtes devront être menées systématiquement par les polices criminelles cantonales. Les conclusions du rapport confirment la nécessité de mettre en œuvre les mesures contre le trafic qualifié de migrants qui sont prévues par le plan d'action «Gestion intégrée des frontières».

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants. > **page 64**

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, aux chap. 5 et 6. > **pages 36 et 39**

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > **www.fedpol.admin.ch/rapport**

Blanchiment d'argent

Le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) est la cellule de renseignements financiers (CRF) de la Suisse, à savoir le service central chargé de recevoir les communications de soupçons concernant le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le MROS est rattaché à fedpol; il joue un rôle de liaison et de filtre entre les intermédiaires financiers et les autorités de poursuite pénale.

Le MROS établit un rapport annuel qui contient entre autres une statistique anonymisée de l'évolution de la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme en Suisse, ainsi qu'une vue d'ensemble des modes opératoires.

ANALYSE NATIONALE DES RISQUES. Ce groupe de travail interdépartemental a été institué par le Conseil fédéral fin 2013. Il a pour objectif d'identifier avec précision les risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme en Suisse, de fixer des priorités et de réexaminer à intervalles réguliers l'efficacité des mesures prises contre ces risques. La création de ce groupe de travail a été décidée dans la perspective de l'examen des pays que mènera le Groupe d'action financière (GAFI) en 2016 et de la mise en œuvre des recommandations révisées du GAFI. Le MROS a reçu le mandat de diriger les travaux concernant une analyse nationale des risques encourus en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

MODIFICATION LÉGISLATIVE EN LIEN AVEC LE GAFI. Le 13 décembre 2013, le Conseil fédéral a soumis pour approbation au Parlement un rapport sur la mise en œuvre des recommandations du GAFI, révisées en 2012. L'Assemblée fédérale a approuvé le projet de loi sur la mise en œuvre des recommandations du GAFI le 12 décembre 2014. La version finale contient un certain nombre de modifications substantielles par rapport au projet du Conseil fédéral, notamment en ce qui concerne le système de communication de soupçons; il a été entre autres décidé de ne plus procéder au blocage automatique pendant l'analyse du MROS. En outre, le projet de loi prévoit une nouvelle infraction fiscale pénale, dans la liste des infractions préalables, et une obligation de communiquer pour les professionnels dans le contexte des tran-

sactions en espèces. La loi d'application devrait entrer en vigueur au cours de l'année 2015, après l'échéance du délai référendaire.

COMMUNICATIONS DE SOUPÇONS. Le nombre des communications de soupçons transmises en 2014 a augmenté par rapport à l'année précédente: alors qu'on en dénombrait encore 1411 en 2013, leur nombre était de 1753 en 2014. Le nombre jusqu'ici record de 2011 avait été la conséquence directe des événements ayant accompagné cette année-là le Printemps arabe. La somme des valeurs patrimoniales dont il est question dans les communications de l'année 2014 est toujours considérable puisqu'elle s'élève à plus de 3,3 milliards de francs (2013: 2,98 milliards). Durant l'année sous revue, les banques ont transmis à elles seules 1495 communications (2013: 1123). Par contre, les intermédiaires financiers ne faisant pas partie du secteur bancaire ont transmis moins de communications en 2014 que les années précédentes.

OBLIGATION DE COMMUNIQUER ET DROIT DE COMMUNICATION. Sur 1743 communications de soupçons reçues (2013: 1411), 50,7% reposaient sur l'obligation de communiquer fixée dans la loi sur le blanchiment d'argent et 49,3% sur le droit de communication prévu par le code pénal. Le rapport entre ces deux types de communication s'est donc équilibré par rapport aux derniers exercices. En particulier le nombre des communications transmises conformément au droit de communication a considérablement augmenté. Ce type de communications repose sur un soupçon simple et non sur un soupçon fondé, soumis à une obligation de communiquer.

ESCROQUERIES TENANT LIEU D'INFRACTIONS PRÉALABLES. Comme les années précédentes, l'escroquerie a constitué en 2014 de loin l'infraction la plus courante ayant fait l'objet de communications de soupçons adressées au MROS et le nombre de communications à ce sujet a même augmenté par rapport à l'année précédente. Le nombre de communications signalant des escroqueries – principalement sous forme de phishing – basées sur l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur s'est maintenu à un niveau élevé. Le nombre des communications concernant des cas de corruption a doublé. Dans d'autres catégories d'infractions préalables, le nombre des communications a aussi continué sa progression. C'est ainsi que 49 communications transmises concernaient des cas

de gestion déloyale et 53 des cas de vol. Par ailleurs, 41 communications ont été enregistrées en rapport avec les nouvelles infractions préalables que sont la manipulation des cours et le délit d'initiés.

FINANCEMENT DU TERRORISME. En 2014, neuf communications (2013: 33) reposant sur des soupçons de financement du terrorisme ont été établies. Trois cas ont été transmis aux autorités de poursuite pénale. Un cas est encore en suspens, et dans deux autres cas, les autorités de poursuite pénale ne sont pas entrées en matière en raison du manque d'indices concrets. Le chiffre de 2014 correspond à la moyenne des dernières dix années. La raison de l'augmentation constatée en 2013 était la présence d'un cas unique pour lequel 21 communications avaient été transmises.

GRUPE EGMONT. Le MROS est membre du Groupe Egmont, une association internationale de CRF. Il a pour but de créer les conditions nécessaires à un échange sécurisé et rapide d'informations sur le plan international à des fins de lutte contre le blanchiment d'argent, contre les infractions préalables qui y sont liées et contre le financement du terrorisme. En 2014, le Groupe Egmont a admis huit nouveaux membres des juridictions suivantes: Angola, Brunéi Darussalam, Tchad, Ghana, Jamaïque, Namibie, Saint-Martin et Tanzanie. Il regroupe donc à ce jour 147 CRF.

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Crime organisé et criminalité économique. > page 59

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 3. > page 28

Le rapport annuel intégral du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent est disponible à l'adresse:

> www.fedpol.admin.ch/rapport

Explosifs et pyrotechnie

L'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie (OCEP) est l'organe consultatif spécialisé de la Confédération en la matière.

Ses tâches principales sont les suivantes:

- octroi des autorisations d'importation et de fabrication, ainsi que des dérogations au sens de la législation sur les explosifs,
- surveillance du commerce des engins pyrotechniques et des explosifs,

DÉCISIONS ET AUTORISATIONS				
Année	2014	2013	2012	
• Autorisations d'importation «pyrotechnie»	458	547	582	
• Autorisations d'importation «explosifs»	70	72	48	
• Permis de fabrication «pyrotechnie»	12	12	10	
• Permis de fabrication «explosifs»	11	12	6	
• Dérogations «pyrotechnie»	0	0	1	
• Dérogations «explosifs»	6	11	4	
• Autorisations	278	431	333	
• Autorisation «explosifs» (conformité UE)	3	6	0	
• Introduction d'explosifs en CH (procédure d'annonce UE)	18	9	0	
• Confirmation relative aux explosifs (procédure d'annonce UE)	40	27	0	
Total	896	1 127	984	
• Surveillance du marché	9	4	4	

TAXES			
• Taxes en CHF	61 585	74 450	99 980

ÉVÉNEMENTS			
• Dommages corporels et matériels (causés par des engins de fabrication artisanale)*	13	20	19
• Vols*	0	1	1
• Cas mineurs (dommages matériels dus à des feux d'artifice usuels sur le marché)*	227	286	210
Total	240	307	230

TABLEAU 5

AUTORISATIONS ET TAXES PAR AN (OCA)			
Année	2014	2013	2012
• Total des permis et autorisations	2 482	2 519	2 858
• Taxes en CHF	143 820	148 360	162 180

AUTORISATIONS ET TAXES 2014 PAR CATÉGORIES (OCA)		
Types	Nombre	CHF
• Documents de suivi	532	26 490
• Autorisations uniques ou générales d'importation à titre professionnel	211	26 350
• Autorisations d'importation à titre non professionnel	1 413	70 410
• Dérogations	195	10 970
• Mentions dans les cartes européennes d'armes à feu	124	8 800
• Décisions/Attestations de remplacement	16	800
• Homologations	0	0

TABLEAU 6

* Comme les communications des cantons à ce sujet sont décalées dans le temps, les chiffres ne peuvent être publiés qu'un an plus tard.

- gestion d'une banque de données spécialisée contenant tous les événements qui se sont produits en relation avec des matières explosives et des engins pyrotechniques,
- production d'évaluations et de statistiques utiles aux mesures de lutte contre les délits commis au moyen d'explosifs et permettant de maintenir la sécurité publique,
- diffusion d'informations et de résultats à l'intention des organes d'exécution des cantons,
- publication d'un bulletin trimestriel destiné à des autorités sélectionnées,
- conseils aux offices, organes d'exécution, représentants de l'économie et particuliers,
- haute surveillance sur l'exécution de la législation en matière d'explosifs. > TABLEAU 5

Armes

L'Office central des armes (OCA) est l'organe consultatif spécialisé de la Confédération en la matière.

Ses tâches principales sont les suivantes:

- conseil et soutien des autorités d'exécution cantonales,
- contrôle et octroi d'attestations officielles et d'autorisations au sens de la législation sur les armes,
- tenue des banques de données prévues par la loi,
- exploitation du point de contact unique Schengen en ce qui concerne les armes,
- élaboration de documents pour les examens d'obtention de la patente de commerce d'armes et le permis de port d'armes,
- préparation des formulaires prévus par la loi.

AUTORISATIONS. Durant l'année écoulée, le nombre des autorisations accordées a légèrement diminué. A propos des importations, on note un déplacement des armes à feu vers les armes autres qu'à feu, comme les armes soft air et les armes de paintball. > TABLEAU 6

L'OCA a collaboré avec les cantons pour procéder à divers contrôles auprès des armuriers. Ces contrôles ont révélé moins de manquements que les années précédentes.

L'échange de données avec les cantons et le DDPS par l'intermédiaire de la plate-forme d'infor-



ARSENAL. Coup d'œil dans l'arsenal de l'Office central des armes. L'Office central des armes est l'organe spécialisé de conseil de la Confédération dans le domaine des armes et fournit diverses prestations aux autorités cantonales. (PHOTO FEDPOL)

mation sur les armes ARMADA se déroule sans problème et a été encore amélioré. En outre, les interfaces nécessaires ont été créées dans ARMADA, en vue du raccordement des registres cantonaux des armes mis en réseau dans le cadre du projet d'harmonisation des systèmes informatiques de police Plate-forme sur les

armes. Près de 3300 personnes disposent de droits d'accès à ARMADA.

[Vous trouverez plus d'informations concernant les modifications de la législation dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Législation et protection des données/Législation sur les armes.](#)
[> page 111](#)

INTERDICTIONS D'ENTRÉE		
Année	2014	2013
• Terrorisme/Extrémisme	32	14
• Espionnage	9	19
• Criminalité organisée	2	0
• Extrémisme violent (interdictions prononcées dans le cadre du WEF)	12	17
Total	55	50

TABLEAU 7

Interdictions d'entrée et expulsions

fedpol peut interdire l'entrée en Suisse à un étranger pour sauvegarder la sécurité intérieure et extérieure du pays. Dans la pratique, c'est le SRC qui présente les demandes dûment fondées.

Durant la période sous revue, fedpol a prononcé 55 interdictions d'entrée (2013: 50). En 2014, aucune expulsion en vertu de l'art. 68 LEtr ou de la Constitution ou autre mesure d'éloignement visant des étrangers n'a été prononcée.

> TABLEAU 7

Propagande incitant à la violence

Les autorités policières et douanières peuvent saisir le matériel susceptible de servir à des fins de propagande et dont le contenu incite, d'une manière concrète et sérieuse, à faire usage de la violence contre des personnes ou des objets. Elles le transmettent au SRC aux fins d'analyse. fedpol décide d'une éventuelle confiscation du matériel en se fondant sur la recommandation du SRC.

Les documents écrits, les enregistrements sonores, les prises de vue, les illustrations et les objets sont assimilés à du matériel de propagande. Il ne s'agit pas seulement de matériel de propagande explicitement raciste ou d'extrême droite, mais aussi d'autres formes d'appel à la violence pour des motifs idéologiques. Par contre, le matériel de propagande aux contenus extrêmes mais sans appel concret ou sérieux à la violence n'est pas pris en compte.

En cas de soupçon d'un acte punissable, le matériel est transmis à l'autorité pénale compétente. S'il

s'agit de matériel de propagande sur Internet, fedpol peut, après avoir entendu le SRC, soit ordonner la suppression du site concerné si le matériel de propagande est hébergé sur un serveur suisse, soit recommander de bloquer le site en question s'il est hébergé sur un serveur étranger.

En 2014, fedpol a reçu du SRC sept spécimens saisis aux fins d'examen (2013: 13). Dans aucun de ces cas, fedpol n'a décidé la confiscation du matériel saisi ou de certaines de ses parties. Dans un cas, le matériel a été transmis à l'autorité pénale compétente en raison d'un soupçon d'infraction. Dans un autre cas, il a fallu examiner, à la demande d'un canton, s'il était possible de recommander aux fournisseurs d'accès suisses de bloquer un site web. Le canton a retiré sa demande au cours de la procédure.

Violence lors de manifestations sportives

La Section Hooliganisme soutient par ses prestations les cantons, les villes et ses homologues étrangers dans la lutte contre la violence lors de manifestations sportives.

Elle élabore des analyses et des évaluations de la situation, développe et promeut la coopération policière nationale et internationale en lien avec des manifestations sportives et représente fedpol au sein de groupes de travail et de comités stratégiques nationaux et internationaux. Elle gère le système d'information électronique HOOGAN et assume la responsabilité de l'échange d'informations international sur le thème de la violence dans le sport.

HOOGAN. Le système d'information HOOGAN contient les données de personnes qui ont adopté un comportement violent lors de manifestations sportives en Suisse ou à l'étranger et à l'encontre desquelles ont été prononcées des mesures telles que l'interdiction de stade, l'interdiction de périmètre, l'obligation de se présenter à la police, la garde à vue ou l'interdiction de se rendre dans un pays donné.

HOOGAN est à la disposition des services de fedpol responsables de l'exécution des mesures, des autorités de police des cantons, de l'Observatoire suisse du hooliganisme et des autorités douanières. fedpol est habilité à transmettre les données issues de HOOGAN aux organisateurs de manifestations spor-

tives en Suisse ou aux organes de police et de sécurité à l'étranger.

A la fin de l'année 2014, les données relatives à 1485 personnes au total étaient enregistrées dans HOOGAN, soit 100 de plus que l'année précédente. La Section Hooliganisme a reçu 30 demandes d'obtention de données HOOGAN et fedpol a ordonné 56 interdictions de se rendre dans un pays donné (2013: 3) en vertu de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure, à la demande des services décentralisés compétents.

Au cours de l'année sous revue, plus de 30 personnes issues de divers corps de police cantonaux ou municipaux ont suivi l'une des formations sur HOOGAN proposées régulièrement par la Section Hooliganisme.

> GRAPHIQUE 14/TABLEAU 8

AUDITS. En 2014, sous la houlette de la Section Hooliganisme, une équipe a vérifié sur mandat de la CCDJP si les conventions locales avaient été respectées et les mesures prescrites mises en œuvre par les exploitants de stades et les autorités.

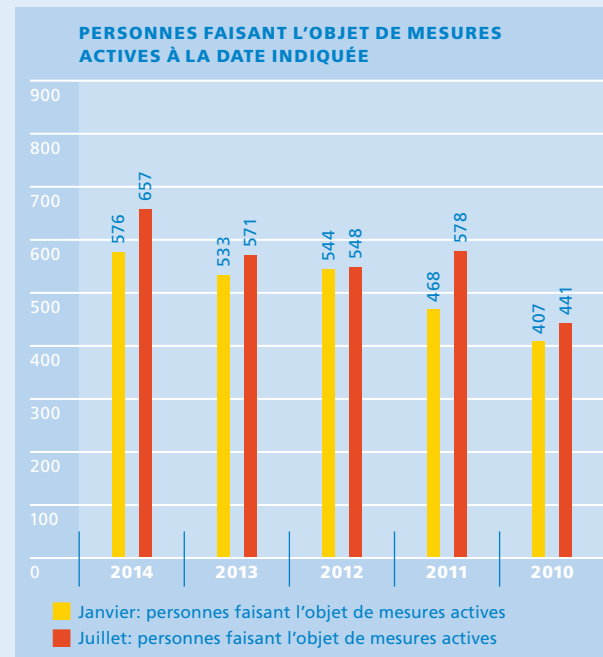
POINT NATIONAL D'INFORMATION «FOOTBALL».

Chaque pays européen gère un point national d'information «Football» (PNIF). fedpol assume cette fonction pour la Suisse. Le PNIF soutient les autorités nationales responsables des questions touchant à la violence lors des manifestations sportives, tient à jour les analyses de risques concernant les équipes nationales et les clubs évoluant dans les championnats nationaux et coordonne les échanges d'informations policières lors de manifestations sportives d'envergure internationale. Durant l'exercice sous revue, le PNIF Suisse a contribué aux échanges d'informations pour plus de 110 manifestations sportives internationales.

SPOTTERS. Recrutée par la Section Hooliganisme, l'équipe permanente de policiers suisses spécialistes du hooliganisme a apporté son soutien aux autorités locales lors de trois matches disputés par l'équipe nationale suisse. Elle était également présente au Brésil pendant la Coupe du monde de football. Les policiers sélectionnés connaissent bien le milieu et sont en contact avec les supporters dans leur travail quotidien.

COMITÉ PERMANENT DU CONSEIL DE L'EUROPE.

fedpol représente la Suisse au sein du Comité permanent du Conseil de l'Europe. Le comité a approuvé en 2014 la révision de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de



GRAPHIQUE 14

PERSONNES RECENSÉES DANS HOOGAN					
Etat au 31.12	2014	2013	2012	2011	2010
Total personnes recensées	1442	1385	1297	1193	1057
dont femmes	13	12	12	9	7

RÉPARTITION PAR ÂGE					
Âge	2014	2013	2012	2011	2010
12-14 ans	2	0	0	0	1
15-18 ans	61	54	82	91	83
19-24 ans	689	698	652	629	572
25-29 ans	432	398	354	293	238
30-39 ans	209	200	176	144	131
40-49 ans	40	29	29	33	30
50-69 ans	9	6	4	3	2

TABLEAU 8

manifestations sportives et notamment de matches de football. Cette convention a été conclue il y a 29 ans et la Suisse y a déjà adhéré en 1990; l'adoption de sa révision est prévue pour 2015.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 10.

> page 50

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Année	2014	2013	
• Observations transfrontalières	209	162	
• Poursuites	11	16	
• Livraison surveillée	1	4	
• Prestations de soutien	321	132	
Total	542	314	

TABLEAU 9

COMMUNICATIONS					
Année	2014	2013	2012	2011	2010
• Courriers entrants d'INTERPOL	137 270	130 214	107 709	100 177	76 648
• Fax	1 311	1 826	2 518	2 169	3 416
• Courrier	9 668	8 694	4 661	4 076	3 648
• Vulpus	2 114	2 694	2 662	2 890	3 684
• Europol (entrées et sorties)	8 053	6 803	5 569	3 860	4 021
• Courriels	17 803	17 860	16 185	13 640	9 137
• Téléphone	12 789	12 413	3 144	3 515	3 887
• Divers	1 748	1 915	2 248	1 887	1 198
Total	190 756	182 419	144 696	132 214	105 639

TABLEAU 10

Centrale d'engagement de fedpol

La Centrale d'engagement de fedpol (CE fedpol) fait office d'interlocuteur pour toutes les questions de police judiciaire des organisations partenaires en Suisse et à l'étranger. Elle réceptionne 24 heures sur 24 toutes les communications entrantes, les traite et les transmet aux services compétents. Etant l'une des centrales nationales d'alarme pour la police et d'autres partenaires, elle joue un rôle important dans le paysage sécuritaire suisse.

La CE fedpol travaille étroitement avec les deux commissariats Gestion des informations et Identifications internationales de la Division Coopération policière opérationnelle. Ils sont conjointement responsables du traitement des communications provenant

des autorités partenaires sur le plan national et international. Par ailleurs, la CE fedpol coordonne et dirige les engagements opérationnels tels que les observations transfrontalières et les livraisons surveillées. Elle assure la correspondance en matière de police judiciaire en dehors des heures de bureau et décide des mesures d'urgence à prendre (par ex. alertes, convocations ou premières clarifications). La CE fedpol constitue le service central d'appel notamment d'Europol, d'INTERPOL, de Schengen et d'autres autorités partenaires en Suisse et à l'étranger.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES. En 2014, la CE fedpol a coordonné au total 542 interventions (2013: 314). Les observations effectuées depuis ou vers la France et l'Italie ont été menées en étroite collaboration avec les deux centres de coopération policière et douanière ad hoc (CCPD). Ces mesures de police transfrontalières constituent un indicateur du développement de la coopération policière internationale. Si ces interventions complexes des forces de police sont aujourd'hui possibles, c'est grâce à l'étroite coopération transfrontalière et aux bases juridiques applicables, notamment la coopération Schengen.

321 mesures opérationnelles (2013: 132) représentaient des prestations de soutien comme la coordination de recherches d'urgence (par ex. localisation du téléphone portable d'une personne disparue) ainsi que d'autres analyses techniques et mesures de police entrant dans le cadre des enquêtes. > TABLEAU 9

La CE fedpol est également l'unique interlocuteur (point de contact unique) pour les Forces aériennes suisses en cas de violation de l'espace aérien. La centrale d'engagement des forces aériennes communique les graves violations à la CE fedpol, qui s'assure que le pilote soit identifié, puis interrogé sur le lieu d'atterrissage de l'avion, en Suisse ou à l'étranger. En 2014, la CE fedpol a ainsi traité 19 graves violations de l'espace aérien (2013: 9).

GESTION DES INFORMATIONS. En 2014, le commissariat Gestion des informations a traité 190 756 communications en collaboration avec la CE fedpol (2013: 182 419), ce qui représente une augmentation de 5%. Depuis que la statistique est tenue sous cette forme, donc depuis 2002, le nombre de communications a augmenté de 193%. En outre, 6 469 communications donnant lieu à un échange de courrier ont été traitées (2013: 4 400). Cette forte augmentation s'explique par le fait qu'en 2014, les affaires ont été saisies de manière plus détaillée et plus précise. Il



BUREAU SIRENE. fedpol gère la Centrale d'engagement (CE) fonctionnant 24 heures sur 24 et est le point de contact de ses organisations partenaires suisses et étrangères. Le bureau SIRENE est rattaché à la CE. Il traite et coordonne tous les signalements et les réponses positives résultant des recherches Schengen. (PHOTO FEDPOL)

s'agissait notamment de vérifications d'armes et de véhicules ainsi que de vols simples commis à l'étranger, d'identification de personnes ou de demandes d'extraits du casier judiciaire de et à INTERPOL.

> TABLEAU 10

BUREAU SIRENE SUISSE. Il existe dans chaque Etat Schengen une plate-forme nationale chargée des questions opérationnelles liées aux recherches Schengen. Le bureau SIRENE, rattaché à la CE fedpol, participe en tant que centrale nationale à l'échange de toutes les informations lors de recherches dans le Système d'information Schengen (SIS). Sont traités dans ce système les résultats positifs de recherches étrangères en Suisse et de re-

cherches suisses à l'étranger. Le bureau SIRENE est aussi chargé de publier dans le SIS les recherches de personnes en Suisse.

Au cours de l'année écoulée, le nouveau système de deuxième génération (SIS II) a donné de bons résultats et a pu être appliqué sans problèmes. Outre les 7768 résultats positifs effectifs (2013: 7385) concernant des personnes ou des objets en Suisse, 1785 autres réponses positives (2013:1995) ont requis des vérifications et des identifications qui n'ont finalement pas abouti à la personne ou à l'objet recherché. Souvent, il s'agit d'une autre personne ou d'un autre objet. S'il s'agit d'une recherche de personnes, ces vérifications doivent avoir lieu dans un délai de

RÉPONSES POSITIVES DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN						
Catégorie «recherches»	2014		2013		2012	
	CH/Etranger	CH/Etranger	CH/Etranger	CH/Etranger	CH/Etranger	CH/Etranger
• Arrestation aux fins d'extradition ¹	273	217	279	200	270	173
• Interdictions d'entrée ²	1 772	3 082	1 966	2 382	3 801	2 147
• Personnes disparues ³	248	70	297	56	251	59
• Personnes recherchées par la justice ⁴ (par ex. témoins)	1 447	71	1 405	46	1 133	26
• Surveillances discrètes ⁵	1 675	155	1 615	224	1 646	143
• Objets ⁶ (véhicules et documents d'identité)	2 353	712	1 823	605	1 159	787
Total	7 768	4 307	7 385	3 513	8 260	3 335

> ¹art. 95 CAAS, ²art. 96 CAAS, ³art. 97 CAAS, ⁴art. 98 CAAS, ⁵art. 99 CAAS, ⁶art. 100 CAAS.

> CAAS: Convention d'application de l'accord de Schengen.

TABLEAU 11

quelques heures. Le bureau SIRENE effectue ces vérifications par exemple sur la base d'empreintes digitales qui peuvent être obtenues à toute heure auprès des bureaux SIRENE à l'étranger. L'augmentation des réponses positives indique un progrès constant dans l'utilisation du SIS et témoigne de la qualité de la recherche internationale.

Ce graphique indique l'évolution de tous les résultats positifs effectifs (Suisse et étranger) qui ont été traités par le bureau SIRENE Suisse. > TABLEAU 11

Identifications internationales

Le Commissariat Identifications internationales est chargé de la comparaison internationale de données personnelles avec des données signalétiques biométriques (empreintes digitales, profils d'ADN, données médicales et dentaires) pour les autorités d'enquête suisses et étrangères.

Ce commissariat coordonne la comparaison de traces suisses et étrangères d'empreintes digitales et

d'ADN qui n'ont pas donné de résultats positifs à partir des banques de données nationales. Au niveau international, il soutient les recherches de personnes disparues menées par l'OFJ et le bureau SIRENE, en rassemblant et transmettant des données signalétiques. Dans le cas des enlèvements d'enfants et des disparitions de personnes, le Commissariat Identifications internationales assume, hors de l'espace Schengen, la coordination et la correspondance avec l'étranger au niveau mondial. En 2014, dans la correspondance internationale, le commissariat a traité 23 182 communications (2013: 23 785), dont 17 582 entrantes et 5 600 sortantes.

Le Commissariat Identification Internationale est en outre chargé de la direction du back-office DVI (Disaster Victim Identification) et participe ainsi à l'identification, en Suisse et à l'étranger, des victimes de catastrophes ayant un lien avec la Suisse. Le back-office remplit cette mission en collaboration avec le Domaine Gestion de crises/DVI de fedpol, le DFAE, les équipes DVI suisses et étrangères et les experts en matière d'identification. A la suite de la chute d'un hélicoptère à Montbéliard (F) au début du mois d'octobre 2014, qui avait fait cinq morts et deux blessés graves, tous Suisses, le back-office DVI a coordonné sur les lieux de l'accident en France le traitement des données des disparus de nationalité suisse. Toutes les victimes ont été identifiées très rapidement grâce aux données biométriques des passeports, issues notamment du système d'information ISA relatif aux documents d'identité. Au cours de l'exercice écoulé, l'utilisation des données ISA ont permis à plusieurs reprises de collaborer avec des autorités partenaires dans des cas d'identification de personnes en relation avec des crimes, des catastrophes et des morts suspects.

Système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant

Le système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant est déclenché dès qu'il existe des soupçons fondés ou la certitude qu'un enfant a été enlevé et que sa vie ou son intégrité corporelle sont menacées.

Une police cantonale peut déclencher une alerte à tout instant en cas d'enlèvement d'enfant. Elle

transmet à cette fin le message d'alerte à la CE fedpol qui organise sa diffusion auprès du public. La CE fedpol traduit ce message dans les langues nationales et en anglais et le fait suivre aux organisations partenaires (transports publics, médias et communication) afin qu'elles le diffusent sur le champ. Lorsqu'une alerte enlèvement est déclenchée, les utilisateurs de téléphones portables dûment inscrits reçoivent en outre une alerte par sms contenant un lien Internet. A la fin de l'année 2014, 57 317 personnes étaient inscrites à ce service d'alerte par sms. Dès qu'une alerte est donnée, fedpol met sur pied une centrale d'appel qui recueille les renseignements fournis par la population. La CE fedpol se charge par ailleurs de lancer les recherches de police au niveau international.

En 2014, les deux grands exercices prescrits ont été menés à bien. Le premier a eu lieu en mai en coopération avec le canton de Schaffhouse et le second en novembre avec les partenaires à la convention, sans la participation d'une police cantonale. Ces exercices réguliers permettent à tous les participants de s'entraîner à suivre les procédures requises dans des situations complexes et inhabituelles. L'évaluation détaillée de ces exercices permet d'optimiser le système en permanence, le but étant de pouvoir agir plus rapidement et de manière plus professionnelle encore en cas d'urgence.

Vous trouverez plus d'informations sur ce sujet à l'adresse:
> www.alerteenlevement.ch

Gestion internationale des crises et identification de victimes de catastrophes (DVI)

La direction générale des mesures en cas de crise survenant à l'étranger et ayant un lien avec la Suisse incombe au Centre de gestion des crises du DFAE. fedpol fait partie de l'organisation de gestion des crises et est chargé de diriger et de coordonner toutes les tâches policières à exécuter lors de ce type d'événement.

En situation extraordinaire, c'est l'Etat-major de crise de fedpol, composé de spécialistes de tout l'office, qui intervient. Depuis janvier 2014, il existe en

outre un pool de collaborateurs de fedpol soigneusement sélectionnés et formés pour effectuer des interventions particulièrement délicates à l'étranger. Plusieurs membres de ce pool ont déjà pris part à de telles opérations.

Le Domaine Gestion des crises/DVI a pour mission principale de coopérer efficacement avec ses partenaires des autorités de poursuite pénale en Suisse et à l'étranger lors de crises ne relevant pas de l'EMPOC. Une autre tâche importante est la coopération avec les partenaires de l'office, de Suisse et de l'étranger, en cas de catastrophes impliquant un nombre élevé de victimes et ayant un lien avec la Suisse. Dans un cas relevant du DVI, la direction générale de l'intervention à l'étranger incombe à la CPI. Le Commissariat Identifications internationales s'occupe des tâches de back-office et le Domaine Gestion des crises/DVI dirige les experts suisses sur le lieu de l'événement au niveau opérationnel.

Le Domaine Gestion des crises/DVI est également chargé des mesures prises avant et après des situations particulières et extraordinaires qui concernent l'office. En 2014, plusieurs formations et cours de perfectionnement à ce sujet ont été dispensés à l'interne et des mesures de prévention ont été mises en œuvre. En outre, le domaine est fortement impliqué dans le programme de formation des experts en négociation à l'ISP.

Enlèvements de Suisses à l'étranger

En 2014, le domaine a collaboré étroitement avec l'Etat-major de crise de fedpol en relation avec quatre enlèvements qui ont connu une issue favorable.

MÉDECINS SANS FRONTIÈRES (MSF). Début janvier 2014, une collaboratrice suisse de MSF a été enlevée en Syrie par des rebelles armés de l'EI avec quatre autres membres étrangers de l'association et six collaborateurs syriens. Comme MSF, organisation non gouvernementale, semblait avoir de bonnes chances de résoudre le problème par elle-même, les services compétents l'ont laissée gérer la situation tout en restant à ses côtés pour lui procurer des conseils. Après trois mois d'après négociations, la Suisse et les quatre membres étrangers de MSF ont été libérés. Lors de son long débriefing, l'otage suisse a été interrogée par fedpol sur ce qu'elle avait vécu. Ces in-



ENLEVÉ PAR ABU SAYYAF. En février 2012, le Suisse Lorenzo Vinciguerra a été enlevé au sud des Philippines. Après deux ans de captivité, le biologiste a réussi à s'enfuir. Ce cas a été traité par fedpol sous la direction du Centre de gestion des crises du DFAE. (PHOTO KEYSTONE)

formations ont été transmises à d'autres Etats concernés.

OSCE. Fin mai, deux groupes d'observateurs de l'OSCE, comprenant notamment un citoyen suisse, ont été enlevés par des rebelles prorusses dans l'est de l'Ukraine. Aucune revendication n'a été émise. Les efforts entrepris au plus haut niveau politique ont permis d'aboutir à la libération inconditionnelle des huit otages de l'OSCE après un mois environ. Deux représentants de fedpol ont été dépêchés, l'un à Berlin et l'autre à Kiev, afin d'apporter leur soutien aux experts de la mission de l'OSCE visant à dénouer la situation de la prise d'otages. Une fois libérés, les collaborateurs de l'OSCE ont rejoint Vienne dans le cadre d'une opération de deux jours.

SYRIE. Fin juin 2014, les autorités suisses ont appris qu'un jeune Suisse se trouvait entre les mains de rebelles à proximité de la frontière turque en Syrie. Ce jeune homme avait entrepris de se rendre par la route en Arabie saoudite, sans papiers d'identité valables. Par l'entremise d'un privé, les rebelles ont remis ce jeune homme aux autorités turques. Parallèlement, le DFAE et fedpol ont obtenu que la Turquie laisse entrer ce jeune Suisse même s'il ne possédait pas de papiers d'identité, en garantissant qu'il serait accompagné par des collaborateurs de fedpol jusqu'à ce qu'il quitte la Turquie. Dans ce cas, il ne s'agissait pas d'un enlèvement classique et aucune rançon n'a été demandée.

PHILIPPINES. En février 2012, un Suisse et un Néerlandais étaient enlevés au sud des Philippines par des membres du groupe Abou Sayyaf. En décembre 2014, le Suisse a réussi à s'enfuir par lui-même. Il n'a fallu que quelques heures à fedpol pour envoyer deux représentants aux Philippines. Ces derniers ont accueilli le ressortissant suisse, l'ont pris en charge et ont assuré son retour en Suisse sans encombre. Ce cas a été traité par fedpol pendant toute la durée de l'enlèvement, soit près de trois ans, en collaboration avec des partenaires du DFAE, du SRC et des autorités néerlandaises et philippines. Pendant des mois, des collaborateurs de fedpol ont été en mission à Manille. Des contacts avec les ravisseurs et les otages ont été possibles durant de longues phases de cette détention. Les preneurs d'otages posaient des exigences politiques concernant essentiellement les intérêts et la souveraineté des Philippines. En outre, ils se servaient des otages comme de boucliers humains. Ce cas

constitue le plus long enlèvement d'un ressortissant suisse.

IDENTIFICATION DE VICTIMES/DVI. En 2014, la Coopération policière internationale (CPI) et l'équipe DVI suisse ont assuré la préparation et les mesures opérationnelles relatives à deux missions à l'étranger. En effet, des Suisses et des personnes domiciliées en Suisse étaient au nombre des victimes de deux accidents tragiques.

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet de la DDC, des experts DVI de République tchèque ont suivi un cours supervisé par fedpol et l'ISP. Ce cours portait sur tous les aspects de l'identification des victimes. Pour ce même projet, des instructeurs suisses ont été envoyés à Prague afin de dispenser deux cours de perfectionnement.

Par l'intermédiaire du Domaine Gestion des crises/DVI et du back-office DVI, fedpol a contribué à plusieurs formations de l'ISP destinées à des spécialistes DVI suisses.

AVION DE LIGNE DE MALAYSIA AIRLINES PROBABLEMENT ABATTU. La Suisse a proposé d'envoyer de l'aide pour participer à l'identification des victimes de l'accident d'avion survenu en juillet dans l'est de l'Ukraine. Le Commissariat Identifications internationales et ses partenaires cantonaux ont constitué deux équipes comprenant des spécialistes de la police scientifique, de même que des médecins légistes et des dentistes, qui auraient pu être envoyés immédiatement en Ukraine si nécessaire. Sous la direction générale de la CPI, une petite équipe a été envoyée à Kiev. Elle a noué de premiers contacts avec ses interlocuteurs sur place, a pris des dispositions préalables et accompli des mandats pour l'ambassade de Suisse et les autorités néerlandaises. Elle a ainsi contribué aux préparatifs et au transport des victimes en direction des Pays-Bas, où le travail d'identification et d'enquête sur les causes de l'accident a eu lieu.

ACCIDENT D'UN AVION D'AIR ALGÉRIE. En juillet 2014, une Suissesse se trouvait parmi les victimes d'un accident d'avion d'Air Algérie survenu au Mali dans une région de conflit difficile d'accès. La France, qui comptait le plus de victimes, a dirigé les opérations d'identification. A ce moment, la Suisse avait encore une équipe d'experts prête à intervenir et a pris des dispositions en vue de son détachement. Etant donné que la France a pu mobiliser suffisamment de spécialistes, fedpol n'a pas eu besoin d'intervenir.

ÉTAT DES DONNÉES RIPOL (au 31.12)			
Nombre d'utilisateurs: env. 25 000	2014	2013	2012
• Personnes	311 753	311 192	274 983
• Véhicules (y compris vélos et motos)	475 290	492 057	462 259
• Immatriculations de véhicules	483 265	501 320	488 052
• Infractions non élucidées	2 048 632	2 126 099	1 944 809
• Personnes lésées*		1 498 218	1 390 415
• Objets	2 502 893	3 079 647	2 886 481
• Signalements	56 309	71 830	67 163
• Traces*		49 679	49 259

VOLUME DE DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES DE PERSONNES			
Année	2014	2013	2012
• Mandats d'arrêt	59 106	54 711	54 565
• Recherches du lieu de séjour	38 771	38 252	31 8935
• Mesures d'éloignement	4 402	5 985	6 151
• Internements	10 196	8 946	9 171
• Exécution des peines et mesures	433	364	281
• Personnes disparues	5 142	3 571	3 629
• Enlèvements d'enfants évités	76	53	31
• Limitation de départ à l'étranger (HOOGAN)	21	3	3
• Surveillance discrète	140		

VOLUME DES DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES D'OBJETS			
Année	2014	2013	2012
• Cas	209 071	226 016	237 808
• Signalements	5 079	5 328	5 865
• Traces*		1 257	1 755
• Objets	181 762	208 273	219 967
• Personnes lésées	89 633	124 256	131 452

VOLUME DES DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES DE VÉHICULES			
Année	2014	2013	2012
• Véhicules	6 009	7 352	8 111
• Vélos, motos et NIV volés	30 711	30 777	34 042
• Immatriculations	36 252	41 758	40 760
• Immatriculations de vélos et de motos	3 576	5 285	15 331

VOLUME DES DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES ACTIVES			
Année	2014	2013	2012
• Messages urgents connus	13 413	12 444	12 727
• Autres messages	569	791	743

TABLEAU 12

* Ces chiffres ne figurent plus dans les statistiques du RIPOL depuis 2014.

Recherches RIPOL

Les unités RIPOL sont responsables de l'exploitation du système de recherches informatisées RIPOL, qui comprend des banques de données utiles à la recherche de personnes, de véhicules et d'objets et relatives aux infractions non élucidées. Ce système permet des recherches rapides, simples et uniformes dans toute la Suisse.

> TABLEAU 13

Identification biométrique des personnes

La Division Services AFIS ADN est le centre national de prestations de fedpol pour l'identification biométrique des personnes sur la base d'empreintes digitales et palmaires ou de l'ADN.

Les mandats d'AFIS sont les corps de police de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein, le domaine de l'asile du SEM, le Cgfr et le DFAE (octroi de visas). Les prestations sont fournies 24 heures sur 24.

> TABLEAU 13 / GRAPHIQUE 15

CONCORDANCES				
Année	2014	2013	2012	2011
• 2 doigts	55 993	59 175	61 722	49 176
• 10 doigts	24 240	25 554	25 717	20 665
• Traces doigts/main	3 022	2 809	2 968	2 864
• Personne-traces d'ADN	6 322	6 025	5 852	4 318
• Traces-traces d'ADN	1 631	1 432	1 452	986

DÉLAIS DE RÉSULTAT POSITIF	
Hit	Concordance toutes les...
• 2 doigts	9 minutes
• 10 doigts	20 minutes
• Traces doigts/main	3 heures
• Personne-traces d'ADN	1.5 Stunden
• Traces-traces d'ADN	6 Stunden

TABLEAU 13

• D'autres données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > www.fedpol.admin.ch/rapport

Recherches de personnes disparues

fedpol procède en Suisse et à l'étranger à des recherches de personnes disparues depuis longtemps, à la demande de membres de leur famille. Quant aux recherches sur des lieux de séjour, elles font suite aux demandes d'autorités et d'organisations caritatives.

En 2014, le service a traité au total 170 demandes de recherche écrites (2013: 185). 57% des mandats de recherche portaient sur des ressortissants suisses et 43% concernaient des ressortissants étrangers.

Par rapport à l'année précédente, les demandes émises par des particuliers ont légèrement diminué. Les demandes de recherche adressées par des organisations caritatives sont restées à peu près stables mais on observe un recul des mandats de recherche donnés par les autorités. Quant aux demandes formulées par des entreprises privées, elles ont quelque peu augmenté.

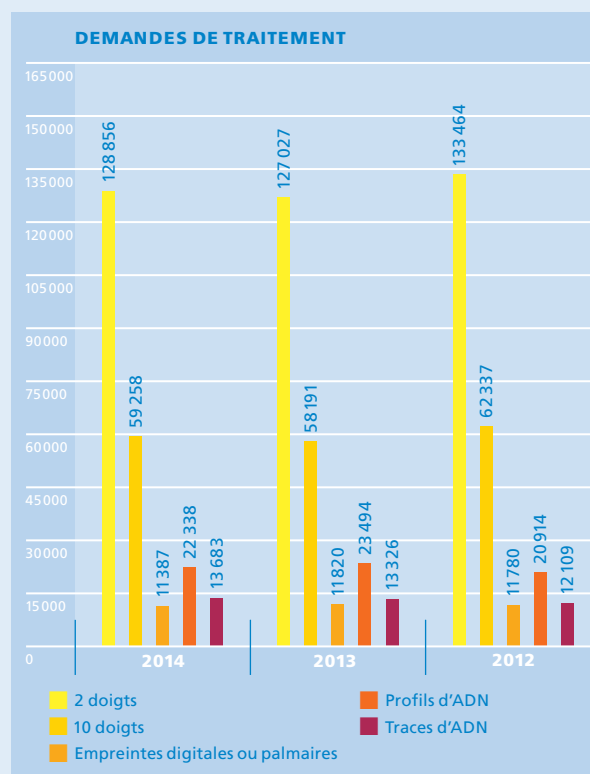
> GRAPHIQUE 16

MEMBRES DE LA FAMILLE. Les 88 demandes de recherche privées (2013: 94) visaient pour la plupart des personnes disparues depuis longtemps ou des membres de la famille perdus de vue.

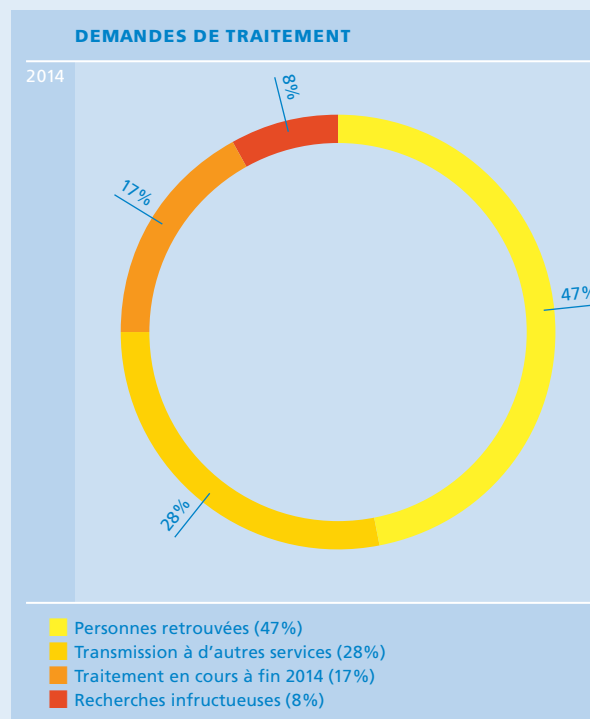
Comme l'année précédente, le nombre de demandes est élevé: 34 personnes nées hors mariage ou adoptées étaient à la recherche de leurs parents biologiques ou de leurs demi-frères ou demi-sœurs. Des parents ont également demandé de l'aide pour rétablir le contact rompu avec leurs enfants adultes.

AUTORITÉS SUCCESSORALES ET PROTECTION CONSULAIRE. Diverses autorités ont déposé 52 mandats de recherche en 2014 (2013: 71). Les mandats provenaient de services de successions en Suisse et à l'étranger, ainsi que de notaires et de tribunaux, qui demandaient des renseignements sur le lieu de séjour d'héritiers en vue du règlement de successions.

fedpol a apporté son aide à la protection consulaire du DFAE pour retrouver des membres de la famille de citoyens suisses qui étaient tombés malades, avaient été victimes d'un accident ou étaient décédés à l'étranger, ou pour retrouver des Suisses résidant à l'étranger et dont les familles vivant en Suisse n'avaient plus reçu de nouvelles depuis longtemps. Des représentations suisses à l'étranger ont cherché



GRAPHIQUE 15



GRAPHIQUE 16



EMPREINTES DIGITALES. fedpol traite les empreintes digitales à l'aide du système automatique d'identification des empreintes digitales AFIS et est ainsi à même d'identifier des personnes vivantes ou décédées. (PHOTO FEDPOL)

à clarifier l'identité de personnes qui demandaient un passeport ou dont la nationalité n'était pas établie. Seuls deux cas étaient liés à des procédures en cours de déclaration d'absence.

ORGANISATIONS. Des organisations et institutions d'intérêt public ont déposé neuf demandes de recherche (2013: 11). La Croix-Rouge a adressé des demandes de recherche de personnes de plusieurs pays qui voulaient s'enquérir de membres de la famille supposés se trouver en Suisse. S'y ajoutent les demandes de familles relatives à la recherche de proches vivant en Suisse ou à l'étranger.

Le service a également entrepris, en collaboration avec l'Armée du Salut, la recherche de membres de familles disparus. Il a en outre soutenu dans trois cas le Bureau suisse pour l'adoption, situé à Zurich, par des recherches visant au regroupement d'enfants adoptés et de leurs parents biologiques.

MANDATS DE RECHERCHE EN VUE DU VERSEMENT DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE. Des entreprises de droit privé, par exemple des assurances et des

institutions de prévoyance, ont déposé 21 demandes (2013: 9) de recherche du lieu de séjour de Suisses et d'étrangers en vue de verser des capitaux de prévoyance.

Documents d'identité

fedpol est responsable de l'établissement et du développement des passeports et des cartes d'identité suisses.

La Section Documents d'identité surveille l'exécution des dispositions légales et l'uniformité de la procédure des autorités chargées d'établir le passeport et la carte d'identité suisses. Ces autorités comptent: 39 bureaux cantonaux des passeports, quatre services des passeports d'urgence des aéroports et 94 représentations suisses à l'étranger (2013: 96). La section gère le système d'information relatif aux documents d'identité (ISA), qui contient toutes les données sur les passeports et cartes d'identités suisses émis. Elle contrôle les données introduites

dans le système par les autorités d'établissement et procède aux modifications nécessaires.

En 2014, 99 048 (2013: 102 762) documents d'identité perdus ou volés ont été signalés dans le système de recherches RIPOL, le SIS et la banque de données d'INTERPOL «Automated Search Facility – Stolen/Lost Travel Documents» (ASF-SLTD), dont 5387 par fedpol (2013: 5133).

Sur les 1 630 730 documents d'identité suisses (passeports et cartes d'identité) envoyés par la poste, 71 ont été perdus en Suisse et 76 à l'étranger. Ces documents sont aussi signalés dans les systèmes susmentionnés.

En 2014, la Section Documents d'identité a fourni à 137 reprises (2013: 140) au bureau SIRENE des renseignements concernant la perte de documents d'identité à l'étranger et elle a pris 465 fois position (2013: 404) sur des demandes de documents d'identité déposées auprès de représentations suisses à l'étranger. L'établissement d'un document d'identité a été refusé dans 14 cas (2013: 21), parce que la personne requérante était enregistrée dans le système de recherches RIPOL en vue de son arrestation suite à un crime ou à un délit, ou parce qu'elle était impliquée dans une procédure pénale dans son pays de séjour. 92 demandes de document d'identité déposées à l'étranger concernaient des nouveau-nés (2013: 74). Trois passeports ont dû être retirés ou invalidés et publiés dans la Feuille fédérale. En effet, leurs titulaires s'étaient soustraits à l'exécution d'une peine en Suisse et s'étaient établis à l'étranger ou alors leur naturalisation avait été invalidée.

Dans 14 cas (2013: 29), les clarifications menées en vue de l'établissement de passeports à l'étranger se sont avérées très fastidieuses (maternité d'emprunt, question de la véritable identité de l'enfant et de l'autorité parentale). La section s'est aussi occupée de cas d'abus en matière de documents d'identité et d'obtention frauduleuse de documents d'identité par l'usage abusif de données personnelles. 16 cas ont été traités en 2014 (2013: 25).

Le retrait de documents d'identité fait également l'objet d'une surveillance lorsque le SEM invalide la nationalité suisse. Ce cas s'est présenté 156 fois en 2014 (2013: 179).

Les documents d'identité qui n'ont pas encore pu être retirés ont été publiés dans le RIPOL, dans le SIS et dans l'ASF-SLTD comme documents non valables.

La Section Documents d'identité dispose d'une ligne d'assistance gratuite qui a été consultée 5791

fois en 2014 (2013: 8619). 4107 demandes ont par ailleurs été traitées par courriel (2013: 3102). Les horaires de la ligne d'assistance gratuite ont été restreints par rapport à l'année précédente suite à une réduction du personnel, ce qui a entraîné une augmentation importante des demandes effectuées par courriel.

Le soutien technique pour le système d'information ISA a traité 6830 demandes par courriel (2013: 3539) et 8031 par téléphone (2013: 5154). L'une des raisons majeures de cette augmentation massive est la collaboration de la Section Documents d'identité au projet NAVIG (nouvelle procédure de demande de cartes d'identité auprès des communes).

Ligne d'assistance gratuite: > **0800 820 008**

Adresse électronique: > schweizerpass@fedpol.admin.ch

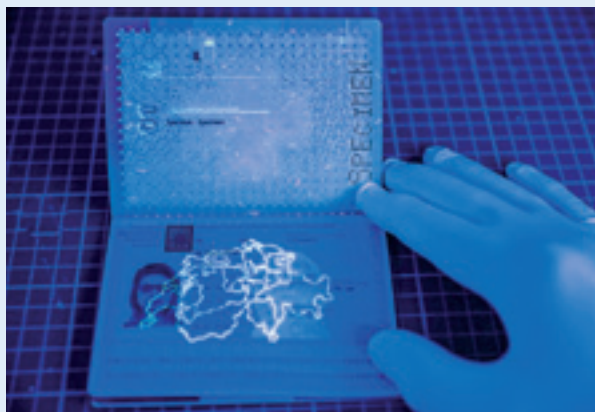
Informations détaillées à l'adresse: > www.passeportsuisse.ch

DÉVELOPPEMENT. Le Domaine Développement des documents d'identité suit l'évolution internationale dans le domaine des documents d'identité et assume la responsabilité de leur mise en œuvre en temps utile pour le passeport et la carte d'identité suisses.

Suite à une révision de la loi sur les documents d'identité, il sera possible à l'avenir aussi d'obtenir une carte d'identité auprès de la commune de domicile, dans la mesure où le canton concerné le prévoit. En 2014, la procédure électronique de demande NAVIG a été introduite avec succès auprès des communes concernées. NAVIG permet de traiter les demandes de cartes d'identité sans papier et sans changement de système.

Le DFJP a également poursuivi ses travaux afin de réaliser le mandat que lui a confié le Conseil fédéral concernant le renouvellement du passeport et de la carte d'identité suisses. L'appel d'offres relatif au nouveau passeport suisse doit être publié au début de l'année 2015. Quant à l'introduction du nouveau passeport, elle aura probablement lieu en 2018.

Concernant la carte d'identité, les travaux théoriques en vue de la mise en place d'une identité électronique publique pour les applications de cyber-administration et de commerce électronique se sont poursuivis en étroite collaboration avec les départements suivants: DETEC (OFCOM), DEFR (SECO), DFF (OFIT) et DFAE. Le concept qui a été mis au point sera testé en 2015 au niveau de sa durabilité, avant d'être finalement soumis au Conseil fédéral. Suite à cela, les adaptations nécessaires sur le plan légal seront effectuées.



FALSIFICATION ET USAGE ABUSIF DE DOCUMENTS D'IDENTITE. KILA, le Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation, établit la statistique suisse sur la fraude documentaire. Il est le point de contact chargé des échanges de certificats numériques des passeports électroniques et des autres documents de voyage électroniques. (PHOTO FEDPOL)

Coordination des documents d'identité et de légitimation

Les six tâches principales du Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation (KILA) sont les suivantes:

- acquérir des spécimens de pièces d'identité et de légitimation de tous les pays, les analyser et les décrire, photographier à l'appui, dans la banque de données ARKILA, la collection de référence des documents d'identité et de légitimation destinée aux services fédéraux et cantonaux;
- collecter des informations relatives à la falsification en vue de tenir à jour la statistique suisse sur la fraude documentaire; exploiter et évaluer la banque de données FRAUDE;
- vérifier des documents étrangers quant aux modalités d'émission, à l'authenticité (du document et des données personnelles y figurant), au processus de fabrication, aux caractéristiques et éléments de sécurité, etc.;
- administrer et émettre les spécimens suisses (passeport, carte d'identité, permis de conduire, visa, etc.);
- contrôler la qualité au moment de l'émission des documents d'identité suisses (passeport et carte d'identité), participer à la conception de nou-

veaux documents (fabrication, éléments de sécurité, techniques d'impression, normes internationales en vigueur, etc.);

- acquérir des certificats électroniques à l'étranger et mettre à disposition des certificats pour les documents de voyage suisses. Ces démarches rendent possible un contrôle des documents suisses à l'étranger (allègement au niveau des voyages à effectuer) et permettent aux autorités suisses chargées des contrôles aux frontières de mieux vérifier les documents de voyage étrangers.

BANQUE DE DONNÉES ARKILA. Durant l'exercice sous revue, 394 nouveaux documents (2013: 183) ont été décrits et photographiés dans la collection de référence de documents d'identité quadrilingue ARKILA. Un vaste sondage a été mené simultanément auprès des clients dans le but de rendre les utilisateurs attentifs à certaines fonctionnalités moins connues.

BANQUE DE DONNÉES FRAUDE (FALSIFICATIONS).

En 2014, le nombre de falsifications a légèrement diminué parce qu'il n'a plus été possible de saisir à double les cas traités par la police et par les gardes-frontière pour des raisons techniques. La majorité de ces falsifications concernait des documents émis par des Etats Schengen. [> TABLEAU 14](#)

VÉRIFICATIONS INTERNATIONALES.

Avec 808 demandes relatives à des documents, le nombre de vérifications internationales est resté relativement stable (2013: 826 vérifications). En passant de 191 à 166, le nombre de «longues vérifications» a diminué de 15% en raison d'une bonne coopération avec le DFAE.

BANQUES DE DONNÉES DE L'UE.

Avec FADO (False and Authentic Database Online), l'UE propose trois banques de données à trois niveaux différents d'accès et de qualité.

- PRADO (Public Register of Authentic Identity and Travel Documents Online): cette banque de données documentaires, accessible au public par Internet depuis 2009, offre des possibilités de consultation restreintes et une qualité d'image réduite.
- iFADO (intranet False and Authentic Database Online): la banque de données destinée aux autorités est accessible sur l'intranet sécurisé de la Confédération depuis début 2010.
- Expert FADO (côté saisie de «False and Authentic Database Online») permet un échange sécu-

risé d'informations sur l'utilisation abusive de documents avec tous les Etats de l'UE raccordés via l'interface FADO. Elle est en ligne depuis fin 2011 auprès du KILA.

ANTENNE POUR LES CERTIFICATS. KILA est le «point de contact unique» de la Suisse pour l'échange, à l'échelle mondiale, des certificats électroniques utilisés pour les documents d'identité. Ces certificats permettent de vérifier que les données figurant sur les puces des documents électroniques n'ont pas été falsifiées ni modifiées. Durant l'année écoulée, KILA a mis à la disposition des services de contrôle suisses (gardes-frontière et police aéroportuaire de Zurich) 120 certificats en provenance de 46 pays (2013: 102 certificats en provenance de 46 pays). De même, les points de contact étrangers reçoivent de KILA les certificats pour les passeports suisses.

Depuis mai 2012, la Suisse assume la présidence du Répertoire des clés publiques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui est responsable de l'échange des certificats au niveau international.

D'autres données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse:

> www.fedpol.admin.ch/rapport

Législation et protection des données

Le Service juridique dirige les projets législatifs de l'office et rend les décisions touchant au séquestre de matériel de propagande incitant à la violence, aux mesures d'éloignement contre des étrangers et aux interdictions faites à des hooligans de se rendre dans un pays donné. La section évalue également les affaires et les projets de l'office sous l'angle juridique et du point de vue de la protection des données et des informations. Le domaine Protection des données traite les demandes de renseignements ou d'effacement de données et conseille les collaborateurs et les organes de l'office sur les questions relevant de sa compétence.

LÉGISLATION SUR LES ARMES. Début 2013, la Commission de la politique de sécurité du Conseil national a déposé quatre motions (13.3000 à 13.3003)

FALSIFICATIONS DÉCOUVERTES				
Année	2014	2013	2012	2011
• Contrôles à la frontière	2 093	2 423	2 255	2 072
• Contrôles en Suisse	1 678	1 612	1 424	1 327
• Contrôles à l'étranger (DFAE)	25	14	–	–
Total	3 796	4 049	3 679	3 399

TABLEAU 14

demandant la mise en œuvre des recommandations du Conseil fédéral relatives à son postulat 12.3006 «Lutter contre l'utilisation abusive des armes». Dans son projet de «loi fédérale concernant l'amélioration de l'échange d'informations entre les autorités au sujet des armes», le Conseil fédéral propose la mise en œuvre des motions. Il a adopté le message à ce sujet le 13 décembre 2013. Le projet de loi prévoit des améliorations de l'échange d'informations entre les différentes autorités chargées du contrôle des armes. Les autorités en question doivent être informées immédiatement au sujet des détenteurs d'armes qui pourraient commettre un abus avec une arme. Si tel est le cas, l'arme leur est aussitôt retirée. Outre les recommandations figurant dans le rapport accompagnant le postulat, ce projet de loi prévoit un enregistrement a posteriori, au niveau national, des armes à feu détenues par des particuliers et ne figurant pas encore dans les registres cantonaux des armes à feu. Cette demande a été acceptée par le Conseil des Etats au cours des délibérations parlementaires concernant les motions 13.3000 à 13.3003. Le 17 novembre 2014, la Commission de la politique de sécurité du Conseil national a approuvé, dans sa grande majorité, les modifications. Le Conseil national débattera probablement de ce projet lors de la session de printemps 2015.

ORDONNANCE JANUS. L'ordonnance sur le système informatisé de la Police judiciaire fédérale a été révisée durant l'année 2014. Elle constitue désormais la base matérielle pour les plates-formes d'évaluation et sert à fedpol d'outil de comparaison des données sur le terrorisme. Les plates-formes d'évaluation permettent le traitement, l'évaluation et la conservation des données. Elles sont accessibles en ligne aux services compétents de fedpol, de l'OFJ, du MPC et aux services de fedpol chargés de tâches découlant du droit sur la protection des données. L'outil de comparaison des données sur le terrorisme sert à comparer

les données concernant des personnes impliquées ou ayant été impliquées dans des actes punissables de nature terroriste ou soupçonnées d'être impliquées ou d'avoir été impliquées dans de tels actes. Seuls les services compétents de fedpol – chargés de la gestion du Bureau central national d'INTERPOL conformément à l'ordonnance du 21 juin 2013 concernant le Bureau central national INTERPOL Bern – sont habilités à utiliser l'outil mentionné pour accomplir leurs tâches.

ORDONNANCE SUR LES PROFILS D'ADN. L'ordonnance a été adaptée dans le cadre d'une révision partielle. Désormais, non seulement le chef mais aussi le chef suppléant d'un laboratoire d'analyse d'ADN devra avoir obtenu le titre de «généticien forensique SSML» délivré par la Société suisse de médecine légale (SSML). Les progrès scientifiques et techniques ont également rendu d'autres modifications nécessaires. Ainsi, la nouvelle ordonnance tient compte du fait que les appareils d'analyse des traces sont de plus en plus performants. Le matériel biologique d'une trace relevée sur les lieux de l'infraction devra dorénavant être conservé au laboratoire non plus pendant cinq ans, mais pendant quinze ans. Les autorités de poursuite pénale pourront donc ultérieurement, s'il existe alors des méthodes d'analyse plus fines, faire analyser une trace qui, dans l'état de la technique actuelle, ne permet pas encore d'établir un profil d'ADN utilisable. L'ordonnance sur les profils d'ADN réglera désormais aussi la comparaison, dans le système d'information fondé sur les profils d'ADN, des profils partiels provenant de traces de qualité médiocre ou présentes en quantités minimales («ADN dégradé»).

ORDONNANCE DU DFJP SUR LES LABORATOIRES D'ANALYSE D'ADN. Cette ordonnance a été entièrement révisée durant l'année écoulée. Etant donné qu'elle régleme plus précisément les tâches et responsabilités des laboratoires d'analyse, sa révision a été encore plus marquée sur les plans scientifique et technique que celle de l'ordonnance sur les profils d'ADN. De manière générale, le domaine de l'analyse de l'ADN évolue rapidement du fait du progrès des méthodes de génétique moléculaire et des procédés techniques. La nouvelle ordonnance tient compte de cette rapidité d'évolution en fixant des directives quant aux résultats à atteindre par l'analyse: nombre de marqueurs (loci) à analyser ou obligation d'effectuer les analyses à double. Pour les méthodes et les procédures, en revanche, les laboratoires d'analyse

disposent de la marge de manœuvre nécessaire pour mettre en œuvre les nouveautés techniques. En outre, certaines normes ont été précisées et des lacunes comblées.

ORDONNANCE DS. La révision totale de l'ordonnance du 6 décembre 2013 sur le traitement des données signalétiques biométriques (ordonnance DS, cf. rapport annuel 2013, pp. 104 à 105) a entraîné la mise en œuvre de la directive selon laquelle les délais d'effacement des données signalétiques dans le système d'information AFIS (donc avant tout les empreintes digitales) doivent être les mêmes que ceux qui s'appliquent aux profils d'ADN. Cette mise en œuvre s'est concrétisée par le fait que les différents délais et circonstances donnant lieu à un effacement des données selon l'art. 16, al. 1, de la loi sur les profils d'ADN correspondent littéralement à ceux qui figurent à l'art. 17, al. 1, de l'ordonnance DS. Suite à l'ajout, à l'art. 16, al. 1, de la loi sur les profils d'ADN, d'un délai d'effacement supplémentaire dans le cadre de la création de la nouvelle loi fédérale du 13 décembre 2013 sur l'interdiction d'exercer une activité, l'interdiction de contact et l'interdiction géographique (modification du code pénal, du code pénal militaire et du droit pénal des mineurs), ledit délai d'effacement supplémentaire devait être également répercuté dans l'ordonnance DS, au cours d'une révision partielle.

PROTECTION DES DONNÉES. Des particuliers domiciliés en Suisse ou à l'étranger ont le droit de présenter des demandes de renseignements à propos des systèmes d'information exploités par fedpol afin de savoir si fedpol traite des données les concernant. Rattachés au Service juridique, les conseillers à la protection des données et des informations de fedpol (CPDO) ont traité en 2014 530 demandes de renseignements et d'effacement de données concernant les systèmes d'information de police.

On constate, particulièrement pour les demandes concernant le SIS, que les vérifications à effectuer deviennent de plus en plus complexes, ce qui augmente la durée des procédures de consultation dans le cas des demandes de renseignements concernant le SIS.

SURVEILLANCE ET CONSEILS. Les conseillers à la protection des données et des informations de fedpol surveillent le traitement policier des données personnelles effectué par fedpol. Ils accompagnent en particulier tous les projets informatiques de l'office. Cette fonction de surveillance garantit la sécurité du droit

vis-à-vis du public et de la justice. Elle favorise par la même occasion l'égalité de traitement.

PROTECTION DES INFORMATIONS. Les tâches des préposés à la protection des données et des informations comprennent la formation et le conseil des collaborateurs, la participation à des travaux législatifs et consultatifs impliquant plusieurs offices ou plusieurs départements ainsi que la collaboration avec le service de sécurité informatique de l'office.

La loi fédérale sur la sécurité de l'information (LSI) a été élaborée par un groupe d'experts ad hoc, en collaboration avec les conseillers à la protection des données et des informations de fedpol; cette loi est restée en consultation jusqu'en juillet 2014. Le rapport de consultation est actuellement en phase d'élaboration. La LSI devrait entrer en vigueur en 2016. Les CPDO de fedpol participeront aussi à l'élaboration de l'ordonnance correspondante.

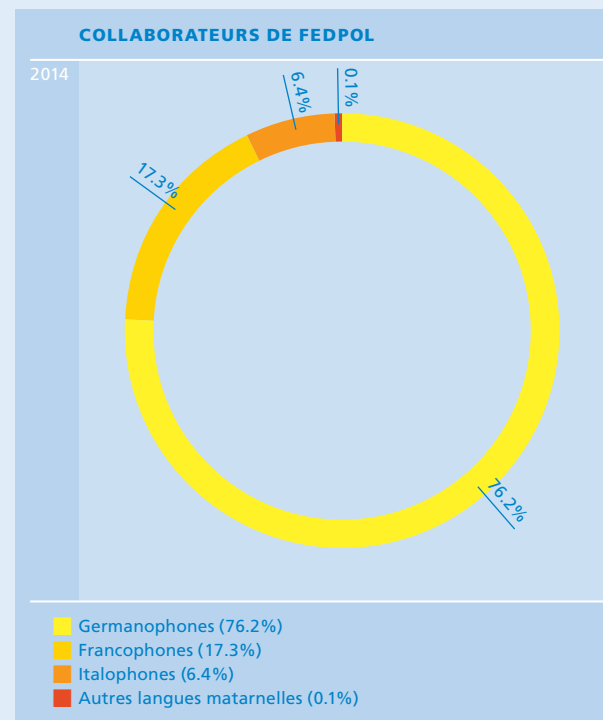
Plusieurs cas d'indiscrétion survenus dans l'administration fédérale ainsi que le vol de données au SRC ont incité fedpol à élaborer un document stratégique afin d'améliorer la sécurité des données et des informations dans l'office. Approuvées par la direction, les recommandations ont toutes été mises en œuvre en 2014. Deux points clés de ces recommandations sont l'élargissement et la poursuite de la formation au sein de l'office dans les domaines de la protection des données, de la protection des informations et de la sécurité des informations.

Ressources

La Division Ressources fournit des prestations à toutes les unités de l'office dans les domaines des finances, du personnel, des analyses en économie d'entreprise, de la gestion de l'organisation et des processus ainsi que des services centraux.

FINANCES ET CONTROLLING. En 2014, fedpol disposait d'un budget global de quelque 246 millions de francs (2013: 238 millions de francs) et d'investissements de quelque 26 millions de francs (2013: 24 millions de francs).

PERSONNEL. En décembre 2014, fedpol disposait de 797 postes autofinancés occupés par des collaborateurs et collaboratrices d'horizons professionnels très divers. Outre les policiers et criminologues, on y



GRAPHIQUE 17

PERSONNEL		
Année	2014	2013
• Pourcentage de femmes à fedpol	34,2%	33,1%
• Pourcentage de femmes à un poste de cadre à fedpol (à partir de la classe 24)	28,8%	19,7%

TABLEAU 15

trouve surtout des personnes actives dans les domaines du droit, de l'économie, de l'informatique, de la finance et de la psychologie. Mais on compte aussi à fedpol des artisans et des employés de commerce.

L'âge moyen des collaborateurs en 2014 se situait à 44,5 ans. La proportion de femmes, stable depuis des années, s'élevait à 34,2% (2013: 33,1%). Durant la période sous revue, 28,8% d'entre elles (2013: 19,7%) occupaient un poste de cadre (à partir de la classe de salaire 24).

> TABLEAU 15

En 2014, 76,2% des collaborateurs étaient de langue maternelle allemande, 17,3% de langue maternelle française et 6,4% de langue maternelle italienne, ce qui correspond globalement aux chiffres de 2013. Certains collaborateurs sont de langue rhétoromane ou d'une autre provenance linguistique.

> GRAPHIQUE 17



SERVICE POSTAL. Un collaborateur du Service postal prépare le courrier à distribuer à l'interne. (PHOTO FEDPOL)

SERVICE POSTAL		
Année	2014	2013
• Distributions de courrier	5 077	5 139
• Courrier entrant	70 907	75 217
• Courrier sortant	16 064	16 660
• Courrier interne	206 715	219 470

TABLEAU 16

Les fluctuations au niveau du personnel ont augmenté par rapport à l'année précédente et se situent à 5,1% (2013: 3,9%). Parmi les 113 nouveaux engagements qui ont eu lieu en 2014 (2013: 74), près de 70% des nouveaux collaborateurs ont été recrutés à l'extérieur de l'administration (2013: 47,3%).

ANALYSES EN ÉCONOMIE D'ENTREPRISE, GESTION DE L'ORGANISATION ET DES PROCESSUS.

Cette section est responsable de la gestion des processus de travail à fedpol. Elle apporte soutien et conseils aux divisions de l'office dans le cadre de la documentation de ces processus. On dénombre 385 processus documentés pour 2014. La section est également responsable de la gestion des risques et assiste la Direction de l'office dans la gestion de la qualité, de même que dans le cadre de tâches et de projets stratégiques globaux concernant tout l'office et touchant à plusieurs domaines ou plusieurs thèmes.

SERVICES CENTRAUX. Cette section fournit des services en matière de véhicules, sécurité, technique, acquisitions, logistique et assure le service postal et le courrier.

fedpol dispose d'une flotte de 127 véhicules (2013: 132). En 2014, il a traité au total 476 demandes de réparation (2013: 417), 254 changements de roues saisonniers (2013: 264) et 27 cas de dommage (2013: 19), dont 23 cas mineurs.

La Logistique acquiert et met à disposition tout ce qui touche aux télécommunications. Elle fournit des prestations au niveau de la logistique du matériel, de la gestion des bureaux et des salles ainsi que de la bureautique. En 2014, le service a organisé activement 676 (2013: 466) mutations de personnel (dont 408 déménagements, 138 installations de nouveaux collaborateurs et 130 départs). A cet effet, la Logistique a répondu à 207 requêtes concernant des téléphones (2013: 213).

Le Service postal se charge de la transmission et de la distribution du courrier à l'interne et à l'externe. > TABLEAU 16 ●



PARTIE 3

ANNEXES

•	Summary	120
•	Glossaire	126
•	Index thématique	128
•	Impressum	129

Summary

ORGANISED CRIME. The 2014 situation report focuses on the most serious forms of organised crime in Switzerland. The most active criminal groups are from Italy, the CIS member states, Georgia, South-Eastern Europe and West Africa. In addition to these groups are mobile organised crime groups of various origin.

Of all the Italian mafia organisations the 'Ndrangheta from the region of Calabria has the strongest presence in Switzerland. Not only has a cell in the eastern part of the country been confirmed, but investigations indicate the existence of several other so-called locali and a certain amount of coordination between them. The 'Ndrangheta has distinct spheres of influence in the country. For example, the area around Zurich and the eastern part of Switzerland are dominated by members from the northern part of Calabria, whereas Valais is dominated by members mainly from the southern part of the region. The situation in the Italian-speaking part of Switzerland is more complex, since Ticino – a relatively small geographical area – is host to 'Ndrangheta members from different parts of Calabria and possibly also belongs to the sphere of action of the north Italian 'Ndrangheta. Those who have been identified as members of, or are presumed to belong to the organisation are involved in criminal activities to widely differing degrees. Those thought to belong to the leadership were often involved in acts of crime in the past, but are generally more inconspicuous nowadays and considered to be well integrated in society. Others suspected of belonging to the organisation are repeatedly involved in crime, commonly robbery and drug trafficking. The weapons used in violent confrontations within the 'Ndrangheta in Italy often come from, or have been procured in Switzerland. Other areas of criminal activity by the organisation include property offences such as theft and fraud, human trafficking, offences involving counterfeit currency, illegal betting and gaming, threatening behaviour, extortion and arson.

Criminal groups from CIS member states, Ukraine and Georgia are primarily involved in money laundering. The Office of the Attorney General and the Federal Criminal Police are at present investigating a criminal group from the CIS that has generated large sums of money, mainly in the USA, through illegal gambling, sports betting involving high stakes,

extortion and money laundering. The group is suspected of having laundered around USD 100 million via front companies in the USA and Cyprus before transferring part of the proceeds to Switzerland. According to the US indictment, the group has been organising unlicensed poker games for professional players and the wider public since 2006, charging exorbitant interest rates on gambling debts and calling in losses using coercion and blackmail. One of the central figures in the case is a Russian thief-in-law – a status granted to members of the upper hierarchy of Russian organised crime – who has been suspected for several years of involvement in corruption, extortion and money laundering. After various convictions and deportations in the last few years involving people from the milieu of the thieves-in-law, there is no evidence of organised structures under the control of this group in Switzerland at present, although business contacts between Swiss companies and thieves-in-law are known to exist.

Criminal groups from South-Eastern Europe have been considerably active in Switzerland for a while. Ethnic Albanian groups have dominated the domestic heroin market for several years and are also involved to a lesser extent in cannabis and cocaine trafficking. Police intelligence shows that large heroin depots have been established in the last few years in various southeastern European countries: the heroin is delivered to the depots mainly by Turkish criminal groups before being distributed to Central and Western Europe mainly by ethnic Albanian groups. The selling process and price are determined by members higher up the ranks in the target country; these members, in turn, are in constant touch with the ring-leaders in the countries of origin. Intelligence further reveals that these leaders often maintain contacts to decision makers in the public and private sectors as well as in the judiciary of various southeastern European countries. Sometimes they even hold high-ranking offices themselves.

Slavic criminal groups, predominantly from Serbia, are mainly involved in drug trafficking, human trafficking, migrant smuggling, serial robbery and theft. Some individuals maintain ties to state organs or political circles in South-Eastern Europe, although these contacts appear to have slackened in the last few years.

West African criminal networks, especially from Nigeria, play a significant role in cocaine trafficking. Numerous arrests and convictions with lengthy prison sentences for serious violations of the Narcotics Act confirm that Nigerian networks dominate major parts of the cocaine trade in Switzerland. These networks generally smuggle cocaine from Latin America to West Africa and then into Switzerland via the main European hubs in Spain and the Netherlands. Occasionally, cocaine is transported by couriers in quantities of a few kilogrammes directly from Latin America or West Africa to Switzerland. West African criminal groups are not dominant in any other areas of crime in Switzerland besides drug trafficking; there is little evidence to suggest they are involved in human trafficking, as is the case in other European countries.

Switzerland is also a regular target of mobile organised crime groups that commit serial property offences such as theft, robbery, fraud, confidence tricks and shoplifting. The groups are usually from Central and South-Eastern Europe, Romanian groups being particularly active in the last few years. Also involved in this type of crime, albeit to a lesser extent, are residents or citizens of Switzerland's neighbouring countries.

One of the groups particularly worth mentioning is the internationally active Pink Panther gang, whose members are violent criminals of predominantly Serbian and Montenegrin origin. For many years, the gang has committed high profile robberies all over the world, including several in 2014 in Switzerland.

Besides the aforementioned groups, which have been at the centre of organised crime in Switzerland for several years, numerous groups from other parts of the world are either criminally active in Switzerland or have connections to the country. They include groups from Latin America, especially the Dominican Republic, that dominate part of the cocaine market, and Turkish groups that are deeply involved in drug, especially heroin, trafficking. A recent development is also the arrival in Switzerland of new outlaw motorcycle gangs (OMGs) and similar groups. Members of these gangs are linked to offences involving violence, drug trafficking, property crime and other types of crime. Still other groups, although not active themselves in Switzerland, have contacts in the country and exploit local services and infrastructure.

TERRORISM AND OTHER STATE SECURITY-RELATED CRIMINAL ACTIVITY. As in previous years, Switzerland was not a prime target of attack by Islamist terrorists in 2014. However, the risk of attack has increased, particularly since the rise to power of the jihadist organisation Islamic State (IS) in the Syrian and Iraqi conflict. Indeed, the race between the IS and Al Qaeda to become the jihadi superpower could induce either of these organisations to carry out an attack, the target of which could be Switzerland. One example of the growing threat is the criminal investigation that commenced in March 2014 on three Iraqi nationals in Switzerland who were arrested on suspicion of establishing a cell of the Islamic State in Iraq and Sham (ISIS) in order to carry out a terrorist attack. The investigations revealed that a terrorist attack was in the early stages of planning, although it was not possible to say where it would be carried out.

A further threat emanates from the increasing number of jihad-motivated travellers leaving Europe, including Switzerland, to travel to the conflict regions of Syria and Iraq. These individuals pose a tangible threat to domestic security on returning to their country of residence. In 2014, the first known Swiss jihad traveller returned to Switzerland from Syria. The man, a Swiss national who had converted to Islam, had spent nearly three months between January and March 2014 with the ISIS in Syria. For performing guard duty as well as working as a medical assistant and providing medical training, he was found guilty under the Swiss Criminal Code of participating in a criminal organisation and performing military service abroad. Besides Syria and Iraq, Somalia too was a destination for jihad-motivated travellers. Hence, fedpol pursued its investigations into the alleged presence in Switzerland of recruitment networks on behalf of Al-Shabab, a branch of Al Qaeda in Somalia.

Social media such as Facebook, Twitter or YouTube were increasingly used to support the conflict in Syria by glorifying the struggle of jihadist organisations like Jabhat al-Nusra, a branch of Al Qaeda in Syria, ISIS and its successor, IS. Investigations by fedpol into the alleged activities of jihadists in Switzerland, particularly those on the internet, revealed that a substantial and growing number of individuals active on the web in Switzerland were from South-Eastern Europe. One case of online jihadism came to a close in 2014, when two Iraqis living in Switzerland were convicted of engaging in activities on behalf of Al Qaeda, after having uploaded propaganda in support of the organisation onto websites they had

specially created for that purpose. The Federal Criminal Court in Bellinzona found the two brothers guilty of supporting a criminal organisation as defined under Article 260^{ter} of the Swiss Criminal Code, among other offences. The verdict is not yet final.

On 6 December 2014, the Swiss tourist kidnapped in 2012 in the Philippines managed to flee his captors. Swiss nationals remain at risk in certain parts of the world of abduction or of being targeted by violent extremists. High-risk regions include the areas where Al Qaeda and its various branches are active, such as the Sahel region of Africa, Yemen, the border regions between Pakistan and Afghanistan, and the Horn of Africa. Other areas include Syria and Iraq, especially the IS and Jabhat al-Nusra theatres of operation.

Investigations into the Kurdistan Workers Party (PKK) and the former Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE) continued throughout 2014. Although the PKK has engaged in recruiting activities in Switzerland in the past, this was not the case in the year under review; instead, the organisation focused its activities on fundraising both for propaganda purposes and in support of armed conflict. With regard to the LTTE, prosecution authorities continued to investigate the organisation's fundraising activities and the transfer of these funds to Sri Lanka by its Swiss branch.

During 2014, most criminal proceedings relating to international crimes concerned sub-Saharan Africa and Maghreb, notably Libya and Algeria. The main challenge arising from this type of criminal prosecution is to ensure that Switzerland does not become a haven for people involved in war crimes or crimes against humanity in areas of ongoing conflict.

ECONOMIC CRIME AND MONEY LAUNDERING.

The Annual Report focuses on current criminal proceedings involving economic crime and money laundering, and examines the findings from some of the analyses carried out by fedpol. Topics include money laundering by politically exposed persons (PEPs), criminal use of the virtual currency bitcoin and suspected corruption in cases of public procurement.

PEPs are regularly implicated in legal proceedings involving money laundering. These cases often involve amounts from tens to hundreds of millions of Swiss francs. In 2014, the funds of former Ukrainian president, Viktor Yanukovich, came under scrutiny: in keeping with measures adopted by the European Union, Switzerland froze assets worth USD 75 mil-

lion belonging to Yanukovich and his family in order to grant Ukrainian law enforcement agencies sufficient time to submit a request for mutual assistance. At the same time, the Office of the Attorney General and the canton of Geneva froze a further USD 100 million and began investigating charges of misappropriation, corruption, abuse of office and money laundering. Other cases of suspected money laundering involved links with Kazakhstan and Uzbekistan: the Office of the Attorney General and the Federal Criminal Police continued their investigations on Gulnara Karimova, one of the Uzbek president's two daughters, and on other Uzbek citizens from her entourage who are suspected of laundering illegal profits from the telecommunications sector through Swiss institutions. Since the criminal investigation began, assets worth more than CHF 800 million have been confiscated.

Investigations in Switzerland and abroad have shown that the virtual currency bitcoin provides criminals with a host of options to carry out illegal activities. For example, bitcoins can be used as a means of payment for illegal goods and services, for laundering money, or to commit acts of fraud or fraud-like offences. Only a few cases involving misuse of this virtual currency have so far been reported in Switzerland. It must therefore be assumed that criminal use of the bitcoin is still a marginal phenomenon. However, should the virtual currency take off as a means of payment and structures therefore develop to manage such payments, it is very likely that cases of misuse will become more widespread.

Several incidents involving irregularities in public procurement came to the attention of the federal law enforcement agencies in 2014. One case, in particular, involved a leading civil servant who had been accepting gifts from IT companies for several years in return for lucrative federal contracts. The Office of the Attorney General and the Federal Criminal Police opened proceedings involving several people accused of bribery, granting advantages and misconduct in public office.

DRUG TRAFFICKING. Cannabis is by far the most commonly used illegal psycho-active substance in Switzerland. For some time now, the demand for cannabis products has been constantly high. According to crime statistics, the cultivation and trade in cannabis in Switzerland is primarily in the hands of Swiss nationals. However, seizures of marijuana in Albania and Italy indicate that large quantities arrive in

Central and Western Europe from Albania and are therefore very probably imported into Switzerland too.

The demand for cocaine in Switzerland has remained constant for several years, although the quantities seized have been declining. The reason for the decline is not so much a fall in demand, but rather a change in smuggling tactics. The street trade is dominated by West Africans, whereas the wholesale trade is in the hands of various groups either from West Africa, the Dominican Republic or Switzerland.

The market for heroin is stable. Many of those who consume heroin have been addicts for years or even decades. Crime statistics show that, in general, the number of young heroin users is small, although there are indications that in some cities the number of new users has risen. However, it is too early to talk of a turnaround. Both the street trade and the wholesale market in heroin are predominantly in the hands of ethnic Albanian, Serbian and other southeast European criminal groups. However, seizures of heroin in some cantons indicate that Turkish groups also play a part in the trade.

There is little verified information in Switzerland on the market for synthetic substances. What information is available indicates that amphetamines and ecstasy (methylenedioxy-methamphetamine MDMA) have become more popular in the last two to three years. Studies show that the consumption of new psychoactive substances in Switzerland is low in comparison to other European countries, the USA and Australia; consumption appears to be limited to a small group of people, and little is known about those involved in the trade. Most of the small number of criminal complaints concerning methamphetamines involved Swiss nationals and people from Southeast Asia. As opposed to the previous year, no methamphetamine laboratories were discovered in Switzerland in 2014.

HUMAN TRAFFICKING. Switzerland remains primarily a target country for human trafficking.

According to reports by the cantonal police and the Zurich municipal police, 93 criminal proceedings concerning human trafficking were pending in various stages at the end of 2014, 33 of which had been opened in the current reporting year. Most investigations concern human trafficking for the purpose of sexual exploitation. The victims are usually women from Romania, Hungary and Bulgaria, but a further, albeit much smaller group is from Thailand. Traffick-

ers are predominantly men, but the proportion of female traffickers is considerable. Also, traffickers are usually of the same nationality as their victims. The human traffickers in Switzerland tend to act in small groups, but there is evidence that some larger, well-organised criminal structures control or facilitate trafficking. Traffickers take advantage of people's hardship, or intentionally create a situation of hardship, in order to force their victims into dependency. Methods range from emotional blackmail to extreme physical violence.

There were few investigations in 2014 involving human trafficking for the purpose of labour exploitation. It is therefore difficult to identify typical patterns concerning this type of crime, but cases do indicate that the spectrum of offenders, victims and methods involved is wide. Victims are lured with false promises about the work they can expect in Switzerland, are forced to participate in organised begging gangs or are held in slave-like working conditions as domestic employees in private households. Several proceedings at present involve the exploitation of labour in combination with sexual exploitation. Certain sectors such as care work, domestic help, agriculture, the catering and hotel sector as well as the construction industry are particularly susceptible to this form of exploitation.

MIGRANT SMUGGLING. In 2014, Switzerland was both a target and transit country for professional migrant smuggling.

For several years, the primary smuggling routes to Switzerland have been through the Balkans and over the Mediterranean Sea from North Africa, the so-called Central Mediterranean Route. In fact, the latter has become the most important route into Europe. Milan has become a hub for irregular migration, especially since the beginning of 2014. In spring 2014, the Swiss Border Guard Corps registered a noticeable increase in smuggling activities in the Italian-speaking canton of Ticino at the border crossings into Italy. The public prosecutor's office of the canton of Ticino launched inquiries into the movements over the border and ordered the arrest of several people suspected of smuggling over one thousand Eritreans, Syrians and Somalians into Switzerland mainly by car. Most of the suspects were Swiss nationals or people with refugee status who shared the same nationality with those who had been smuggled. The other main route into Switzerland is through Istanbul. In the last few years numerous criminal groups

consisting of smugglers and document forgers have become established along the entire Balkan route. These groups are organised at international level and maintain close ties to criminals active in other areas of crime. Police intelligence suggests that the Balkan route is used to smuggle nationals from Syria, Afghanistan, Pakistan, Kosovo and Iraq, as well as Turkish Kurds. In the 2014 reporting year, the Federal Criminal Police co-ordinated investigations by several cantonal and foreign law enforcement authorities on criminal groups that had smuggled mainly Kosovars into Switzerland and its neighbouring countries via offshoots of the Balkan route. Most of the suspects were members of ethnic Albanian criminal circles who were supported by a far-reaching network of the diaspora in Central and Western Europe.

COUNTERFEIT CURRENCY. The number of counterfeit currency offences in 2014 remained stable. There continues to be no evidence of criminals counterfeiting Swiss banknotes on a professional scale using offset printing; about 90 per cent of seized banknotes were produced with inkjet printers, the remaining ten per cent with colour laser printers or photocopiers. Counterfeits made in this way lack many of the security features of genuine banknotes and are generally easily recognisable as forgeries even for ordinary people. The risk of sustaining financial loss as a result of counterfeit Swiss banknotes is therefore correspondingly small. Professionally manufactured counterfeit Swiss banknotes have not been found in circulation since the 1990s; it is likely that the security features and the relatively small Swiss franc currency area make counterfeiting Swiss banknotes unattractive for criminal organisations.

TRAFFICKING IN CULTURAL ARTEFACTS. Conflict in several Arab countries and in Afghanistan once again had a major impact on trafficking in cultural artefacts in 2014, with Syria and Iraq being the two countries most affected. Cultural objects looted from archaeological sites and sold on the black market stoked the illegal trade and served to finance armed groups.

The situation in Switzerland was unchanged in 2014. The number of stolen objects remained at a similar level to that of the previous reporting period. Cantons with large urban centres and located near the borders such as Vaud, Basel-Stadt and Zurich were the most affected by trafficking in cultural artefacts.

CYBERCRIME. The Cybercrime Coordination Unit Switzerland (CYCO) again registered a high number of cases involving damage to, and theft of data. Most cases concerned private computers that had been infected with various types of malicious software (malware). Rather than target individuals, perpetrators attempted to infect as many computers as possible by sending a large volume of e-mails with infected attachments randomly to a wide audience. Computers became infected with the malware on opening the attachment. Another method consisted in luring unsuspecting users to websites containing malicious executable content, computers becoming infected as soon as the user logged onto the website. Ransomware, too, became more sophisticated and was succeeded by the more powerful cryptographic ransomware, which not only blocked access to the computer but also encrypted all the user's data. Another widely-used method by criminals was to infect computers with malware that changed the behaviour of the web browser during e-banking sessions. The websites of small and medium-sized businesses remained an attractive target for cyber criminals.

The number of reports to CYCO concerning attempted fraud on auction and classified advertisement platforms continued to rise. Each time, sellers and buyers were cheated out of several hundred Swiss francs through advance fee scams. The number of reports on phishing by means of e-mails and specially tailored websites remained high too, with perpetrators attempting to obtain access data to online services. Reports on fraudulent web sites selling counterfeit products also increased in 2014, as did reports on social engineering tactics to the detriment of small and medium-sized businesses. Social engineering – the attempt by fraudsters to manipulate people into performing certain acts – is often used in cybercrime to obtain personal or sensitive data, or to cause financial harm to a person, for example through fraud. Sex-tortion, too, remained a common phenomenon. With regard to non-financially motivated crime, there was an increase in 2014 in reports on racist, sexist or otherwise defamatory comments as well as threats on social media websites.

As in the previous reporting year, peer-to-peer (P2P) file-sharing sites monitored by CYCO contained a large volume of child pornography. Accordingly, public prosecutors' offices and tribunals, based on the crime reports submitted by CYCO, issued various penalty orders and pronounced numerous convictions on offenders for circulating child porno-

graphy. Some of the investigations also uncovered cases of active and ongoing child abuse.

Police in Switzerland and abroad carried out a series of operations directed at websites in the TOR network that were trading in drugs and arms. The operations were the result of intensive investigations by the FBI in co-ordination with Europol. The investigations revealed that these websites were also being used by buyers and sellers in Switzerland.

VIOLENCE AT SPORTING EVENTS. A survey by fedpol in the cantons showed that the situation remained stable throughout Switzerland in 2014, the number of registered incidents and cases of violence at sporting events staying at the same level as in the previous reporting year.

Where violence at sporting events occurs, it is usually in the top football and ice-hockey divisions. Those involved in violence are primarily high-risk fans at away matches. Although trouble does sometimes occur at matches between teams in the lower divisions, it seldom reaches the magnitude of professional championship matches. At matches between national teams there has been an increase in the number of high-risk fans from club teams; however, to date they have not been involved in trouble. Estimates by fedpol show that the number of people with a high propensity for violence currently stands at between 600 and 700. In total, between 1800 and 2000 people are thought to be capable of violent behaviour and may participate in violence at a sporting event, depending on the situation.

SECURITY PERSONNEL, BUILDINGS AND AIR TRAFFIC. The number of registered incidents involving the harassment of and threats to federal councillors, members of parliament and high-profile federal officials increased noticeably in 2014 compared to the previous reporting period. This is partly due to the heightened awareness of the persons concerned, and partly to an increase in the number of incidents reported. However, it should be pointed out that the security of federal officials and property as well as of dignitaries and property afforded protection under international law is guaranteed within the scope of determinable risks. Harassment and threats as well as damage to property during demonstrations continue to pose the greatest threats. Risk to people and property is greatly dependent on political, economic and social developments in Switzerland and abroad. It is precisely events abroad that are often un-

predictable and can have a rapid impact on the level of danger. The danger of attacks against civil aviation targets remains constant. Although Swiss aircraft are not a prime target of terrorist and extremist groups, Switzerland, as a western state, is nevertheless perceived as an enemy by some of these groups. ●

Glossaire

ADN	Acide désoxyribonucléique	DIA	Direzione Investigativa Antimafia
AFD	Administration fédérale des douanes	DIAL-DOC	Digital INTERPOL Alert Library Document
AFIS	Système automatisé d'identification des empreintes digitales (Automated Fingerprint Identification System)	DVI	Identification des victimes de catastrophes (Disaster Victim Identification)
AIR	Tigre (garde de sûreté armé à bord des aéronefs suisses dans le trafic aérien commercial international)	EC3	Centre européen de lutte contre la cybercriminalité
MARSHAL		EI	Etat islamique
AP	Attaché de police	EIIS	Etat islamique en Irak et au Sham (précurseur de l'EI)
ARKILA	Collection de référence des documents d'identité et de légitimation	EM-GR	Etat-major de gestion des ressources du MPC et de la PJF
ARMADA	Plate-forme d'information sur les armes	EMPACT	European Multidisciplinary Plattform against Criminal Threats
ASF-SLTD	Automated Search Facility – Stolen/Lost Travel Documents (banque de données de recherches internationale d'INTERPOL)	EMPOC	Etat-major Prise d'otage et chantage
ASM	Association des services cantonaux de migration	EPEC	Ecole de police d'Europe centrale
Bitcoin	Monnaie virtuelle	EULEX	Missions d'Etat de droit de l'Union européenne dans le cadre de la politique commune de sécurité et de défense
CARIN	Camden Asset Recovery Inter-Agency Network	Eurodac	Banque de données des Etats Dublin
CAS	Certificate of Advanced Studies	Eurojust	Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne
CCC	Convention de Budapest sur la cybercriminalité	Europol	Office européen de police
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police	CE fedpol	Centrale d'engagement de fedpol
CCFW	Centre de compétence en matière de forensique et de criminalité économique de la Haute école de Lucerne	FADO	False and Authentic Database Online
CCPD	Centre de coopération policière et douanière	FBI	Federal Bureau of Investigation (USA)
CEI	Communauté des Etats indépendants	FIZ	Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes
CEP	Conduite des engagements de police	FRAUDE	Banque de données sur la fraude documentaire
CEPOL	Collège européen de police	GAFI	Groupe d'action financière
Cgfr	Corps des gardes-frontière	GRETA	Group of Experts on Action against Trafficking in Human Beings
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	GROUND	Renard (garde de sûreté non armé chargé des contrôles de sécurité dans des aéroports à l'étranger)
CNFVH	Collection nationale de fichiers et de valeurs hash	MARSHAL	
CP	Code pénal suisse	HOOGAN	Système d'information électronique pour la lutte contre la violence lors de manifestations sportives
CPDO	Conseillère à la protection des données et des informations de fedpol	I2P	Invisible Internet Project
fedpol		IBM	Stratégie de gestion intégrée des frontières (Integrated Border Management)
CPI	Coopération policière internationale	ICOM	Conseil international des musées
CPP	Code de procédure pénale suisse	ICSE	International Child Sexual Exploitation
CRF	Cellule de renseignements financiers	IGCI	INTERPOL Global Complex for Innovation
Darknet	Contenus cachés sur Internet qui ne sont accessibles qu'à l'aide d'une connexion spéciale au moyen d'un logiciel d'anonymisation	INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
DDC	Direction du développement et de la coopération	IPSG	Secrétariat général d'INTERPOL
DDoS	Attaque par déni de service (Distributed Denial of Service)	ISA	Système d'information relatif aux documents d'identité
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	ISP	Institut suisse de police
DEFER	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche	KILA	Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation
DEINC	Dispositifs explosifs ou incendiaires non conventionnels	LBVM	Loi sur les bourses
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	LSCPT	Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication
DFF	Département fédéral des finances	LSI	Loi fédérale sur la sécurité de l'information
DFJP	Département fédéral de justice et police	LTTE	Liberation Tigers of Tamil Eelam (Tigres de libération de l'Eelam tamoul)
		MDMA	Ecstasy

MPC	Ministère public de la Confédération	Swiss-	Autorité d'autorisation et de contrôle des produits
MROS	Money Laundering Reporting Office Switzerland (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent)	medic	thérapeutiques en Suisse
MSF	Médecins Sans Frontières	TI	Technologies de l'information
NAVIG	Nouvelle procédure de demande de cartes d'identité auprès de communes	TOR	The Onion Router
NDLEA	Nigerian Drug Law Enforcement Agency	UE	Union européenne
NRA	Analyse nationale des risques (National Risk Assessment)	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
OCA	Office central des armes	VIS	Système d'information sur les visas
OCEP	Office central pour les explosifs et la pyrotechnie	WEF	Forum économique mondial (World Economic Forum)
OFAC	Office fédéral de l'aviation civile		
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique		
OFCOM	Office fédéral de la communication		
OFEV	Office fédéral de l'environnement		
OFJ	Office fédéral de la justice		
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication		
OICS	Organe international de contrôle des stupéfiants		
OIM	Organisation internationale pour les migrations		
ONG	Organisation non gouvernementale		
Ordon-	Ordonnance sur le traitement des données		
nance DS	signalétiques biométriques		
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe		
P2P	Réseaux pair à pair		
PICS	Precursor Incident Communication System		
PJF	Police judiciaire fédérale		
PKK	Parti des travailleurs du Kurdistan		
PNIF	Point national d'information «Football»		
PPE	Personnes politiquement exposées		
PRADO	Public Register of Authentic Identity and Travel Documents Online		
PWGT	Police Working Group on Terrorism		
RAILPOL	Réseau européen des forces de police ferroviaire		
RIPOL	Système de recherches informatisées de police		
SCOCI	Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet		
SCOTT	Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants		
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie		
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations (anciennement ODM)		
SFS	Service fédéral de sécurité		
SIENA	Secure Information Exchange Network Application		
SIRENE	Supplementary Information Request at the National Entry		
SIS	Système d'information Schengen		
SPC	Statistique policière de la criminalité		
SPOC	Single Point of Contact		
SRC	Service de renseignement de la Confédération		
SSML	Société suisse de médecine légale		

Index thématique

Thèmes	Partie 1 (Situation)	Partie 2 (Mesures et moyens)
Crime organisé	Page 12	Page 59
Protection de l'Etat et terrorisme	Page 22	Pages 61/62
Criminalité économique	Page 28	Page 59
Blanchiment d'argent	Page 28	Page 94
Stupéfiants	Page 33	Page 69
Traite d'êtres humains et trafic de migrants	Pages 36/39	Pages 64/93
Fausse monnaie	Page 41	Page 71
Pédocriminalité et pornographie illégale/Cybercriminalité	Page 45	Pages 66
Violence lors de manifestations sportives	Page 50	Page 98
Sécurité des personnes et des bâtiments	Page 52	Pages 77/78

Index thématique concernant les thèmes développés dans la partie Situation, pour lesquels fedpol a également pris des mesures pendant l'année sous revue.

Impressum

CONCEPT	Office fédéral de la police fedpol Martin Sommer, Büro für Gestaltung, Bâle
RÉDACTION	Office fédéral de la police fedpol Stefan Scherrer, texter.ch, Winterthur
MISE EN PAGE	Martin Sommer, Büro für Gestaltung, Bâle
PHOTOGRAPHIES	fedpol (Monika Flückiger) Keystone thinkstock.com UNESCO
IMPRESSION	Merkur Druck AG, Langenthal
DISTRIBUTION	OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne www.publicationsfederales.admin.ch N° d'art. 403.500 F (800 ex.)
COPYRIGHT	Office fédéral de la police 2015 Reproduction du texte autorisée avec mention de la source.
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	www.fedpol.admin.ch

128

129

RAPPORT ANNUEL 2014

OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE
fedpol
CH-3003 Berne

Téléphone +41 58 463 11 23
info@fedpol.admin.ch
www.fedpol.admin.ch